SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibérations

Comité syndical

mardi 17 octobre 2017

SOMMAIRE

		Page
COSY n° 36/2017 -	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20 juin 2017	3
COSY n° 37/2017 -	Election d'un vice-président	7
COSY n° 38/2017 -	Adhésion au Syndicat de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire	12
COSY n° 39/2017 -	Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2018 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire et qui en ont acté le transfert par délibération	19
COSY n° 40/2017 -	Rapport sur la situation financière des sociétés d'économie mixte (SEM) dans lesquelles le Siéml est actionnaire	28
COSY n° 41/2017 -	Reversement partiel du produit de redevances gaz R1 au profit de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole	121
COSY n° 42/2017 -	Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité	128
COSY n° 43/2017 -	Restitution par ENEDIS au Siéml du terrain situé à AVRILLE – rue du Champ des Martyrs et déclassement dudit terrain du domaine public du Siéml en vue de son intégration dans le domaine privé du Siéml	140
COSY n° 44/2017 -	Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune d'Avrillé	145
COSY n° 45/2017 -	Relance des marchés de travaux et de maintenance relatifs à l'électrification et l'éclairage public	150
COSY n° 46/2017 -	Fonds de concours 2017 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles	156
COSY n° 47/2017 -	Plan stratégique des énergies renouvelables (2017-2030) – 1ère partie : état des lieux	168
COSY n° 48/2017 -	Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2017	173

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 0CT0BRE 2017

COSY /n°36 /2017

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;

.../...

- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017 sous forme dématérialisée à partir du 10 octobre 2017 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du Comité syndical ;

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 20 juin 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

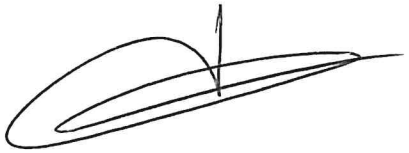

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	APPROBATION DU PV COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2017
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY36 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY36-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°37 /2017

Objet : Election d'un vice-président

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;

- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-24, L.2333-4 et L.5212-24 ;

Le Président expose :

Vu la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur aux députés élus lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

Vu les nouvelles dispositions de l'article L.O. 141-1 du code électoral interdisent à tout parlementaire d'exercer une fonction exécutive locale comme, par exemple, celle de maire, maire d'arrondissement, adjoint au maire, président et vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), président et vice-président d'un conseil départemental, président et vice-président d'un syndicat mixte, etc. ;

Vu les nouvelles dispositions relatives au cumul entre mandat parlementaire et fonction exécutive locale ne laissant plus de possibilité au parlementaire nouvellement élu de choisir entre son mandat de parlementaire et le mandat détenu lors de son élection comme député ou sénateur. Dès son élection, le parlementaire est donc en situation d'incompatibilité ;

Considérant que M. Philippe BOLO a été élu député de la 7ème circonscription de Maine-et-Loire le 18 juin 2017 ;

Considérant la démission de M. Philippe BOLO, en date du 20 juillet 2017, de son poste de sixième vice-président du Siéml en charge des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie et précisant qu'il demeure toutefois délégué d'Angers Loire Métropole, membre du Bureau et qu'il

continue à siéger pour représenter le Syndicat au sein des instances suivantes : Alter énergies, Air Pays de la Loire et l'Agence locale énergie-climat d'Angers Loire Métropole (ALEC) ;

Le Président

Propose de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président en charge des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, délégations attribuées en 2016 à M. Philippe Bolo ;

Rappelle les modalités de ces élections qui s'opèrent au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'après appel à candidature, se porte candidat Jean-Louis ROUX ;

Le Comité Syndical,

Vu les dispositions du CGCT et notamment les articles L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que l'opération de vote se déroule dans les conditions réglementaires ;

Procède à l'élection du vice-président ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de présents :	31
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages exprimés :	31
Vote nul :	1

Ont obtenu :

	Jean-Louis ROUX	Daniel CHALET
Nombre de voix	28	2

Est donc élu Jean-Louis ROUX en qualité de 6ème vice-président du Siéml en charge des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

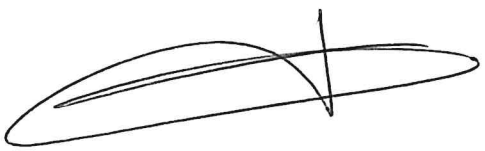

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Date de transmission de l'acte : 27/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/10/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY37 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20171017-DELCOSY37-DE

Date de décision : 17/10/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°38 /2017

Objet : Adhésion au Syndicat de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-18 I 1° ;

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-116 du 31 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire, issue de la fusion des communes d'Ingrandes (qui adhérait déjà au Siéml) et du Fresne-sur-Loire (qui adhérait au SYDELA) ;

Considérant que la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire adhère partiellement au Siéml, pour la partie de territoire située sur la commune déléguée d'Ingrandes, et au SYDELA pour la partie du territoire située sur la commune déléguée du Fresne-sur-Loire ;

Considérant la délibération 17 DCM 08.09, dans laquelle la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire a demandé son retrait du SYDELA, et son adhésion au Siéml ;

Considérant que cette adhésion a été demandée au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 des statuts du Siéml, ainsi que des compétences facultatives « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4.1, 4.2 et 4.3 de ces mêmes statuts ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord à l'adhésion de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité du territoire de cette dernière et en conséquence l'extension du périmètre du Siéml ;

- AUTORISE le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

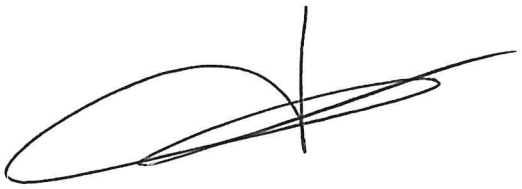

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

COMMUNE d'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Maine et Loire

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28 (24 + 4 pouvoirs)

Convocation du 22 septembre 2017

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, à la maison commune des loisirs d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU, Nathalie PITON et Fabrice BOSSIER, Adjoints.
Mesdames et Messieurs Jean-Luc PINSON, Sylvie VALLÉE, Jean-Marc JOVELIN, Nelly RAFFRAY, Lydie LE GOFF, Yohann CHATAIGNER, Nicolas BOURGET, Sandy VRIGNAUD, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Valérie OGER, Jean CHAMAILLÉ et Christian AUDUREAU.

Absentes excusées : Mesdames Caroline AMIET, Véronique DUCEPT, Mireille BORDET, Solène DENIS et Valérie COUTEAU HERSANT.

Absente : Madame Corinne BACHARD-CHARBONNIER.

Pouvoirs : De Madame Caroline AMIET à Monsieur Fabrice BOSSIER ;
De Madame Mireille BORDET à Monsieur Jean CHAMAILLÉ ;
De Madame Solène DENIS à Monsieur Christian ROTUREAU ;
De Madame Valérie COUTEAU-HERSANT à Monsieur Didier PICHERIT.

Secrétaire de séance : Madame Sandy VRIGNAUD.

---

17 DCM 08.09 – SYNDICATS D'ENERGIES : COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION ENTRE LE SIEML ET LE SYDELA ; ADHESION DE LA COMMUNE A UN SYNDICAT

Par un arrêté préfectoral n°2015-116 du 31 décembre 2015, a été créée la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, issue de la fusion des communes d'Ingrandes (qui adhérait déjà au SIEML) et du Fresne-sur-Loire (qui adhérait au SYDELA).

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commune a organisé une rencontre entre le SIEML et le SYDELA le 3 juillet dernier afin d'aborder l'appartenance de la commune à ces deux syndicats d'énergies. En effet, des zones sont communes à ces deux syndicats (ex : La Riottière) et les modes de fonctionnement techniques / administratifs sont sensiblement différents, complexifiant notre suivi ; au vu de ces éléments, il a été jugé opportun d'évoluer pour que la commune ne dépende que d'un syndicat. Le choix s'est appuyé sur différents éléments, indépendamment de la bonne qualité de service rendue par ces deux syndicats :

- Il s'agit d'une compétence syndicale et pas communautaire ;
- Les acteurs tels qu'ENEDIS, la DGFIP, dépendent du Maine et Loire,
- La compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » n'était pas retenue pour la commune déléguée du Fresne sur Loire,
- Les projets en cours (espace gare et Riottière) sont accompagnés par le SIEML ;
- En outre, de nouvelles compétences (géo-référencement de la voirie) sont prévues à l'échelle départementale et donc, il n'est pas envisageable d'en scinder la réalisation sur les deux syndicats.

Accusé de réception en préfecture
049-200060184-20170927-17DCM08-09-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Dans ce cadre, en tenant compte du très bon esprit de coopération entre ces deux syndicats, le consensus dégagé le 3 juillet a été de retenir le SIEML, tenant compte en outre de l'engagement des deux syndicats de poursuivre cette bonne coopération afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

Cela implique de demander le retrait du territoire de la commune déléguée du Fresne sur loire du SYDELA, pour adhésion ensuite au SIEML, de l'intégralité du territoire de la commune nouvelle (avec, donc, l'ajout de la commune déléguée du Fresne sur Loire) et ce, pour la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 de ses statuts, ainsi que les compétences optionnelles « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4-1, 4-2, et 4-3 de ces mêmes statuts.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18, L.5211-19, L.5212-16 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Maine-et-Loire DRCL/BCL n° 2016-09 du 1er février 2016 portant réforme des statuts du SIEML, ensemble les statuts qui y sont annexés ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Loire-Atlantique du 8 avril 2016 portant modification des statuts du SYDELA, ensemble les statuts qui y sont annexés ;

Vu le décret n° 2015-1751 du 23 décembre 2015 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté n°2015-116 du 31 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire ;

Considérant qu'à ce jour, la commune déléguée du Fresne-sur-Loire reste membre du SYDELA, tandis que la commune historique d'Ingrandes sur Loire est membre du SIEML ;

Considérant l'opportunité pour la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire de devenir membre du SIEML pour l'intégralité de son territoire, situé sur le territoire de ce syndicat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité décide :

- de demander le retrait du SYDELA pour la partie du territoire de la commune déléguée du Fresne-sur-Loire au 31 décembre 2017 ;
- de demander, à compter du 1er janvier 2018, l'adhésion de la commune au SIEML, pour l'intégralité de son territoire, au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 de ses statuts, ainsi que les compétences optionnelles « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4-1, 4-2, et 4-3 de ces mêmes statuts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Thierry MILLON

MAIRIE d'INGRANDES-LE FRESNE S/LOIRE (Maine-et-Loire)

Affichée le 29 septembre 2017

Accusé de réception en préfecture
049-200060184-20170927-17DCM08-09-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	ADHESION COMMUNE NOUVELLE INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY38 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY38-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.7. Intercommunalite

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°39 /2017

Objet : Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2018 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire et qui en ont acté le transfert par délibération

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES-SUR-SARTHE, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;

- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-24, L.2333-4 et L.5212-24 ;

Le Président rappelle :

Les modalités de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) ;

Les modalités de perception de la TCCFE par les communes nouvelles adoptées par le législateur dans la loi de finances rectificative pour 2015 :

- d'une part, les dispositions en vigueur sur le territoire des communes préexistantes sont maintenues au titre de l'année au cours de laquelle la création de la commune prend effet fiscalement,
- d'autre part, les délibérations prises en application des articles L.2333-4 et L.5212-24 du CGCT par les communes préexistant à la commune nouvelle sont rapportées au 31 décembre de la même année.

Les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT relatif à la perception de la TCCFE par les syndicats qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sont également applicables aux communes nouvelles. Il existe deux régimes de perception, selon que la population des communes est inférieure ou bien supérieure au seuil de 2 000 habitants.

Une commune nouvelle supérieure à 2 000 habitants est autorisée à percevoir la TCCFE au plus tôt l'année qui suit celle au cours de laquelle sa création a pris effet au plan fiscal, sachant que cette prise d'effet dépend de la date de l'arrêté préfectoral par lequel cette commune nouvelle a été officiellement créée. Par exemple, si cet arrêté a été pris après le 1er octobre 2015, la commune nouvelle pourra commencer à percevoir la taxe en 2018.

Précise :

Il convient de distinguer l'année de création de la commune nouvelle et l'année au cours de laquelle cette création a pris fiscalement effet.

Dans le département de Maine-et-Loire, cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2016, vingt-cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2017 et cinq communes nouvelles prendront effet au plan fiscal au 1er janvier 2018 :

- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2016 : Baugé-en-Anjou, les Bois d'Anjou, Le Lion-d'Angers, Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou,
- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2017 : Gennes-Val de Loire, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Sèvremoine, Bellevigne-en-Layon, Val-du-Layon, Blaison-Saint-Sulpice, Longuenée-en-Anjou, Orée d'Anjou, Verrières-en-Anjou, Loire-Authion, Tuffalun, Beaufort-en-Anjou, Jarzé Villages, Lys-Haut-Layon, Mazé-Milon, Chenillé-Champteussé, Erdre-en-Anjou, Ingrandes-Le Fresne sur Loire, Brissac Loire Aubance, les Garennes-sur-Loire, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Doué-en-Anjou, Segré-en-Anjou Bleu et Val-d'Erdre-Auxence,
- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2018 : les Hauts d'Anjou, Terranjou, Noyant-Villages, Ombrée-d'Anjou et Gennes-Val de Loire 2.

En 2016, sur les cinq communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire dès 2017, quatre avaient délibéré pour confirmer la perception de la TCCFE par le Siéml. Une délibération concordante correspondante avait été prise par le Siéml lors du comité syndical du 25 octobre 2016.

La commune nouvelle de Baugé-en-Anjou avait délibéré le 11 janvier 2016 pour percevoir le produit de la TCCFE sur son territoire à compter du 1er janvier 2017. Ce mécanisme a été mis en place sur l'exercice 2017.

Expose :

Cette année, sur les vingt-cinq communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire dès 2018, seule la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon a délibéré en date du 9 mars 2017 pour reprendre à son compte la perception de la TCCFE sur son territoire à compter du 1er janvier prochain.

Les autres communes nouvelles ont toutes délibéré et donné leur accord pour confirmer la perception par le Siéml du produit de la TCCFE sur leur territoire.

La commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu a confié la perception de la TCCFE au Siéml, sous réserve du reversement par le Syndicat de 42% du produit de la TCCFE perçue. Ce ratio correspond au produit de la TCCFE actuellement perçu par la commune déléguée de Segré, qui historiquement et malgré l'achèvement de la départementalisation a toujours levé directement la TCCFE. En effet, la commune de Segré perçoit historiquement le produit de la TCCFE sur son territoire, ce qui n'est pas le cas pour les autres communes déléguées de Segré-en-Anjou Bleu.

Après discussion et comme le permet l'article L.5212-24 du CGCT, le Siéml reversera chaque trimestre une quote-part de la TCCFE perçue au prorata des équilibres antérieurs. Dans le but d'assurer l'efficience de ce dispositif, la ville de Segré-en-Anjou Bleu et le Siéml s'engage à en réévaluer la pertinence, en particulier s'agissant du taux de reversement convenu, au plus tard le 30 septembre 2019. Le dispositif pourra alors être modifié par de nouvelles délibérations concordantes.

A la suite de nombreux échanges entre la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou et le Siéml et sur la base de l'exemple de Segré-en-Anjou Bleu, la commune nouvelle a acté, à compter du 1er janvier 2018, la perception du produit de la TCCFE au Siéml sous réserve du reversement par le Syndicat à la commune de 55 % du produit de la TCCFE perçue.

Ce ratio correspond à la répartition du produit de la TCCFE tel qu'existait pour chacune des parties avant création de la commune nouvelle par arrêté du 10 juillet 2015 – perception directe du produit de la TCCFE par Baugé-en-Anjou dit 1.0 et perception directe du produit de la TCCFE par le Siéml pour les communes ayant intégré Baugé-en-Anjou à compter du 1er janvier 2016 en l'occurrence Bocé, Cuon, Chartrené, Le Guédeniau, Echemiré, Cheviré-le-Rouge, Vaulandry, Clefs, Fougeré et Saint-Quentin-les-Beaurepaire.

La ville de Baugé-en-Anjou et le Siéml s'engagent, dans le but d'assurer l'efficience de ce dispositif, à en réévaluer la pertinence, en particulier s'agissant du taux de reversement convenu, au plus tard le 30 septembre 2019. Le cas échéant, le dispositif pourra être modifié par de nouvelles délibérations concordantes.

Enfin, trois communes nouvelles comptant moins de 2000 habitants n'ont pas eu à délibérer : Blaison-Saint-Sulpice, Tuffalun et Chenillé-Champteussé, le Syndicat percevant automatiquement le produit de la TCCFE sur leur territoire.

Ainsi,

- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou par délibération du conseil municipal du 27 octobre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Jarzé Villages par délibération du conseil municipal du 17 novembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.

- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance par délibération du conseil municipal du 6 mars 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle des Garennes-sur-Loire par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Val-du-Layon par délibération du conseil municipal du 4 juillet 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 20 juillet 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Sèvremoine par délibération du conseil municipal du 31 août 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle d'Erdre-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 4 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu par délibération du conseil municipal du 14 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.

  Le Siéml reversera à la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu 42 % du produit de la taxe perçue sur son territoire chaque trimestre.

  Les représentants du Syndicat et de la commune nouvelle se rencontreront au plus tard le 30 septembre 2019 afin de réévaluer la pertinence de ce dispositif, en particulier s'agissant du taux de reversement convenu.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 18 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.

  Le Siéml reversera à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou 55 % du produit de la taxe perçue sur son territoire chaque trimestre.

  Les représentants du Syndicat et de la commune nouvelle se rencontreront au plus tard le 30 septembre 2019 afin de réévaluer la pertinence de ce dispositif, en particulier s'agissant du taux de reversement convenu.

- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Loire-Authion par délibération du conseil municipal du 21 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Val-d'Erdre-Auxence par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Bellevigne-en-Layon par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Mazé-Milon par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Verrières-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 5 octobre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- Le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Gennes-Val de Loire par délibération du conseil municipal du 9 octobre 2017. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE dans le cadre d'une délibération concordante que, à compter du 1er janvier 2018, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le Siéml sur le territoire des communes nouvelles de Mauges-sur-Loire, d'Orée d'Anjou, de Jarzé Villages, de Longuenée-en-Anjou, de Beaufort-en-Anjou, de Brissac Loire Aubance, des Garennes-sur-Loire, de Montrevault-sur-Evre, de Val-du-layon, de Doué-en-Anjou, de Sèvremoine, d'Erdre-en-Anjou, de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, de Segré-en-Anjou Bleu, de Baugé-en-Anjou, de Loire-Authion, d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, de Val-d'Erdre-Auxence, de Bellevigne-en-Layon, de Mazé-Milon, de Verrières-en-Anjou et de Gennes-Val de Loire conformément aux délibérations prises par ces communes ;
- DÉCIDE de fixer le coefficient multiplicateur applicable à compter de cette date sur le territoire des dites communes, de Blaison-Saint-Sulpice, de Tuffalun et de Chenillé-Champteussé à 8,50. Ceci permet de respecter la règle du coefficient multiplicateur unique sur le territoire du syndicat. Ce coefficient étant celui appliqué sur l'ensemble des autres communes pour lesquelles le Siéml perçoit directement le produit de la TCCFE ;
- DÉCIDE que le Siéml reversera à la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu 42 % du produit de la taxe perçue sur son territoire chaque trimestre ;
- DÉCIDE que le Siéml reversera à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou 55 % du produit de la taxe perçue sur son territoire chaque trimestre ;

- DIT que les représentants du Siéml et des communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et de Segré-en-Anjou Bleu se rencontreront au plus tard le 30 septembre 2019 afin de réévaluer la pertinence du dispositif mis en place, en particulier s'agissant du taux de reversement convenu correspondant au prorata des équilibres antérieurs ;
- DONNE pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

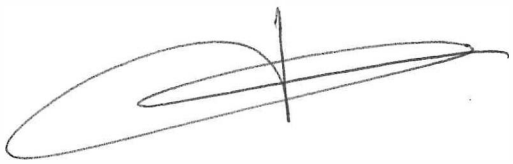

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2018 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire et qui en ont acté le transfert par délibération

Date de transmission de l'acte : 24/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 24/10/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20171017-DELCOSY39-DE

Date de décision : 17/10/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°40 /2017

Objet : Rapport sur la situation financière des sociétés d'économie mixte (SEM) dans lesquelles le Siéml est actionnaire

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1524-5 ;

Le Président rappelle la nécessité de présenter les comptes des sociétés d'équipements publics dans lesquelles le Siéml est actionnaire, à savoir : Alter Cité, Alter Énergie et SORÉGIES.

Considérant les prises de participation du Siéml au capital de ces sociétés à hauteur de :
- 3,80 % pour Alter Cité ;
- 4,75 % pour Alter Énergie ;
- 0,76 % pour la SORÉGIES ;

Considérant l'approbation des comptes financiers de :
- Alter Cités qui ont été approuvés le 30 juin 2017 lors de l'assemblée générale des actionnaires ,
- Alter Énergies qui ont été approuvés le 19 juin 2017 lors de l'assemblée générale des actionnaires ;
- SORÉGIES qui ont été approuvés le 6 avril 2017 lors de l'assemblée générale des actionnaires ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les comptes financiers 2016 desdites sociétés qui peuvent se résumer comme suit :

- ALTER CITÉ :
  - Total des produits : 64 512 020 €
  - Total des charges : 63 846 501 €
  - Bénéfice : 665 518 €

- ALTER ÉNERGIE
  - Total des produits : 496 976 €
  - Total des charges : 519 053 €
  - Perte : 22 077 €

- SORÉGIES :
  - Total produits d'exploitation : 290 278 806 €
  - Total charges d'exploitation : 261 276 893 €
  - Résultat d'exploitation : 29 001 914 €
  - Résultat net : - 37 730 691 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

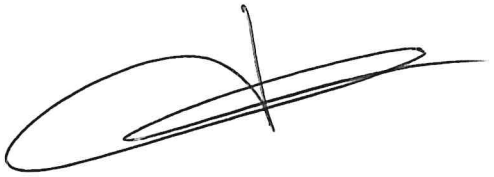

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

Alter Cités

Comptes annuels

au 31/12/2016

SOMMAIRE

- Bilan ..... Pages 3 & 4
- Compte de résultat ..... Pages 5 & 6
- Annexes ..... Pages 7 à 31

BILAN ACTIF

Rubriques	*Montant Brut*	*Amort. Prov.*	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	208 918	207 908	1 010	15 816
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	184 736		184 736	30 490
Constructions	2 531 236	1 022 360	1 508 877	74 351
Installations techniques, matériel, outillage	349 628	60 667	288 961	
Autres immobilisations corporelles	597 535	480 053	117 482	52 068
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 926 561		3 926 561	2 474 000
Créances rattachées à des participations	464 340		464 340	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	335 375		335 375	8 492
ACTIF IMMOBILISE	**8 598 329**	**1 770 987**	**6 827 342**	**2 655 217**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	179 952 404		179 952 404	121 830 220
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	309 188		309 188	352 652
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 037		9 037	(308 928)
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 081 341	1 519	4 079 822	5 451 200
Autres créances	5 032 256		5 032 256	3 194 435
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 559 315		4 559 315	2 537 539
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 658 308		3 658 308	1 660 071
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	13 091 805		13 091 805	8 901 620
ACTIF CIRCULANT	**210 693 654**	**1 519**	**210 692 135**	**143 618 809**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**219 291 983**	**1 772 506**	**217 519 477**	**146 274 026**

BILAN PASSIF

Rubriques	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Capital social ou individuel (dont versé : 3 520 018)	3 520 018	2 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 632 032	164 507
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	223 280	223 280
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	7 239 935	6 991 712
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**665 518**	**314 223**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**18 280 783**	**9 893 723**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 825 647	1 680 557
Provisions pour charges	15 779 551	9 030 949
PROVISIONS	**17 605 198**	**10 711 507**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 584 622	72 219 773
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	59 506 489	32 836 791
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 775 225	1 455 436
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 917 270	3 823 382
Dettes fiscales et sociales	1 927 031	1 958 839
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 313	
Autres dettes	2 063 288	3 650 731
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	14 855 258	9 723 845
DETTES	**181 633 496**	**125 668 797**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**217 519 477**	**146 274 026**

Résultat de l'exercice en centimes **665 518,47**

Total du bilan en centimes 217 519 476,84

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	*France*	*Exportation*	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	212 417		212 417	
Production vendue de services	25 507 386	6 099 789	31 607 175	19 780 732
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**25 719 803**	**6 099 789**	**31 819 592**	**19 780 732**
Production stockée			(3 555 596)	(2 779 588)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 772 729	21 300 327
Autres produits			1 030	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			**63 037 755**	**38 301 474**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			527 368	154 936
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			26 122 526	14 816 758
Impôts, taxes et versements assimilés			228 920	182 714
Salaires et traitements			2 715 002	2 074 366
Charges sociales			1 268 479	1 573 172
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			175 200	64 144
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			353	
Dotations aux provisions			15 797 363	9 306 535
Autres charges			16 333 079	10 121 631
CHARGES D'EXPLOITATION			**63 168 291**	**38 294 257**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(130 536)**	**7 218**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			577 406	3 780
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			10 702	
Autres intérêts et produits assimilés			110 175	561 844
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			360 834	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**1 059 117**	**565 624**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			164 577	91 607
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**164 577**	**91 607**
RESULTAT FINANCIER			**894 540**	**474 017**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**764 005**	**481 235**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	295 846	21 990
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	119 301	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**415 147**	**21 990**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 703	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	399 573	64 414
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**409 276**	**64 414**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**5 871**	**(42 425)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	104 358	124 587
TOTAL DES PRODUITS	**64 512 020**	**38 889 088**
TOTAL DES CHARGES	**63 846 501**	**38 574 865**
BENEFICE OU PERTE	**665 518**	**314 223**

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 217 519 477 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat bénéficiaire après impôts de 665 518 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ANNEXES

1 - ACTIVITES DE LA SOCIETE 9

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES 10

2.1. Principes généraux 10

2.2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : 10

2.2.1. Les immobilisations 10
2.2.2. Dettes en monnaies étrangères 12
2.2.3. Valeurs d'exploitation 12
2.2.4. Mandats d'équipements et d'acquisitions foncières 18
2.2.5. Provisions pour risques et charges 18
2.2.6. Emprunts 19

2.3 Faits marquants de l'exercice 23

2.4 Changement de méthode d'évaluation 23

2.5 Changement de méthode de présentation 23

2.6 Changement de méthode comptable résultant d'un changement de règlementation 23

2.7 Autres éléments d'informations 23

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 24

3.1 Etat de l'actif immobilisé 25

3.2 Etat des amortissements 26

3.3 Etat des provisions 27

3.4 Etats des échéances des créances et dettes 28

3.5 Composition du capital social 29

3.6 Engagement Hors Bilan 30

3.7 Ventilation des produits d'exploitation 31

3.8 Charges à payer et produits à recevoir 32

3.9 Effectif Moyen 33

1 – ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société d'Equipement de Maine et Loire, par abréviation SODEMEL, est une société anonyme d'économie mixte créée le 16 août 1957 l'assemblée générale du 04 mars 2013 a décidé sa prorogation pour une durée de 99 ans.
Par décision de son Assemblée Générale du 27 juin 2016 la Sodemel a changé de dénomination sociale pour devenir Alter Cités.

Les actionnaires, collectivités locales sont :

- Le Département de Maine et Loire
- Angers Loire Métropole
- La Ville d'Angers
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire
- La Ville de Cholet
- La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Ses autres actionnaires sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Caisse d'Epargne des Pays de la Loire
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire
- Le CIC
- La BPA
- La Chambre d'Agriculture de Maine et Loire
- Anjou Expansion
- Crédit Mutuel Anjou
- Crédit Agricole Anjou Mayenne
- Crédit Coopératif
- Dexia
- Ayants-droit Chupin
- Société Générale
- Divers particuliers

Les statuts d'Alter Cités précisent que la Société a pour objet :
« D'étudier et de réaliser, en vue du développement économique du Département du Maine et Loire, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique et industriel ».

Alter Cités réalise des opérations, soit dans le cadre de conventions passées avec les donneurs d'ordre (essentiellement des collectivités locales), soit en son nom propre.

A la clôture de l'exercice, son activité se répartissait ainsi :

- Aménagement de quartier d'habitat et de zones d'activités : 61 %
- Mandats de réalisation d'équipements publics et industriels : 39 %

2 – Regles et Methodes Comptables

2.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et son arrêté du 8 septembre 2014 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

L'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations ont été respectés. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNSEM (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, opérations d'aménagement) ont également été respectées.

2.2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1. Les immobilisations

a) Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées exclusivement de logiciels et amorties de façon linéaire sur une durée de un an ou de trois ans.

b) Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortissement pour dépréciation
Matériel de bureau et informatique	5 ans et 3 ans L
Mobilier	8 ans L

POUR LES CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS

En application de l'avis du Conseil National de la Comptabilité 2004-06 relatif aux modalités d'application de la comptabilisation par composants, Alter Cités a opté pour une application prospective des nouveaux textes.

Règles générales

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition selon les dispositions du règlement n°2004-06 (prix d'achat et coût de production augmentés des frais tels que les honoraires, droits de mutation, frais d'actes,..).
Conformément au règlement n°2002-10, les actifs immobiliers ont été comptabilisés selon l'approche par composants.
La valeur brute a été répartie en composants selon la méthode de durée de vie des différents éléments des constructions.

Répartition

Nature	Bâtiment principal	Bâtiment annexe
Structure / Gros œuvre	70%	20,34%
Toiture / Etanchéité	10%	13,28%
Aménagement	20%	36,23%
Electricité	-	12,80%
Menuiseries	-	17,35%
Total	100%	100%

Les amortissements pratiqués suivent les dispositions du règlement 2002-10, chaque composant étant amorti sur une durée d'utilité propre ou sur la durée du bail à construction si celui est d'une durée inférieure.

Nature	Bâtiment principal	Bâtiment annexe
Structure / Gros œuvre	50 ans	30 ans
Toiture / Etanchéité	30 ans	15 ans
Aménagement	20 ans	10 ans
Electricité	-	10 ans
Menuiseries	-	15 ans

Les actifs apportés par la SARA sont amortis sur les durées suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissement pour dépréciation
Bureaux - Structure	40 ans
Menuiseries intérieures - Composants	20 ans
Menuiseries extérieures - Composants	20 ans
Climatisation, Chauffage - Composants	15 à 20 ans
Peintures, Sols - Composants	10 ans
Constructions Concessions exploitation	20 et 30 ans L & F
Installations générales agencements, aménagements	8 à 10 ans L
Matériel et outillage	3 à 8 ans L
Matériel de bureau & informatique et transport	2 à 5 ans L
Mobilier	2 à 10 ans L

2.2.2. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

2.2.3. Valeurs d'exploitation

a) Concession d'aménagement

a1) Principes appliqués :

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des nouvelles dispositions mises en place à compter du 1er janvier 2000 pour les SEM, par l'avis CRC 99.05.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours de concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit:

Au numérateur → le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur → le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les conventions de concession d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

a) Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,

b) Comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,

c) Comptes de provisions pour risques et charges :

- pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
- pour le montant des risques correspondant à la neutralisation des résultats bénéficiaires devant revenir au concessionnaire, résultats qui ne peuvent être dégagés qu'à la clôture définitive de l'opération.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté.

Le traitement des concessions d'aménagement selon l'avis CRC 99.05 pour l'arrêté des comptes 2016 a été fait pour chaque opération au vu du dernier Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité (CRACL) établi, pour la plupart, entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016.

Les tableaux présentés ci-après reprennent l'ensemble des informations relatives aux encours des concessions d'aménagement.

	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Résultat prévisionnel	Participation du concédant	Cumul dépenses	Cumul recettes	participation concédant	Stocks 31-déc	Provision charges	Neutralisation résultat		Participation à recevoir
												Mali cpte 482001	Boni cpte 482002	
105	ZAC ST BARTHELEMY	ANGERS AGGLO	20/06/2000	17/05/2020	-2 320 000	2 320 000	23 994 539	25 782 689	520 000	0	3 978 404	1 670 254	0	1 800 000
109	ZAC DU MOULIN TOUTLEMONDE	TOUTLEMONDE	30/03/2000	31/12/2015	151 597	-151 597	1 764 842	1 765 743	0	150 604	0	0	151 504	-151 597
111	ZAC EBEAUPINIERE	COMM.COMM.SEGRE	17/10/2000	09/07/2026	-125 000	125 000	7 579 286	4 256 288	125 000	3 265 960	0	0	67 964	0
111A	ZAC DE BEUZON	ECOUFLANT	06/06/1995	31/12/2017	-899 082	899 082	5 841 206	5 235 274	899 083	0	282 783		10 367	-1
115	ZAC MOLLIERE	ANGERS	25/11/1993	25/11/2009	441 000	-441 000	15 162 108	15 491 736	0	93 975	0	0	423 602	-441 000
116	ZAC HAUTS PORT THIBAULT	STE GEMMES	16/07/1999	13/07/2012	159 000	-159 000	5 606 350	5 794 688	0	0	33 567	0	154 772	-159 000
117	PROVINS A ECOUFLANT	ECOUFLANT	09/07/2003	09/07/2018	0	0	8 402 518	4 766 591	0	3 635 926	0	0	0	0
118	EXT ZA LA RONDE	SMVU	23/02/2001	23/02/2018	-4 956 000	4 956 000	6 997 848	2 404 278	4 593 446	0	195 660	195 783	0	362 554
119	QUARTIER DES ROGELINS	CHACE	01/02/2005	01/02/2020	-1 050 000	1 050 000	4 403 999	3 110 412	762 670	470 104	0	60 813	0	287 330
120	QUARTIER DU VEILLEROT	ST SYLVAIN	03/02/2005	03/02/2016	0	0	2 452 972	2 452 972	0	0	1 732	0	0	0
123	OREE DES PLANTES	PELLOUAILLES	08/03/2002	08/03/2022	0	0	755 789	755 789	0	0	7 044	0	0	0
124	PLATEAU MAYENNE	S M E A P M	13/06/2002	12/06/2030	-9 000 000	9 000 000	75 288 298	25 914 456	0	46 839 916	0	2 533 925	0	9 000 000
125	AMENAG ZONE I NA	MAZE	12/06/2002	12/06/2013	-500 000	500 000	1 001 375	501 375	500 000	0	0	0	0	0
127	MAISON NEUVE	PELLOUAILLES	10/07/2002	10/07/2022	0	0	2 046 292	2 294 620	0	0	248 328	0	0	0
129	PA BOIS II	COMM.COMM.SEGRE	26/01/2007	26/01/2022	-619 000	619 000	1 118 305	213 451	0	773 255	0	131 600	0	619 000
131	PA JUMELLES	LONGUE JUMELLES	18/11/2003	18/11/2023	-766 000	766 000	4 023 230	2 750 938	594 480	728 774	0	0	50 962	171 520
133	PARC ACT DU GENNOIS	CC DU GENNOIS	10/01/2005	10/01/2020	-772 000	772 000	1 483 635	777 292	521 867	287 594	0	0	103 116	250 133
138	EXT PA STE CATHERINE	BAUGE	16/02/2004	16/02/2019	-487 000	487 000	1 019 181	604 856	206 864	220 276	0	0	12 816	280 136
139	QUARTIER LE CLOS BAUJON	GENNES	06/07/2005	06/07/2020	-500 000	500 000	3 787 485	3 076 586	100 000	324 684	0	286 215	0	400 000
140	LOT LE PETIT ANJOU	MONTREUIL BELLAY	07/03/2005	07/03/2015	1 546	-1 546	604 714	604 714	0	0	0	0	1 546	-1 546
141	GESTION IMMEUBLES BATIS	ANGERS AGGLO	17/12/2002	17/05/2020	0	0	875 613	414 457	0	461 155	0	0	0	0
142	LOT LES PLANTES	MONTREUIL BELLAY	07/03/2005	07/03/2018	-100 000	100 000	1 184 420	699 219	100 000	426 591	0	0	41 590	0
143	LE CLOS DES VOYELLES	ST MARTIN DU BOIS	06/10/2005	06/10/2025	-398 000	398 000	1 634 949	1 016 944	155 000	419 212	0	43 794	0	243 000
146	SECTEUR DES BAS JUBEAUX	ST MATHURIN SUR LOIRE	27/04/2006	27/04/2021	0	0	2 849 466	2 727 659	0	121 807	0	0	0	0
153	QUARTIER DES DOLANTINES	PELLOUAILLES	10/01/2005	10/01/2020	0	0	1 712 699	1 738 157	0	0	25 458	0	0	0
154	QUARTIER LE COURT PIVERT	SEGRE	27/06/2007	27/06/2028	-437 000	438 000	3 769 955	1 603 471	380 000	2 065 093	0	0	278 608	58 000
155	LE CHENE VERT	ST SYLVAIN D'ANJOU	09/11/2006	09/11/2026	0	0	10 959 595	8 810 311	0	2 149 284	0	0	0	0
157	PA CENTRE MAUGES	CC CENTRE MAUGES	05/05/2006	05/05/2026	-3 426 000	3 426 000	5 430 429	2 055 920	1 719 000	2 406 185	0	0	750 677	1 707 000
162	QUARTIER DES PIERRES FRITES	DENEE	17/06/2009	17/06/2019	0	0	150 412	1 010	0	149 402	0	0	0	0
163	LOT LES GILBERDERIES	CHAMP SUR LAYON	07/06/2005	07/06/2018	0	0	569 565	525 859	0	43 705	0	0	0	0
164	LES HAUTS DE MURS	MURS ERIGNE	06/12/2006	06/12/2036	0	0	1 786 481	0	0	1 786 480	0	0	0	0
169	PA LA GUITTIERE	CC DU LOIR	05/05/2006	05/05/2026	-1 366 000	1 366 000	2 191 419	1 319 675	900 000	0	90 196	61 940	0	466 000
172	PA DE LA GREE	GREZ NEUVILLE	30/11/2005	30/11/2025	0	0	3 817 568	2 509 290	0	1 308 278	0	0	0	0
174	LES GRANDES MAISONS	PONTS DE CE	19/06/2007	19/06/2027	0	0	4 373 958	3 260 740	0	1 113 218	0	0	0	0
175	LES MAZIERES-WALDECK ROUSSEAU	PONTS DE CE	19/06/2007	19/06/2027	0	0	11 620 466	6 366 808	0	5 253 658	0	0	0	0
182	LE CLOS DE LA MOTTE	CORNE	13/09/2006	13/09/2021	-500 000	500 000	3 202 443	2 606 424	0	233 006	0	363 012	0	500 000
183	EXTENSION PA OCEANE	ST SYLVAIN D'ANJOU	23/10/2006	23/10/2021	-5 450 000	5 450 000	4 284 480	4 283 966	0	0	1 175 688	1 176 202	0	5 450 000
184	GRAND BOIS ET GUE FOURNAUX	ANDARD	27/12/2006	27/12/2023	0	0	4 246 112	2 455 501	0	1 790 611	0	0	0	0
185	ZA LE BOIS ROBERT	ANGRIE	26/07/2013	01/09/2023	-439 000	439 000	584 530	80 405	0	322 178	0	181 948	0	439 000
191	QUARTIERS DES MURIERS	LEZIGNE	15/06/2007	15/06/2017	100 000	-100 000	741 500	828 063	0	9 169	0	0	95 509	-100 000
192	LA PETITE BARONNERIE	ST SYLVAIN D'ANJOU	15/01/2008	15/01/2028	0	0	1 778 392	23 165	0	1 755 227	0	0	0	0
193	LE DERIS	LA CHAPELLE ST LAUD	07/01/2008	07/01/2020	0	0	855 034	330 994	0	524 040	0	0	0	0
194	BOIS JARRY	SARRIGNE	21/01/2008	21/01/2018	0	0	292 829	0	0	292 829	0	0	0	0

	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Résultat prévisionnel	Participation du concédant	Cumul dépenses	Cumul recettes	participation concédant	Stocks 31-déc	Provision charges	Neutralisation résultat		Participation à recevoir
												Mali opte 462001	Boni opte 462002	
196	ZAC DE LA VENDANGE	ST SYLVAIN D'ANJOU	16/06/2009	16/06/2029	0	0	4 058 861	1 381 279	0	2 677 582	0	0	0	0
197	QUARTIER ECOBU	LA CHAPELLE SUR OUDON	29/07/2009	29/07/2024	0	0	707 753	520 820	0	186 932	0	0	0	0
199	ZA DE SORGES	PONTS DE CE	19/11/2009	19/11/2019	0	0	3 321 804	1 954 509	0	1 367 294	0	0	0	0
200	PA LES RIMOUX A CORNE	CC VALLEE LOIRE AUTHION	01/04/2003	01/04/2023	0	0	2 890 065	1 673 679	0	1 216 386		0	0	0
201	SECTEUR DES ECHATS II	BEAUCOUZE	19/11/2009	19/11/2017	0	0	4 977 597	5 024 619	0	0	47 021	0	0	0
202	QUARTIER DU BOIS DU ROY	AVRILLE	24/03/2010	24/03/2017	-1 419 000	1 419 000	4 598 920	3 176 992	1 419 000	109 512	0	0	106 583	0
211	ZAC VAL ARGANCE DURTAL	DURTAL	06/09/2000	06/09/2015	0	0	2 789 488	2 266 966	0	522 522	0	0	0	0
215	ZAC LA MEMBROLLE	LA MEMBROLLE	18/12/2001	17/12/2021	0	0	5 258 731	5 258 731	0	0	144	0	0	0
217	URB. VAL MONTREUIL	MONTREUIL JUIGNE	14/03/2002	14/03/2017	0	0	7 194 667	5 072 114	0	2 122 554	0	0	0	0
219	ZAC DES FOUGERES	ST-GEORGES S/L	06/11/2002	06/11/2017	0	0	2 771 686	2 674 420	0	97 266	0	0	0	0
221	HAUTS DE BRETIGNE	VILLEVEQUE	24/03/2004	24/03/2019	0	0	2 019 211	1 986 880	0	32 331	0	0	0	0
224	PETITE CHAMPAGNE DOUE	CC DOUE LA FONTAINE	25/06/2002	25/06/2022	0	0	1 373 848	1 396 437	0	0	22 588	0	0	0
228	ZA BEAULIEU CC COTEAUX DU LAYON	CC COTEAUX DU LAYON	13/06/2003	13/06/2023	-1 487 000	1 487 000	9 035 067	5 352 120	1 487 000	2 770 263	0	0	574 316	0
231	ZI DE MERON	CA SAUMUR LOIRE DEV	19/10/2001	18/10/2018	-3 559 000	3 559 000	8 148 661	5 217 926	3 100 600	0	628 265	458 400	0	458 400
233	AMENAG BOURG SEICHES	SEICHES S/LOIR	06/11/2002	06/11/2019	-180 000	180 000	1 213 490	881 460	188 000	181 243	0	0	37 213	-8 000
234	SECTEUR DES ALLIERS	LE FUILET	19/04/2004	14/04/2020	-7 441 000	7 441 000	2 423 296	1 179 491	1 250 000	279 873	0	0	286 069	6 191 000
237	ZID PAYS SEGREEN	CC CANTON SEGRE	11/12/2002	11/12/2017	-3 551 000	3 551 000	5 317 253	1 889 449	361 391	2 591 530	0	474 883	0	3 189 609
238	PA DES FONTENELLES	DOUE LA FONTAINE	10/05/2004	10/05/2024	0	0	5 740 610	3 865 787	0	1 874 823	0	0	0	0
239	SITE DES ARDENNES AVRILLE	AVRILLE	10/03/2003	10/03/2020	0	0	7 405 584	8 142 922	0	0	737 339	0	0	0
243	PA LES LANDES II	AVRILLE	04/03/2004	04/03/2018	0	0	4 240 129	3 325 064	0	915 066	0	0	0	0
244	CLOS DE FONTAINE	THOUARCE	01/04/2004	01/04/2019	0	0	817 968	523 659	0	294 309	0	0	0	0
245	BELLE VILLE ST-PIERRE MONTLIMARD	CC CANTON MONTEVRAUD	23/12/2002	23/12/2019	-897 000	897 000	1 651 814	874 854	896 897	249 224	0	0	369 161	103
246	LES CAILLETERIES	THOUARCE	31/03/2005	31/03/2020	-330 000	330 000	2 533 960	1 500 378	0	876 150	0	157 432	0	330 000
247	DOMAINE DE LA COUDRE	CHAMPIGNE	03/08/2004	03/08/2024	0	0	2 896 426	2 005 643	0	890 782	0	0	0	0
248	QUARTIER DE LA DUSTRIE	VERNANTES	18/10/2004	18/10/2024	-194 000	194 000	545 613	0	55 429	545 613	0	0	55 429	138 571
250	PA ANGERS MARCE	SM ANGERS MARCE	17/11/2005	17/11/2020	0	0	4 785 790	703 528	0	4 082 282	0	0	0	0
251	PA LA SAULAIE V	CC DOUE LA FONTAINE	15/12/2004	15/12/2029	-304 000	304 000	1 246 858	525 922	304 000	643 098	0	0	226 162	0
252	PA DE LA FONTAINE 3	CC HAUT ANJOU	28/02/2006	28/02/2021	-742 000	742 000	593 552	227 727	424 000	166 798	0	0	224 973	318 000
253	PA SAINT JEAN	CC HAUT ANJOU	01/06/2006	01/06/2021	-1 553 000	1 553 000	1 106 243	649 270	532 715	0	3 235	0	72 507	1 020 285
254	PA DES PORTES DE L'ANJOU	CC PORTES DE L'ANJOU	01/12/2005	01/12/2025	-840 000	840 000	4 718 944	3 889 737	840 000	0	10 792	0	0	0
255	LOT DU MOULIN A VENT	ROU MARSON	09/06/2006	09/06/2021	-39 000	39 000	49 907	0	0	49 907	0	0	0	39 000
256	LOT LES RIVIERES	VARRAINS	12/09/2006	12/09/2021	-104 000	104 000	468 134	121 043	0	323 428	0	23 663	0	104 000
257	ANJOU VEGEPARC	LONGUE	03/04/2008	03/04/2038	-2 355 000	2 355 000	2 329 709	193 462	1 850 000	1 763 107	0	0	1 476 861	505 000
258	ANJOU ACTIPARC DE LASSE	CC CANTON DE NOYANT	25/10/2010	25/10/2030	-1 906 000	1 906 000	306 854	32	308 000	306 742	0	0	307 920	1 598 000
259	COTEAU DE LA GUICHARDIERE	BRIOLLAY	30/11/2007	30/11/2022	-395 515	395 515	1 537 838	1 179 849	395 515	156 542	0	0	194 068	0
260	ZAC DU VAL II	MONTREUIL JUIGNE	29/06/2009	29/06/2019	0	0	11 256 839	8 936 965	0	2 319 875	0	0	0	0
261	QUARTIER DES ROGELINS	VARRAINS	29/10/2010	29/10/2020	-290 000	290 000	180 698	71 173	98 000	96 917	0	0	85 392	192 000
262	ZAC JULES VERNE	LION D'ANGERS	06/04/2011	05/04/2021	-262 000	262 000	2 377 523	1 366 965	240 000	866 087	0	0	95 529	22 000
263	ZA LA TANCRERE	CC CANTON CHAMPTOCEAUX	27/02/2013	27/02/2020	-196 000	196 000	166 667	0	196 000	166 667	0	0	196 000	0
264	ZAC SITE GEP	ST GERMAIN SUR MOINE	16/02/2013	03/03/2028	-1 731 000	1 731 000	757 777	98 713	360 000	490 718	0	0	191 653	1 371 000
265	QUARTIER RIPPARIA	FOUGERE	01/03/2013	28/02/2023	0	0	32 521	0	0	32 521	0	0	0	0
266	ZAC LA BRUNETIERE	FAYE D'ANJOU	03/06/2014	03/06/2029	0	0	54 061	0	0	54 061	0	0	0	0
267	ZAC LA CORBIERE	LA MENITRE	23/12/2014	23/12/2029	0	0	64 120	0	0	64 120	0	0	0	0
268	CLOS SAINT MAURICE	CHARTRENE	23/10/2013	28/10/2023	-80 000	80 000	158 743	0	10 000	158 743	0	0	10 000	70 000

	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Résultat prévisionnel	Partication du concédant	Cumul dépenses	Cumul recettes	participation concédant	Stocks 31-déc	Provision charges	Neutralisation résultat		Participation à recevoir
												Mali cpte 482001	Boni cpte 482002	
269	ZAC LES PETITS CLOS	PRUILLE	05/12/2013	05/12/2018	0	0	59 028	0	0	59 028	0	0	0	0
270	TREILLEBOIS II	JUIGNE/LOIRE - STE MELAINE	18/02/2014	17/02/2029	0	0	190 558	0	0	190 558	0	0	0	0
271	ZAC BELLEVUE LES ARGOULTS	JARZE	20/03/2014	20/03/2034	0	0	184 832	0	0	184 832	0	0	0	0
272	SECTEUR ARCHE ST JEAN	FAVERAYE-MACHELLES	14/04/2014	14/04/2029	0	0	7 588	0	0	7 588	0	0	0	0
273	QUARTIER DES GERBERAS	QUERRE	18/07/2014	16/07/2029	0	0	569 727	41 607	0	528 119	0	0	0	0
274	CLOS DE VILLIERS	FONTAINE-GUERIN	26/09/2014	26/09/2029	-182 000	182 000	213 595	0	0	213 595	0	0	0	182 000
275	LES FRIPIERES	ST LAURENT DE LA PLAINE	21/05/2015	20/05/2018	0	0	157 480	85 658	0	71 821	0	0	0	0
277	QUARTIER LES CHENES	HOTELLERIE DE FLEE	03/02/2015	03/02/2030	0	0	250 902	0	0	250 902	0	0	0	0
278	QUARTIER LES PLANTES	ST CYR EN BOURG	01/04/2015	01/04/2030	-187 000	187 000	73 917	0	0	73 917	0	0	0	187 000
279	QUARTIER ACEROLA	PLESSIS-GRAMMOIRE	18/06/2015	18/06/2027	-170 000	170 000	1 513 979	108 469	0	1 399 904	0	5 606	0	170 000
337	ZAC ST LEONARD	ANGERS	27/10/1994	31/12/2013									169 896	
338	ST SERGE	ANGERS	09/10/1991	31/12/2016	0	0	21 043 906	21 165 693	0	0	121 787			0
339	FRONT DE MAINE	ANGERS	22/10/1991	31/12/2017	-1 070 883	1 070 883	21 734 658	18 282 765	1 070 883	2 542 903	0		161 892	0
343	ZAC GRAND PERIGNE	A. L. M.	05/05/1992	31/12/2020	-641 165	641 165	4 004 269	2 613 853	619 469	924 551	0		153 603	21 696
347	ZAC THIERS BOISNET	ANGERS	20/06/1996	01/07/2021	-12 135 277	12 135 277	30 038 952	19 066 907	7 535 277	1 061 338	0	2 375 429	0	4 600 000
350	ZAC GARE ST LAUD	ANGERS	13/07/1999	31/12/2009						0				0
353	SECTEUR DU BUISSON	A. L. M.	23/11/2004	31/12/2020	811 112	-811 112	21 120 810	26 669 152	0		4 936 976		611 366	-811 112
354	ZAC DESJARDINS	ANGERS	17/11/2004	31/12/2018	0	0	12 988 199	13 035 374	0	0	47 175	0	0	0
355	ZAC REUX CORDELLES	St BARTHELEMY	22/11/2004	31/12/2025	0	0	12 323 236	8 939 366		3 383 870	0	0	0	0
356	ZAC GRAND PIGEON	ANGERS	16/12/2004	31/12/2018	0	0	12 480 502	13 004 219	0	0	523 717	0	0	0
357	ZAC PATTON-ELYSEE	ANGERS	02/02/2005	31/12/2017	-468 292	468 292	8 473 635	8 506 298	468 292	0	500 310	0	645	0
358	SECTEUR ROBINIERES 6	A. L. M.	21/07/2005	31/12/2024	-1 333 790	1 333 790	1 850 080	455 633	1 054 755	962 382	0	0	622 691	279 035
359	ZFU BELLE BEILLE	A. L. M.	26/07/2005	31/12/2018	-503 000	503 000	2 226 216	1 908 112	340 000	0	159 821	137 925	0	163 000
360	PLATEAU DES CAPUCINS	ANGERS	22/07/2005	31/07/2030	-1 910 000	500 000	95 229 011	65 975 727	500 000	28 383 184	0	370 101	0	0
361	PAC ANGERS ST LEGER	A. L. M.	28/09/2005	27/09/2020	-4 400 000	4 400 000	10 208 410	1 697 237	3 700 000	7 859 916	0		3 048 743	700 000
362	ORU ROSERAIE	ANGERS	27/07/2006	27/07/2019	-4 710 000	4 515 000	21 907 811	16 601 246	4 515 000	1 330 717	0		539 150	0
364	CENTRE BOURG	ST SYLVAIN	22/10/2007	22/10/2022	-5 000 000	4 000 000	7 238 342	2 247 186	4 000 000	3 846 942	0	0	2 855 787	0
365	GARE Sud	A.L.M.	19/11/2008	31/12/2023	-8 969 900	8 969 900	20 677 657	9 088 856	1 500 000	9 044 095	0	1 044 707	0	7 469 900
417	ZI ANGERS BEAUCOUZE	ANGERS AGGLO	06/11/1974	06/11/2019	-256 000	256 000	7 799 340	8 011 086	256 000	0	451 976	0	13 952	0
422	PA ANGERS/LES PONTS DE CE	PONTS DE CE	12/06/2007	12/06/2017	0	0	8 710 482	4 165 975	0	4 544 507	0	0	0	0
446	ZAC BRUNELLERIES	ANGERS AGGLO	29/06/1988	31/12/2011	-100 000	100 000	1 785 005	1 714 735	100 000	0	29 730	0	0	0
475	PARC ACT ROMANERIE	ANGERS AGGLO		31/12/2014			3 285 374	3 242 393	47 000	0	4 020	0	0	-47 000
476	ZAC BOURREE	ANGERS AGGLO	02/10/1992	06/10/2017	0	0	3 895 616	4 267 009	0	0	371 394	0	0	0
477	ZAC OCEANE EST	ANGERS AGGLO	17/12/1999	30/03/2018	-54 000	54 000	3 101 618	3 056 279	53 815	4 140	0	0	12 617	185
500	LES RIVES DE LA SARTHE	ECOUFLANT	11/02/1995	11/02/2010	0	0	2 783 724	2 783 724	0	0	35 104	0	0	0
511	ZI ETRICHE	COM COM SEGRE	15/05/2000	15/05/2016	-365 000	365 000	1 840 159	1 469 830	365 000	17 377	0	0	12 047	0
585	GESTION USINE ATM	DEPARTEMENT	11/10/1991	04/12/2011			150 580	145 642		4 938				
902	ZAC DU LAC	ANGERS	06/12/1975	31/12/2017	-1 500 000	1 500 000	21 232 773	20 597 483	192 411	0	864 710	1 307 589	0	1 307 589
					-106 257 649	**103 653 649**	**729 723 536**	**516 270 885**	**52 711 859**	**177 856 169**	**15 534 964**	**13 061 221**	**14 855 258**	**50 941 790**

a2) Transfert de charges sur opérations de concessions :

La SEM Alter Cités impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les conventions de concession (rémunération forfaitaire, proportionnelle...). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'année 2016, 2 641 865,86 € pour l'ensemble des concessions.

a3) Frais financiers :

La société impute sur les concessions d'aménagement des frais et des produits financiers selon les modalités définies par les conventions de concessions. Au titre de l'exercice 2016 :

- le montant des frais financiers imputés s'élevant à : 360 833,65 €
- le montant des produits financiers imputés s'élevant à : 0 €

a4) Compte de résultat

L'application du règlement du CRC du 23 juin 1999 entraîne la comptabilisation de l'ensemble des charges des concessions d'aménagement dans un compte 605.5 et des produits dans un compte 705.

Le détail par nature des comptes des charges est le suivant :

Achats	18 481 198,32
Charges financières	2 403 475,92
Rémunérations de la Société	2 641 865,86
Charges prévisionnelles	- 263 457,06
Total Charges	**23 263 083,04**

Le détail des comptes de produits est le suivant :

Cessions et autres produits	21 849 653,90
Subventions concédants	4 245 500,42
Autres subventions	525 858,42
Produits financiers	358,72
Participation estimative	1 111 672,15
Total des produits	**27 733 043,61**

b) Etudes

Pour les études, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'achèvement correspondant, soit à la remise de l'étude ou en fonction des phases contractuelles.

c) Opérations propres

Pour les opérations de construction réalisées en propre, le résultat est comptabilisé à l'acte notarié de vente, ou à l'achèvement pour celles réalisées dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière.

2.2.4. Mandats d'équipements et d'acquisitions foncières

La société réalise pour le compte des Collectivités des mandats de réalisation d'équipements et d'acquisitions foncières.

La société impute sur les mandats des frais et des produits financiers en fonction de la situation de trésorerie des opérations. Au titre de l'exercice 2016 :

- le montant des frais financiers imputés s'élevant à : 12 334,19 €
- le montant des produits financiers imputés s'élevant à : 0 €

2.2.5. Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques

Le montant total des provisions pour risques s'élève au 31/12/2016 à 1 825 646.82 €, se répartissant comme suit :

- 304 743,00 € de provisions pour indemnités de retraites. Cette provision est évaluée selon une méthode actuarielle prenant en compte les probabilités de maintien du personnel dans la société jusqu'à l'âge légal de départ en retraite. Cette provision complète le placement effectué par la société sur un contrat collectif d'assurance souscrit auprès de la CNP en vue du financement des indemnités de fin de carrière pour un montant de 23 000,00 € au 31 décembre 2016. La provision totale ainsi effectuée en interne et en externe s'élève donc à 327 743,00 €.

- 92 241,00 € de provisions pour risque de dépréciation d'une opération de bureaux réalisée en propre.

- 159 967,88 € correspondant au risque représenté par le découvert au 31 décembre 2016 d'opérations concédées dont le dernier bilan soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité concédante remonte à plus de 2 ans à la clôture de l'exercice et ne prévoyait pas de participation d'équilibre correspondante.

- 1 268 694,94 € correspondant au risque représenté au 31 décembre 2016 par une autre catégorie d'opérations concédées également à découvert. Bien que faisant l'objet régulier de CRAC, la sortie de ces opérations à l'équilibre peut s'avérer problématique malgré les participations d'équilibre déjà acceptées par la collectivité concédante. Pour ces opérations, il convient à ce stade de constituer une provision à hauteur de 20 % du découvert constaté à la clôture de l'exercice.

b) Provisions pour charges

Le montant total des provisions pour charges s'élève au 31/12/2016 à 185 412,60 € se répartissant comme suit :

Provisions pour liquidation d'opérations : 185 412,60 €. La provision est actualisée au regard du nombre d'opérations à clôturer pour lesquelles il n'est pas prévu de rémunération de liquidation.

Provisions pour risques prévisionnels concessions : 15 534 965,26 €.

Ces provisions sont constituées pour les opérations de concession d'aménagement, dans les cas où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées. La provision constituée est égale au montant de l'écart constaté. Le détail, par opération, de ces provisions figure dans le tableau des concessions joint en annexe.

2.2.6. Emprunts

Eu égard au caractère spécifique des opérations de la SEML et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes non mandantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SEML.

Au 31 décembre 2016, le montant des emprunts dont le détail est fourni ci-après se décompose comme suit :

- Montant du capital restant du garanti : 59 494 374 €
- Montant du capital restant du non garanti : 15 570 708 €

OPERATION			GARANT	PRETEUR	CAPITAL INITIAL	DATE REAL	DATE DERN ECH	CAPITAL RESTANT DU	ECHEANCES			RESTANT DU	
N°	NOM	COMMUNE							A 1 AN AU PLUS	DE 1 A 5 ANS	A + 5 ANS	NON GARANTI PAR LA COLL	GARANTI PAR LA COLL
111	ZAE L'EBAUPINIERE	STE GEMMES D'ANDIGNE	COMM.COMM SEGRE 80%	CE	1 000 000	30/11/2010	25/12/2018	269 451.52	133 006.92	136 444.60	0.00	53 890.30	215 561.22
111	ZAE L'EBAUPINIERE	STE GEMMES D'ANDIGNE	COMM.COMM SEGRE 80%	CE	1 300 000	30/07/2013	25/09/2021	809 163.03	160 906.24	648 256.79	0.00	161 832.61	647 330.42
111	ZAE L'EBAUPINIERE	STE GEMMES D'ANDIGNE	COMM.COMM SEGRE 80%	BQ POSTALE	1 300 000	30/04/2015	15/05/2025	1 300 000.00	0.00	650 000.00	650 000.00	260 000.00	1 040 000.00
117	ZAC DE PROVINS	ECOUFLANT	ECOUFLANT 80%	CRCA	2 000 000	29/11/2010	15/11/2017	301 573.80	301 573.80	0.00	0.00	60 314.76	241 259.04
117	ZAC DE PROVINS	ECOUFLANT	ECOUFLANT 80%	CRCA	1 000 000	29/11/2010	15/11/2018	1 000 000.00	0.00	1 000 000.00	0.00	200 000.00	800 000.00
119	LES ROGELINS	CHACE	CHACE 80%	CE	1 000 000	25/12/2012	25/12/2017	212 497.91	212 497.91	0.00	0.00	42 499.58	169 998.33
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	AVRILLE 80%	CDC	5 000 000	19/12/2007	01/01/2018	5 000 000.00	0.00	5 000 000.00	0.00	1 000 000.00	4 000 000.00
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	ANGERS 80%	CDC	5 000 000	21/12/2007	01/01/2018	5 000 000.00	0.00	5 000 000.00	0.00	1 000 000.00	4 000 000.00
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	ALM 80%	CDC	10 000 000	28/10/2013	01/11/2028	10 000 000.00	0.00	0.00	10 000 000.00	2 000 000.00	8 000 000.00
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	ANGERS LOIRE METROPOLE 80%	CRCA	5 000 000	05/09/2008	15/09/2018	1 192 836.40	582 638.79	610 197.61	0.00	238 567.28	954 269.12
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	VILLE ANGERS 80%	CRCA	4 500 000	24/12/2009	15/12/2017	818 786.92	818 786.92	0.00	0.00	163 757.38	655 029.54
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	AVRILLE 80%	CRCA	3 330 000	30/03/2012	15/03/2017	3 330 000.00	3 330 000.00	0.00	0.00	666 000.00	2 664 000.00
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	AVRILLE 80%	CE	4 500 000	08/02/2010	25/02/2018	992 006.15	791 202.33	200 803.82	0.00	198 401.23	793 604.92
124	PLATEAU DE LA MAYENNE	ANGERS/AVRILLE	ANGERS LOIRE METROPOLE 80%	CACIB	4 500 000	23/03/2010	15/05/2017	836 060.00	836 060.00	0.00	0.00	167 212.00	668 848.00
131	ANJOU ACTIPARC DE JUMELL	LONGUE JUMELLES	CC LOIRE LONGUE 80%	CE	300 000	25/02/2014	25/02/2019	140 466.77	61 284.36	79 182.41	0.00	28 093.35	112 373.42
133	PA LA CHESNAIE	AMBILLOU CHÂTEAU	COM COM DU GENNOIS 80%	CE	400000	15/06/2015	25/06/2019	254 246.02	99 967.70	154 278.32	0.00	50 849.20	203 396.82
138	PA STE CATHERINE	BAUGE	COM COM CANTON DE BAUGE 80%	CE	400 000	25/02/2012	25/02/2017	21 906.71	21 906.71	0.00	0.00	4 381.34 0.00	17 525.37 0.00
138	PA STE CATHERINE	BAUGE	COM COM CANTON DE BAUGE 80%	CE	300 000	28/05/2015	25/06/2019	190 684.54	74 975.77	115 708.77	0.00	38 136.91	152 547.63
139	LE CLOS BAUJON	GENNES	GENNES 80%	CE	800 000	20/12/2010	25/12/2018	215 561.24	106 405.47	109 155.77	0.00	43 112.25	172 448.99
142	LES PLANTES	MONTREUIL BELLAY	MONTREUIL BELLAY 80%	CE	400 000	25/02/2012	25/02/2017	21 906.71	21 906.71	0.00	0.00	4 381.34	17 525.37
142	LES PLANTES	MONTREUIL BELLAY	MONTREUIL BELLAY 80%	CE	200 000	28/07/2015	25/08/2018	118 386.15	67 049.17	51 336.98	0.00	23 677.23	94 708.92
143	LE CLOS DES VOYELLES	ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN DU BOIS 80%	CRCA	500 000	15/03/2012	15/03/2017	27 645.42	27 645.42	0.00	0.00	5 529.08	22 116.34

OPERATION			GARANT	PRETEUR	CAPITAL INITIAL	DATE REAL	DATE DERN ECH	CAPITAL RESTANT DU	ECHEANCES			RESTANT DU	
N°	NOM	COMMUNE							A 1 AN AU PLUS	DE 1 A 5 ANS	A + 5 ANS	NON GARANTI PAR LA COLL	GARANTI PAR LA COLL
146	LES BAS JUBEAUX	ST MATHURIN S/LOIRE	ST MATHURIN S/LOIRE 80%	CRCA	900 000	29/06/2011	15/06/2017	157 408.14	157 408.14	0.00	0.00	31 481.63	125 926.51
153	QUARTIER DES DOLANTINES	PELLOUAILLES LES VIGNES	PELLOUAILLES LES VIGNES 80%	CE	1 400 000	15/12/2014	25/12/2017	477 783.17	477 783.17	0.00	0.00	95 556.63	382 226.54
155	LE CHENE VERT	ST SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN D'ANJOU 80%	CE	2 000 000	25/12/2012	25/12/2019	1 249 744.84	399 302.59	850 442.25	0.00	249 948.97	999 795.87
155	LE CHENE VERT	ST SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN D'ANJOU 80%	CE	500 000	25/01/2013	25/01/2019	291 007.31	126 125.10	164 882.21	0.00	58 201.46	232 805.85
155	LE CHENE VERT	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	SAINT SYLVAIN D'ANJOU 80%	CE	1 000 000	15/12/2014	25/12/2018	512 508.16	253 048.30	259 459.86	0.00	102 501.63	410 006.53
157	PA CENTRE MAUGES	MAUGES	COM COM CENTRE MAUGES 80%	BQ POSTALE	2 300 000	12/08/2016	15/08/2022	2 300 000.00	0.00	1 868 750.00	431 250.00	460 000.00	1 840 000.00
157	PA CENTRE MAUGES	MAUGES	COM COM CENTRE MAUGES 80%	CRCA	1 000 000	31/03/2010	25/09/2016	55 290.82	55 290.82	0.00	0.00	11 058.16	44 232.66
172	PA DE LA GREE	GREZ NEUVILLE	GREZ NEUVILLE 80%	CE	1 500 000	25/12/2012	25/12/2017	318 747.04	318 747.04	0.00	0.00	63 749.41	254 997.63
174	LES GRANDES MAISONS	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CRCA	1 500 000	22/07/2013	15/07/2018	1 014 175.58	499 864.74	514 310.84	0.00	202 835.12	811 340.46
175	LES MAZERIES WALDECK ROUSSEAU	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CDC	2 400 000	17/12/2007	01/12/2018	2 400 000.00	2 400 000.00	0.00	0.00	480 000.00	1 920 000.00
175	LES MAZERIES	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CE	1 000 000	04/11/2014	25/11/2017	506 180.54	506 180.54	0.00	0.00	101 236.11	404 944.43
175	LES MAZERIES/ WALDECK ROUSSEAU	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CRCA	1 000 000	25/10/2014	15/10/2017	339 758.19	339 758.19	0.00	0.00	67 951.64	271 806.55
184	GD BOIS & GUE DES FOURNE	ANDARD	ANDARD 80%	C. MUTUEL	1 000 000	05/01/2013	05/10/2021	663 988.55	121 813.22	542 175.33	0.00	132 797.71	531 190.84
184	GRD BOIS &GUE FOURNEAUX	ANDARD	ANDARD 80%	C. MUTUEL	1 000 000	26/02/2014	25/02/2021	734 736.17	138 529.31	596 206.86	0.00	146 947.23	587 788.94
192	LA PETITE BARONNERIE	ST SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN D'ANJOU 80%	C. MUTUEL	1 400 000	22/08/2013	05/07/2020	1 135 511.65	272 026.27	863 485.38	0.00	227 102.33	908 409.32
193	LE DERIS	LA CHAPELLE ST LAUD	LA CHAPELLE ST LAUD 80%	CE	600 000	24/01/2013	25/01/2017	39 558.54	39 558.54	0.00	0.00	7 911.71	31 646.83
193	LE DERIS	LA CHAPELLE ST LAUD	LA CHAPELLE ST LAUD 80%	CE	400 000	25/10/2016	25/10/2021	400 000.00	0.00	400 000.00	0.00	80 000.00	320 000.00
194	BOIS JARRY	SARRIGNE	SARRIGNE 80%	CE	900 000	20/09/2016	25/09/2021	900 000.00	53 924.88	846 075.12	0.00	180 000.00	720 000.00
196	ZAC DE LA VENDANGE	ST SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN D'ANJOU 80%	C. MUTUEL	1 900 000	22/08/2013	05/07/2020	1 541 051.53	369 178.50	1 171 873.03	0.00	308 210.31	1 232 841.22
197	QUARTIER ECOBU	LA CHAPELLE SUR OUDON	LA CHAPELLE SUR OUDON 80%	CE	375 000	25/03/2013	25/03/2018	98 942.27	78 863.92	20 078.35	0.00	19 788.45	79 153.82
199	ZA DE SORGES	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CRCA	1 000 000	30/05/2011	15/05/2017	133 472.93	133 472.93	0.00	0.00	26 694.59	106 778.34
199	ZA DE SORGES	LES PONTS DE CE	LES PONTS DE CE 80%	CE	1 000 000	20/06/2013	25/06/2018	316 319.08	209 252.50	107 066.58	0.00	63 263.82	253 055.26
200	PA LES RIMOUX	CORNE	COMM.COMM VALLEE LOIRE AUTHION 80%	C.MUTUEL	800 000	25/09/2005	25/06/2017	37 817.81	37 817.81	0.00	0.00	7 563.56	30 254.25

OPERATION			GARANT	PRETEUR	CAPITAL INITIAL	DATE REAL	DATE DERN ECH	CAPITAL RESTANT DU	ECHEANCES			RESTANT DU	
N°	NOM	COMMUNE							A 1 AN AU PLUS	DE 1 A 5 ANS	A + 5 ANS	NON GARANTI PAR LA COLL	GARANTI PAR LA COLL
219	ZA DES FOUGERES	ST GEORGES SUR LOIRE	ST GEORGES SUR LOIRE 80%	CREDIT COOP.	250 000	18/07/2016	15/07/2022	233 660.64	39 816.33	168 100.44	25 743.87	46 732.13	186 928.51
228	ZA COTEAUX DU LAYON	BEAULIEU	COMM.COMM COTEAUX LAYON 80%	C. MUTUEL	1 500 000	31/05/2010	25/04/2018	408 936.75	202 416.88	206 519.87	0.00	81 787.35	327 149.40
228	ZA COTEAUX DU LAYON	BEAULIEU	NEANT	C. MUTUEL	1 500 000	21/05/2010	25/03/2018	391 130.99	194 689.39	196 441.60	0.00	391 130.99	0.00
238	PA DES FONTENELLES	BRISSAC	LOIRE AUBANCE 80%	CE	1 000 000	25/12/2012	25/12/2017	263 595.77	263 595.77	0.00	0.00	52 719.15	210 876.62
238	PA DES FONTENELLES	BRISSAC	COMM.COMM. LOIRE AUBANCE 80%	CE	1 000 000	20/06/2014	25/06/2020	882 300.46	241 479.59	640 820.87	0.00	176 460.09	705 840.37
247	DOMAINE DE LA COUDRE	CHAMPIGNE	CHAMPIGNE 80%	C. MUTUEL	1 000 000	25/03/2010	25/09/2017	100 000.04	100 000.04	0.00	0.00	20 000.01	80 000.03
251	PA LA SAULAIE	DOUE LA FONTAINE	COM COM DOUE LA FONTAINE 80%	CREDIT COOP.	300 000	30/06/2016	280392.77	280 392.77	47 779.59	201 720.54	30 892.64	56 078.55	224 314.22
256	LOTISSEMENT DES RIVIERES	VARRAINS	VARRAINS 80%	CE	300 000	24/01/2013	25/01/2017	19 779.36	19 779.36	0.00	0.00	3 955.87	15 823.49
259	COTEAU DE LA GUICHARDIER	BRIOLLAY	BRIOLLAY 80%	CE	500 000	25/01/2013	25/01/2017	32 965.52	32 965.52	0.00	0.00	6 593.10	26 372.42
260	ZAC DU VAL 2	MONTREUIL JUIGNE	COMMUNE MONTREUIL JUIGNE 80%	C. FONCIER	3 000 000	28/10/2014	07/10/2018	3 000 000.00	1 484 406.90	1 515 593.10	0.00	600 000.00	2 400 000.00
264	ZAC DU SITE GEP	ST GERMAIN SUR MOINE	OMMUNE ST GERMAIN SUR MOIN 80%	C. FONCIER	650 000	19/03/2014	19/03/2024	594 645.65	75 506.07	322 456.56	196 683.02	118 929.13	475 716.52
358	Secteur Robinière 6	ALM	ALM 80%	CE	300 000	12/12/2016	25/12/2021	300 000.00	57 688.66	242 311.34		60 000.00	240 000.00
360	Plateau des Capucins	Angers	Angers 80%	CE	2 000 000	24/11/2014	15/12/2019	1 233 903.79	399 677.59	834 226.20		246 780.76	987 123.03
360	Plateau des Capucins	Angers	Angers 80%	Crédit Coopératif	5 000 000	01/05/2016	01/05/2020	4 140 605.75	1 160 973.79	2 979 631.96		828 121.15	3 312 484.60
360	Plateau des Capucins	Angers	Angers 80%	GAIA	7 900 000	07/10/2008	31/12/2020	7 900 000.00			7 900 000.00	1 580 000.00	6 320 000.00
361	PAC Atlantique St Léger	ALM	ALM 80%	Crédit Mutuel	1 500 000	30/09/2016	20/09/2021	1 500 000.00	290 552.37	1 209 447.63		300 000.00	1 200 000.00
361	PAC Atlantique St Léger	ALM	ALM 80%	Caisse d'épargne	1 200 000	30/06/2015	30/06/2019	800 000.00		800 000.00		160 000.00	640 000.00
365	Cours Saint Laud	ALM	ALM 80%	Caisse d'épargne	3 500 000	31/03/2015	01/04/2019	3 000 000.00		3 000 000.00		600 000.00	2 400 000.00
365	Cours Saint Laud	ALM	ALM 80%	Crédit Mutuel	2 000 000	19/12/2016	15/01/2022	2 000 000.00	289 915.84	1 606 246.42	103 837.74	400 000.00	1 600 000.00
913	Photovoltaique Ecoles Angers	Angers	NEANT	Crédit Agricole	350 000	31/01/2014	15/04/2026	305 983.72	15 740.94	68 838.18	221 404.60	305 983.72	
			Total					75 572 538.85	19 605 155.21	36 180 768.71	19 786 614.93	15 570 708.33	59 494 374.49

2.3 Faits caractéristiques de l'exercice

Fusion absorption de la SARA par la SODEMEL, l'ensemble devenant Alter Cités.
Aux termes du traité de fusion conclu le 13 mai 2016 entre la SODEMEL société au capital de 2 200 000€, et la SARA au capital de 2 250 030 €, il a été convenu l'absorption de la deuxième par la première.
La prise d'effet, tant au plan juridique que fiscal, de cette fusion est au 1er janvier 2016.
L'apport du patrimoine et du passif afférent de la SARA concourt à l'augmentation du capital de 1 320 017,60€ et à la constatation d'une prime de fusion de 6 608 125,40€. Les frais relatifs à la fusion ont été imputés sur la prime de fusion pour un montant de 140 601,12€.
Ce rapprochement s'inscrit dans le contexte actuel de la rationalisation des outils d'aménagement sur le Département et l'agglomération et vise tant à la mutualisation des moyens qu'au développement des activités.
L'incidence sur les capitaux propres de la fusion se résume ainsi :

Poste	31/12/2015	Affectation du résultat	Fusion	Mouvements de l'exercice	31/12/2016
Capital Social	2 200 000		1 320 018		3 520 018
Prime d'émission, de fusion	164 507		6 608 125	-140 601	6 632 032
Réserves/report à nouveau	7 214 992	248 223			7 463 215
Résultat	314 223	- 314 223		665 518	665 518
Capitaux propres	9 893 723	- 66 000	7 928 143	524 917	18 280 783

2.4. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.6 Changement de méthode comptable résultant d'un changement de règlementation

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.7. Autres éléments d'informations

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les compléments d'information sont présentés dans les tableaux qui suivent.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**201 557**		**7 360**
Terrains	30 490		154 246
Dont composants			
Constructions sur sol propre	1 014 713		1 516 523
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	710		348 918
Installations générales, agencements, aménagements	88 180		73 771
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	399 907		39 243
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			284 454
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 534 001**		**2 417 155**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 474 000		1 954 753
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 492		345 333
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 482 492**		**2 300 087**
TOTAL GENERAL	**4 218 050**		**4 724 602**

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			**208 918**	
Terrains			184 736	
Constructions sur sol propre			2 531 236	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn.,matériel et outillages industriels			349 628	
Installations générales, agencements divers			161 951	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		3 566	435 584	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		284 454		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**288 020**	**3 663 135**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	7 792	30 060	4 390 901	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		18 450	335 375	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 792**	**48 510**	**4 726 276**	
TOTAL GENERAL	**7 792**	**336 530**	**8 598 329**	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**185 741**	**22 167**		**207 908**
Terrains				
Constructions sur sol propre	940 362	73 548		1 013 910
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts		8 449		8 449
Installations techniques, matériel et outillage industriels	710	59 957		60 667
Installations générales, agencements et aménagements divers	81 364	7 963		89 327
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	354 655	39 637	3 566	390 726
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 377 092**	**189 554**	**3 566**	**1 563 079**
TOTAL GENERAL	**1 562 833**	**211 721**	**3 566**	**1 770 987**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotations*			*Reprises*			*Mouvements amortissements fin exercice*
	Différentiel de durée et autres	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	*Différentiel de durée et autres*	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*Fin d'exercice*
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	10 711 507	70 390 22 843 586	11 217 16 009 067	59 173 17 546 025
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**10 711 507**	**22 913 976**	**16 020 284**	**17 605 198**
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations		2 633	1 114	1 519
DEPRECIATIONS		**2 633**	**1 114**	**1 519**
TOTAL GENERAL	**10 711 507**	**22 916 609**	**16 021 399**	**17 606 717**
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		15 904 558	16 021 399	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'un an*
Créances rattachées à des participations	464 340	464 340	
Prêts			
Autres immobilisations financières	335 375	335 375	
Clients douteux ou litigieux	1 812	1 812	
Autres créances clients	4 079 529	4 079 529	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	249 058	249 058	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	753 717	753 717	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	123 418	123 418	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 906 064	3 906 064	
Charges constatées d'avance	13 091 805	13 091 805	
TOTAL GENERAL	**23 005 117**	**23 005 117**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	657 564
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	321 754
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'1 an,-5 ans*	*plus de 5 ans*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	16 964 093	16 964 093		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	76 620 529	20 653 145	36 180 769	19 786 615
Emprunts et dettes financières divers	59 506 489	59 506 489		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 917 270	6 917 270		
Personnel et comptes rattachés	272 866	272 866		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	344 869	344 869		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 257 235	1 257 235		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	52 060	52 060		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 313	4 313		
Groupe et associés	1 842	1 842		
Autres dettes	2 061 446	2 061 446		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14 855 258	14 855 258		
TOTAL GENERAL	**178 858 270**	**122 890 887**	**36 180 769**	**19 786 615**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 150 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 633 056
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale	Valeur capital
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	125 000	17,60	2 200 000
2 – Actions émises pendant l'exercice	75 001	17,60	1 320 017,60
3 – Actions remboursées pendant l'exercice			
4 – Incorporation de réserves			
5 – Actions composant le capital social en fin d'exercice	200 001	17,60	3 520 017,60

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES	
118 EXT DE LA ZA LA RONDE	11 796
164 LES HAUTS DE MURS	53 686
194 BOIS JARRY	149 799
261 QUARTIER DES ROGELINS	9 161
270 ZAC TREILLEBOIS II	50 836
277 QUARTIER LES CHENES	15 547
ENGAGEMENTS RECUS	
105 ZAC ST BARTHELEMY/ST SYLVAIN	200 610
111 GENERAL ZAE DE L'EBEAUPINIERE	621 780
117 ZAC PROVINS	2 981 623
118 EXT DE LA ZA LA RONDE	31 110
119 QUARTIER DES ROGELINS	147 153
124 AMGT DU PLATEAU DE LA MAYENNE	3 159 250
129 PARC D'ACTIVITES BOIS II	199 440
139 QUARTIER LE CLOS BAUJON	94 080
142 LOTISSEMENT LES PLANTES	55 631
143 QUARTIER LE CLOS DES VOYELLES	23 069
146 SECTEUR DES BAS JUBEAUX	98 952
153 QUARTIER LES DOLANTINES	955 077
154 QUARTIER LE COURT PIVERT	61 968
155 LE CHENE VERT	1 760 462
157 PA CENTRE MAUGES	919 801
163 LOT LES GILBERDERIES	77 399
174 LES GRANDES MAISONS	535 313
175 LES MAZERES/WALDECK ROUSSEAU (Monnaie)	306 041
182 LE CLOS DE LA MOTTE	862 323
193 LE DERIS	30 493
197 QUARTIER "ECOBU"	95 568
199 ZA DE SORGES	415 650
200 PA LES RIVOUX	112 158
202 QUARTIER DU BOIS DU ROY	2 497 001
211 ZAC VAL D'ARGANCE	40 835
228 ZA BEAULIEU	507 553
233 URBANISATION DU SITE SEDICOB	64 774
237 ZID PAYS SEGREEN	47 900
238 PA DES FONTENELLES	405 660
239 AMGT DU SITE D'ARDENNE	473 660
246 CAILLETERIES	29 202
250 PA ANGERS MARCE	731 000
251 PA LA SAULAIE V	101 070
259 COTEAUX DES DEUX VALLEES	565 161
260 ZAC DU VAL 2	160 015
262 ZAC JULES VERNE	331 937
264 ZAC DU SITE GEP	30 914
422 PA ANGERS/PONTS CE - MOULIN MARCILLE 2	6 350 850
459 ZA DU BORDAGE NEUF	63 540
477 ZI OCEANE EST	57 400
511 EXTENSION ZI ETRICHE	40 001

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION : 63 037 755 €

- → FONCTIONNEMENT : 6 855 793 €
- → OPÉRATIONS PROPRES : 831 533 €
- → CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT : 55 350 429 €

COMPTES DE REGULARISATION

➲ **CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 13 091 805 €**

- → FONCTIONNEMENT : 30 584 €
- → OPERATIONS PROPRES : 0 €
- → CONCESSIONS D'AMENAGEMENT : 13 061 221 €
  (Neutralisation du résultat intermédiaire)

➲ **PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 14 855 258 €**

- → CONCESSIONS D'AMENAGEMENT : 14 855 258 €
  (Neutralisation du résultat intermédiaire)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Décret 2008-1487)

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charge de l'exercice 2016 au titre du contrôle légal des comptes s'est élevé à : **27 174 € HT**

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER AU 31/12/16	
Emprunts et dettes financières diverses	1 047 990,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 640,41
Dettes fiscales et sociales	427 718,10
Autres dettes	41 567,07
Intérêts courus à payer	11 967,66
TOTAL	1 608 883,45

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/16	
Créances Clients et comptes rattachés	21 207,43
Autres créances	253 069,07
Valeurs mobilières de placement	58 659,95
Intérêts courus à recevoir	19 955,83
TOTAL	355 892,28

EFFECTIF MOYEN

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
CADRES	35	0,25
AGENTS DE MAITRISE	14	-
EMPLOYES	4	-
TOTAL	**53**	**0,25**

SEM
ALTER ENERGIES

Comptes annuels

au 31/12/2016

SOMMAIRE

- Bilan ..... Pages 3 & 4
- Compte de résultat ..... Pages 5 & 6
- Annexes ..... Pages 7 à 14

BILAN ACTIF

Rubriques	*Montant Brut*	*Amort. Prov.*	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Capital souscrit non appelé				824 500
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	3 852	3 852		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	5 200 529	1 201 805	3 998 724	4 242 088
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**5 204 380**	**1 205 656**	**3 998 724**	**4 242 088**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	585		585	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 946		2 946	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	308 971		308 971	308 916
Autres créances	8 811		8 811	7 649
Capital souscrit et appelé, non versé	366 000		366 000	
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	612 804		612 804	606 424
(dont actions propres :)				
Disponibilités	901 922		901 922	381 075
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**2 202 039**		**2 202 039**	**1 304 063**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**7 406 420**	**1 205 656**	**6 200 763**	**6 370 652**

BILAN PASSIF

Rubriques	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Capital social ou individuel (dont versé : 3 084 000)	3 450 000	3 450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(130 338)	(32 422)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**(22 077)**	**(97 917)**
Subventions d'investissement	40 808	43 308
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**3 338 393**	**3 362 970**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 849 012	2 970 875
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 302	29 484
Dettes fiscales et sociales		267
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 056	7 056
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**2 862 370**	**3 007 682**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 200 763**	**6 370 652**

Résultat de l'exercice en centimes **-22 076,65**

Total du bilan en centimes 6 200 763,21

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	*France*	*Exportation*	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	485 015		485 015	520 861
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**485 015**		**485 015**	**520 861**
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			**485 017**	**520 864**
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			112 299 1 155	107 986 1 124
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions			259 872	257 719
Autres charges			2	3
CHARGES D'EXPLOITATION			**373 328**	**366 832**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**111 690**	**154 032**
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré ***PRODUITS FINANCIERS*** Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 455	6 230
PRODUITS FINANCIERS			**9 455**	**6 230**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			138 920	145 437
CHARGES FINANCIERES			**138 920**	**145 437**
RESULTAT FINANCIER			**(129 465)**	**(139 207)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**(17 776)**	**14 825**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 504	2 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 504**	**2 500**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 805	115 242
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**6 805**	**115 242**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 301)**	**(112 742)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**496 976**	**529 594**
TOTAL DES CHARGES	**519 053**	**627 510**
BENEFICE OU PERTE	**(22 077)**	**(97 917)**

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 6 200 763 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de 22 076.65 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ANNEXES

1. Règles et méthodes comptables..... Page 9

- 1.1 - Principes généraux ..... Page 9
- 1.2 - Principales méthodes utilisées ..... Page 9

2. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat..... Pages 10 à 14

- Etat de l'actif immobilisé..... Page 10
- Etat des amortissements..... Page 11
- Etat des échéances des créances et dettes..... Page 12
- Compléments d'informations..... Page 13 à 14

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 – Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon l'arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016.

1.2 – Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.2.1 – Les immobilisations

a) Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées exclusivement par les frais liés à la constitution de la société.
Ceux-ci sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

b) Les immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition selon les dispositions du règlement n°2004-06 (prix d'achat et coût de production augmentés des frais tels que les honoraires, droits de mutation, frais d'actes,..).
Toutes les immobilisations réalisées ou en cours sont de même nature. Il s'agit de centrales photovoltaïques de production d'énergie électrique amorties de façon linéaire sur une durée de 20 ans.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les compléments d'information sont présentés dans les tableaux qui suivent.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	**3 852**		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	5 186 375		23 313
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 186 375**		**23 313**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	**5 190 227**		**23 313**

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			**3 852**	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		9 159	5 200 529	
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn.,matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**9 159**	**5 200 529**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL		**9 159**	**5 204 380**	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	**3 852**			**3 852**
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	944 287	266 677	9 159	1 201 805
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**944 287**	**266 677**	**9 159**	**1 201 805**
TOTAL GENERAL	**948 139**	**266 677**	**9 159**	**1 205 656**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotations*			*Reprises*			*Mouvements amortissements fin exercice*
	Différentiel de durée et autres	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	*Différentiel de durée et autres*	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'un an*
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	308 971	308 971	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	8 811	8 811	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	366 000	366 000	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**683 782**	**683 782**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'1 an,-5 ans*	*plus de 5 ans*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	19 282	19 282		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 829 730	126 826	567 960	2 134 944
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 302	6 302		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 056	7 056		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**2 862 370**	**159 466**	**567 960**	**2 134 944**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 989
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale	Valeur capital
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	69 000	50	3 450 000
2 – Actions émises pendant l'exercice			
3 – Actions remboursées pendant l'exercice			
4 – Incorporation de réserves			
5 – Actions composant le capital social en fin d'exercice	69 000	50	3 450 000

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES À PAYER AU 31/12/2016	
Intérêts courus s/emprunts	19 282,24
Fournisseurs factures non parvenues	3 229,80
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	7 056,00
TOTAL	**29 568,04**

PRODUITS À RECEVOIR AU 31/12/2016	
Clients factures à établir	226 972,57
Intérêts courus s/VMP	10 696,55
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 946,49
TOTAL	**240 615,61**

SEML SOREGIES
78, Avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

Sommaire	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Règles et méthodes comptables	7
Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice	23
Périmètre & Méthode de Consolidation	18
Variation des Capitaux Propres	20
Tableau des flux de trésorerie	22
Explication des principaux postes du bilan et du Compte de Résultat	24

a) Immobilisations
b) Variation des amortissements
c) Stocks
d) Créances d'exploitation
e) Dépréciation de l'actif circulant
f) Provisions
g) Dettes financières
h) Dettes d'exploitation
i) Evolution du chiffre d'affaires
j) Effectif
k) Résultat financier
l) Résultat exceptionnel
m) Impôts différés
n) Passage du résultat social au résultat consolidé

BILAN ACTIF	31/12/2016	31/12/2015 Proforma	31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 004 658	145 364 474	142 102 677
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Outil de Travail	8 782 898	9 980 808	9 581 498
Réseau Gaz	45 627 705	44 295 846	44 295 846
Réseaux Electrique (extension)	94 556 179	88 240 321	
Energies Renouvelables	99 862 025	105 109 658	
Travaux En-Cours	46 119 200	13 020 050	938 215
Compte du Concédant (renouvellement)	291 083 117	289 073 725	16 560 763
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
titres de participation	2 618 927	1 892 097	1 400 292
Ecart d'acquisition	74 606 773	76 958 394	411 853
Titres mis en équivalence	4 123 374	4 284 125	10 183 742
Autres immobilisations financières	29 601 973	35 825 819	35 695 276
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**772 986 828**	**814 045 318**	**261 170 162**
STOCKS MATERIEL & EN-COURS	4 512 578	5 195 798	5 183 364
AVANCES ET ACOMPTES	304 855	201 983	22 395
CREANCES D'EXPLOITATION			
Créances clients	82 440 795	67 174 534	66 706 100
Autres créances d'Exploitation	47 749 274	26 509 373	6 092 838
DISPONIBILITES	116 994 817	57 110 513	23 608 936
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**252 002 319**	**156 192 201**	**101 613 632**
Charges constatées d'avances	3 258 182	684 895	575 482
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	**1 028 247 329**	**970 922 414**	**363 359 277**

BILAN PASSIF	31/12/2016	31/12/2015 Proforma	31/12/2015
Capital Social	25 726 600	25 726 600	11 496 200
Réserves	192 572 275	74 440 171	64 390 555
Réserves Consolidés	19 438 551	100 205 329	5 002 868
Résultat de l'exercice	**-37 730 691**	**25 392 451**	**13 000 104**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**200 006 735**	**225 764 551**	**93 889 726**
Intêréts Minoritaires	**1 200 329**	**893 574**	**327 461**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**58 062 653**	**58 821 624**	**17 784 822**
COMPTE DU CONCEDANT	**291 083 123**	**289 073 725**	**16 560 763**
Provisions pour Risques et Charges	9 198 561	8 732 279	6 434 780
Provision pour Renouvellement	56 479 613	53 574 413	297 122
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**65 678 174**	**62 306 692**	**6 731 902**
DETTES D'EXPLOITATION			
Emprunts auprès des établissements de crédit	236 193 978	212 507 548	109 315 555
Emprunts et dettes financières diverses	5 859 931	3 963 737	4 394 211
Avances et Acomptes	16 615 818	16 031 969	13 358 988
Dettes fournisseurs	67 671 495	35 881 879	42 971 637
Dettes fiscales et sociales	53 857 727	36 923 217	30 851 975
Autres dettes d'exploitation	6 924 909	2 601 954	1 735 862
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	**387 123 860**	**307 910 304**	**202 628 228**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**25 092 456**	**26 151 946**	**25 436 375**
TOTAL GENERAL DU PASSIF	**1 028 247 329**	**970 922 415**	**363 359 277**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015 Proforma	31/12/2015
Ventes Acheminement	3 406 191	1 002 293	
Ventes Energies	223 391 996	154 501 602	154 501 602
Ventes Trading & Production	15 258 278	21 162 660	21 162 660
Ventes Energies Renouvelables	1 475 552	1 290 131	
Prestations de Services	37 273 044	32 346 832	43 813 486
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**280 805 061**	**210 303 517**	**219 477 747**
Production Immobilisée & Stockée	3 224 930	3 937 716	2 204 073
Subventions d'Exploitation	2 762 347	2 506 773	32 689
Autres Produits d'Exploitation	3 486 468	4 263 260	1 178 213
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**290 278 806**	**221 011 266**	**222 892 722**
Achats de Matériels & Autres Achats Non Stockés	8 954 002	15 915 684	8 712 260
Achats d'Energie	168 963 493	106 706 314	165 569 484
Services Exterieurs (Frais Généraux)	16 432 901	13 464 055	10 110 842
Impôts, taxes et versements assimilés	5 038 576	4 747 717	2 178 610
Salaires et Charges Sociales	26 202 635	26 977 764	23 587 848
Autres Charges de Gestion Courante	7 470 990	7 227 886	2 359 414
Dotations aux Provisions et aux Amortissements	28 214 296	30 259 893	5 318 734
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**261 276 893**	**205 299 313**	**217 837 192**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**29 001 914**	**15 711 953**	**5 055 530**
Résultat Financier	-8 486 138	-8 567 849	-4 688 636
Résultat Exceptionnel	-62 019 479	23 388 376	11 535 887
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**-41 503 704**	**30 532 480**	**11 902 782**
Dotation Ecart d'Acquisition	-3 299 776	-172 384	-134 915
Quote part Résultat Sociétés mises en Equivalences	9 495	120 781	3 499 990
Participation des salariés	-1 196 414	-166 323	-118 798
Impôts sur les Bénéfices	8 471 924	-4 680 194	-2 097 081
QP Résultat Intérêts Minoritaires	-212 215	-241 908	-51 874
RESULTAT NET	**-37 730 691**	**25 392 451**	**13 000 104**

SIG Consolidés	31-déc-16	31/12/2015 Proforma	31-déc-15
Ventes Energie	228 273 739	156 094 025	154 501 602
Achats d'Energie	145 462 472	83 428 664	134 632 718
Marge Commerciale sur Energie	**82 811 267**	**72 665 361**	**19 868 883**
En % du Chiffre d'Affaires	**36,28%**	**46,55%**	**12,86%**
Marge Trading	548 066	-423 186	-275 586
Marge Production	-807 240	-991 804	-991 804
Production de l'Exercice	40 497 974	36 284 548	46 017 559
Consommation de l'Exercice en provenance de tiers	-33 370 473	-29 379 739	-27 329 819
Valeur Ajoutée	**89 679 594**	**78 155 180**	**37 289 233**
En % du Chiffre d'Affaires	**33,37%**	**26,24%**	**18,60%**
Subvention et dotation fonds de péréquation	2 762 347	3 488 336	32 689
Impôts, taxes et versements assimilés	-5 038 576	-4 747 717	-2 178 610
Salaires & Charges Sociales	-26 202 635	-26 977 764	-23 587 848
Excédent Brut d'Exploitation	**61 200 731**	**49 918 034**	**11 555 465**
En % eu Chiffre d'Affaires	**22,77%**	**16,76%**	**5,76%**
Reprise sur provisions d'exploitation & Transfert de Charges	2 553 709	2 506 773	548 444
Autres produits de gestion courante	932 758	774 924	629 769
Autres Charges de Gestion Courante	-7 470 990	-7 227 886	-2 359 414
dotations aux Provisions et aux Amortissements	-28 214 296	-30 259 893	-5 183 819
Résultat d'Exploitation	**29 001 914**	**15 711 953**	**5 190 445**
Résultat Financier	-8 486 138	-8 567 849	-4 688 636
Résultat Exceptionnel	-62 019 479	23 388 376	11 535 887
Quote part Résultat Sociétés mises en Equivalences	9 495	120 781	3 499 990
Amortissement des Ecarts d'Acquisition	-3 299 776	-172 384	-134 915
Quote part Résultat Intérêts Minoritaires	-212 215	-241 908	-51 874
Participation des salariés	-1 196 414	-166 323	-118 798
Impôts sur les Bénéfices	8 471 924	-4 680 194	-2 097 081
Résultat de l'Exercice	**-37 730 691**	**25 392 451**	**13 135 019**

I) Contexte

Les comptes consolidés 2016 ont été établis dans le contexte suivant :

Dans le cadre de la réorganisation du groupe, le Syndicat Energie Vienne a apporté à la société SOREGIES l'intégralité des parts qu'il détenait de la société SRD, soit 66% du capital social. Désormais, la société SRD est détenue à 100% par la société Sorégies.

Dans le cadre de cette même réorganisation, le Syndicat Energie Vienne, le CATP et la CDC ont apporté les parts qu'ils détenaient de la société SERGIES. Désormais SERGIES est détenue à 100% par la société SOREGIES.

En cumulé, le CATP et la CDC détiennent désormais 15% du capital de Sorégies.

Cette restructuration du groupe induit les changements suivants:

SOREGIES devient tête du groupe,

L'entrée de partenaires extérieurs au capital de SOREGIES afin de ramener la part des actionnaires publics à 85%,

SRD et SERGIES deviennent donc filiales consolidées à **100%** (Voir § périmètre de consolidation) et sont désormais en intégration globale dans la consolidation.

Compte-tenu de l'évolution du périmètre (cf § variation de périmètre) des comptes pro-forma pour l'exercice 2015 ont été établis.

II) Comptes pro-forma

a) Contexte et hypothèses des comptes pro-forma 2015

A titre indicatif, nous avons complété les comptes consolidés 2016 par des comptes 2015 pro forma établis de la façon suivante :

Ces comptes consolidés ont été préparés dans le cadre de la restructuration capitalistique engagée par le groupe ENERGIES VIENNE

Le schéma retenu dans le cadre de cette restructuration est le suivant :

SOREGIES devient tête du groupe,

SRD et SERGIES sont apportées par le Syndicat Energies Vienne (SEV) à SOREGIES, et deviennent donc filiales consolidées à **100%** (SRD, **SERGIES**, BOUTINEAU) et ALTERNA (64%). (Voir § périmètre de consolidation).

Pour réaliser cette consolidation qui s'est limitée aux opérations décrites ci avant, nous avons retenu les hypothèses de valorisations retenues dans le cadre des négociations avec nos partenaires.

Nous avons ainsi reconstitué :

- ⇨ La cession des 15% détenus par SERGIES dans SOREGIES à un partenaire extérieur, **opération retraitée en consolidation**,
- ⇨ L'entrée de partenaires extérieurs au capital de SOREGIES afin de ramener la part des actionnaires publics à 85%,
- ⇨ Le passage de la méthode d'intégration par mise en équivalence à la méthode d'intégration globale pour SRD,
- ⇨ L'Intégration globale de SERGIES.

Nous n'avons pas pris en considération la cession de la branche DOR/DCR de SOREGIES à SRD.

Les comptes pro-forma 2015 sont destinés à un public avisé et averti et ont pour objectif de donner un éclairage économique et financier par grandes masses.

Méthodologie :

1) Intégration des comptes suivants :

   - ⇨ Bilan et compte de résultat SRD au 31 12 2015
   - ⇨ Bilan et compte de résultat consolidés SOREGIES au 31 12 2015
   - ⇨ Bilan et compte de résultat consolidés SERGIES au 31 12 2015

   SOREGIES devient tête de groupe.

2) Annulation des écritures :

   - ⇨ De mise en équivalence des titres SRD dans SOREGIES
   - ⇨ De mise en équivalence des titres SOREGIES dans SERGIES

3) Achat par SOREGIES de titres SERGIES

4) Cession des 15% de SOREGIES détenues par SERGIES aux partenaires entrant

5) Prise en compte par anticipation de l'Apport des titres SRD et SERGIES par le SEV à SOREGIES

6) Prise en compte par anticipation de l'Apport par les actionnaires minoritaires des actions qu'ils détiennent dans SERGIES.

7) Intégration par anticipation de l'entrée au capital des deux partenaires sur la base des valeurs retenues avec génération du cash correspondant.

8) Elimination des titres SRD avec le calcul d'un écart d'acquisition au 1er janvier 2016 sur les 66% apportés à cette date

   Remarque : par hypothèse et simplification, l'écart dégagé n'est pas amorti sur l'exercice 2015.

9) Elimination des titres SERGIES avec le calcul d'un écart d'acquisition au 1er janvier 2016 sur les 100% acquis et apportés à cette date hors plus-value issue de la cession des titres SOREGIES et hors retraitement des minoritaires SOREGIES qui sont par ailleurs éliminés.

   Remarque : par hypothèse de simplification, l'écart dégagé n'est pas amorti sur l'exercice 2015.

10) Elimination des opérations intragroupe pas encore traitées dans les deux sous consolidations :

   ⇨ Entre SRD et le groupe SOREGIES
   ⇨ Entre les groupes SOREGIES et SERGIES
   ⇨ Entre le groupe SERGIES et SRD
   ⇨ Entre ALTERNA et SRD

III) Règles et Méthodes Comptables

Ces comptes consolidés ont été préparés en conformité avec les normes applicables en France CRC 99-02.

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible de modifier le bilan et le compte de résultat n'a été identifié.

a) Principes de consolidation :

Les comptes consolidés intègrent, outre ceux de la société mère consolidante, les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le groupe, ainsi que ceux des filiales significatives dans lesquelles le groupe possède une participation lui permettant d'avoir soit un rôle dans la gestion de la société, soit une représentation dans ses organes de gestion.

Sont exclues du périmètre de consolidation les sociétés dont la taille et/ou le niveau de notre participation ne sont pas significatifs.

Les règles et méthodes comptables appliquées pour cet exercice sont celles retenues dans chacun des comptes annuels sociaux de SRD et consolidés de SERGIES et SOREGIES, les structures intégrées.

Point particulier relatif aux écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition sont calculés entre le prix d'achat des titres et leur valeur comptable à la date d'acquisition et sont comptabilisés en immobilisations financières.

Mesure dérogatoire : Les écarts d'acquisition de SRD et SERGIES ont été calculés au 01/01/2016 et sont amortis à compter de cette date sur la base des CP.

Les écarts sont amortis linéairement :

- sur 10 ans, pour ALTERNA, HYDROCOP et BOUTINEAU
- sur 30 ans pour SRD : eu égard au caractère pérenne de son activité et des modalités de renouvellement de son contrat de concession
- sur 20 ans pour SERGIES : amortissement sur la durée des principaux contrats

Point particulier relatif au traitement de la caducité :

Le groupe gère deux contrats de concession distincts avec pour chacun le traitement comptable correspondant :

⇨ SRD est concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, pour une période de 30 ans (fin en 2033) et devra rendre en fin de concession le réseau construit à valeur Zéro.

Pour respecter cet engagement contractuel, SRD pratique des amortissements de caducité.

⇨ SOREGIES est concessionnaire de plusieurs réseaux de distribution de Gaz Naturel (en Vienne jusqu'en 2033, ainsi qu'en Vendée et en Maine et Loire).

Elle devra céder ces réseaux à leur valeur nette comptable et ne pratique donc pas de caducité.

b) **Secteur d'Activité** : le groupe SOREGIES opère principalement sur les secteurs suivants :

- L'acheminement,
- La fourniture d'électricité et de Gaz, et les prestations de services qui en découlent,
- La gestion des réseaux de distribution de ces Energies,
- la production d'électricité.

c) **Aucun frais de recherche et développement** n'a été activé au cours de l'exercice.

d) **Les engagements concernant les retraites** sont traités de différentes manières en fonction de leur type :

- en provisions pour risques et charges et externalisation pour les Droits Spécifiques Passés,
- externalisation pour les Droits Spécifiques Futurs et les Indemnités de Fin de Carrière.

e) **Le résultat d'exploitation :**

Il intègre tous les produits et les charges liés aux activités du groupe, à l'exclusion des produits et charges à caractère financier, et des produits et charges exceptionnels, correspondants à des éléments dont le groupe n'a pas la maîtrise, qui n'ont pas de rapport avec les activités principales du groupe, et qui ne se rattachent pas à l'exercice considéré.

f) **Impôts sur les sociétés :**

Le groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé, y compris pour les déficits reportables des sociétés SOREGIES et BOUTINEAU.

Ils sont calculés au dernier taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes.

g) **Immobilisations Incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par le contrat de droit de tirage et accessoirement par des logiciels, des fonds de commerce (SRD et BOUTINEAU) et des quotas de CO2.

Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, soit 25 ans pour le contrat de droit de tirage, et de 1 à 10 ans pour les logiciels.

Les dépenses concourant au développement d'un projet sont comptabilisées en en-cours au fur et à mesure du déroulement de ce projet, et immobilisées lorsque le logiciel est achevé et utilisé par l'entreprise.

Les dépenses engagées sur le poste frais de recherche et développement correspondent en réalité à des frais d'études et de développement des projets éoliens.

Dépréciation : lorsque la valeur estimée de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

CCG : *cf faits marquants pages 25 et 26*

CO2 : Les quotas reçus entre 2010 et 2012 ont été, conformément aux normes comptables en vigueur, comptabilisés en compte 2058 (**immobilisation incorporelle non amortissable**) en contrepartie d'un compte 489 « Quotas d'Emission Alloués par l'Etat ».

Aucun nouveau quota n'a été attribué sur l'exercice.

h) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Aucun retraitement n'est effectué concernant les opérations relatives aux locations longues durées hormis celles d'un moyen de production, la centrale de production de La REOLE.

Le coût des immobilisations produites en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et de matériels de la Direction "Opérateur de Réseaux", ainsi que les charges indirectes.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur type :

Réseaux électricité & gaz	**20 à 50 ans**
Réseaux câblés	**5 à 40 ans**
Bâtiments et terrains	**15 à 30 ans**
Biens individualisés	**2 à 25 ans**
Parcs éoliens	**20 ans**
Signalétique sites	**5 ans**
Unités de production photovoltaique	**20 ans**
Onduleurs	**10 ans**
Postes Sources	**40 ans**
Transformateurs	**40 ans**
Lignes aériennes	**40 ans**
Lignes souterraines	**50 ans**
Branchements	**50 ans**
Panneaux de comptage	**20 ans**

Concernant les immobilisations de Sergies, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Biens concédés : Le groupe exploite des réseaux de distribution d'électricité (sur le département de la Vienne) et de gaz (Vienne, mais également en Vendée, Indre & Loire et Maine & Loire) en vertu de délégations de service public concédées par diverses collectivités locales.

-Sorégies : exploite depuis le 1er janvier 2004 les réseaux de distribution de gaz en vertu d'une délégation de service public que lui a concédée le Syndicat énergie Vienne

Un contrat de concession a été établi entre les deux parties pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2004, un nouveau contrat a été signé en 2008 pour tenir compte de l'apport du réseau électrique à SRD

Sorégies est également retenue dans le cadre de délégations de services publics en Indre et Loire, Vendée et Maine et Loire, pour la gestion de réseaux de Gaz Naturel et de Gaz Propane.
Les immobilisations relevant du régime de la concession figurent au bilan :

- pour leur valeur d'apport pour celles remises par le concédant à titre gratuit.

- pour leur coût d'acquisition, lorsqu'elles sont financées dans le cadre de la concession (travaux de renouvellement ou d'extension).

La contrepartie de la valeur des biens apportés par les concédants est enregistrée au passif dans le compte "Droits du Concédant", poste "Autres Fonds Propres".

Les immobilisations apportées à la concession, de même que celles résultant d'un renouvellement, donnent lieu à la comptabilisation d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie, sans incidence sur le compte de résultat, avec pour contrepartie une diminution du compte "Droits du Concédant".

Les immobilisations financées par le concessionnaire dans le cadre de travaux d'extension donnent lieu à comptabilisation d'un amortissement économique sur la durée de vie du bien,

-SRD : exploite depuis le 1er janvier 2008 les réseaux de distribution d'électricité que lui a apportés la société SOREGIES, en vertu d'une délégation de service concédée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'équipement de la Vienne (SEV).

Les immobilisations relevant du régime de la concession figurent au bilan :

- pour leur valeur d'apport pour celles remises par le concédant à titre gratuit.

- pour leur coût d'acquisition, lorsqu'elles sont financées dans le cadre de la concession (travaux de renouvellement ou d'extension).

Les immobilisations apportées à la concession, de même que celles résultant d'un renouvellement, donnent lieu à la comptabilisation :

- d'une provision pour renouvellement des biens selon les termes de la concession, déterminée sur la base de la valeur de remplacement des biens, et calculée sur la base d'un plan de renouvellement sur 15 ans, lui-même issu du plan de renouvellement global établi sur la durée de la concession.

- d'une dépréciation linéaire sur leur durée de vie, sans incidence sur le compte de résultat, avec pour contrepartie une dépréciation du compte "Droits du Concédant".

Les immobilisations financées par le concessionnaire dans le cadre de travaux d'extension donnent lieu à comptabilisation :

- d'un amortissement économique sur la durée de vie du bien,

- d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession, qui permet de respecter les termes du contrat de concession, à savoir que le concessionnaire doit remettre au concédant au terme du contrat les biens pour une valeur nulle.

-Obligation née de la loi NOME : La loi NOME (**N**ouvelle **O**rganisation du **M**arché de l'**E**lectricité) impose à tous les gestionnaires de réseaux de remplacer les compteurs actuels par des compteurs "intelligents", appelés encore "compteurs AMM".

Cet investissement lourd, que nous estimons à environ 30 M€, devra être réalisé entre 2017 et 2022, et pour tenir compte de cette disposition réglementaire, et de son évolution dans le temps, nous avons pris deux dispositions dans les comptes (depuis l'exercice 2010) dont les effets se poursuivent sur l'exercice 2016 avec les incidences suivantes :

-sur les amortissements :

Les compteurs immobilisés en extension depuis 2004 étaient amortis sur 20 ans, ce qui correspondait à leur durée de vie économique.

Afin de prendre en compte le fait que tous ces compteurs seront remplacés au plus tard fin 2022, nous avons modifié le plan d'amortissements pour faire en sorte qu'ils soient intégralement amortis au 31 décembre 2020.

L'incidence de cette modification sur le résultat de l'exercice est la comptabilisation d'une dotation aux amortissements majorée d'environ **400 K€.**

-sur les provisions :

Une part importante de l'investissement correspond à du renouvellement. Comme il s'agit d'un remplacement, mais avec une technologie différente, la partie "remplacement" est considérée comme du renouvellement, la partie "évolution technologique" est considérée comme de l'extension.

Compte tenu de l'estimation globale de l'investissement à réaliser (environ 30 M€) sur les années à venir, et ce jusqu'en 2022, et qu'environ la moitié de cet investissement sera affecté au renouvellement, nous avons commencé le provisionnement de ce renouvellement dès l'exercice 2010.

La part de la provision pour renouvellement comptabilisée à ce titre pour l'exercice 2016 est de **875 K€**.

i) Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur historique.
Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés au coût d'acquisition.

Le cas échéant, ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Concernant les titres de participation du groupe Sergies : pour les filiales « Sociétés de projet », compte-tenu du modèle économique, les résultats de ces sociétés sont déficitaires durant la phase de construction mais, dès la mise en production, la société renoue avec les bénéfices. En conséquence, les titres de ces sociétés ne sont pas dépréciés durant la phase « d'amorçage du projet ».

Titres mis en équivalence et les écarts d'acquisition : l'évolution des écarts d'acquisition et les titres mis en équivalence sont liés, pour l'essentiel, à la réorganisation du Groupe Energie Vienne.

Ecarts d'acquisition : *cf paragraphe § III a*

Compte gagé : créé pour des raisons liées au contrat de financement de la centrale de Saint-Avold et à ses couvertures, le compte gagé représente au 31.12.2016 un montant de **28.7 M€**.

Cette somme est comptabilisée avec les immobilisations financières inscrites à l'actif de notre bilan.

j) Stocks : ils sont principalement constitués

- Par des matériels qui seront utilisés lors de la construction ou l'entretien des réseaux de distribution d'Electricité et de Gaz. Ils sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

  Une provision est constituée pour tenir compte de la dépréciation de certains de ces matériels.

- Par du gaz propane, stocké en cuves avant distribution, et valorisé au coût moyen d'achat du mois de décembre, ou, s'il est inférieur à ce coût, au prix de vente.

- Par des travaux en cours sur des réseaux de distribution Electricité, qui sont valorisés aux coûts de revient internes en fonction de leur degré d'avancement.

  Ce coût est constitué par des matériels et de la main d'œuvre.

- Par des en-cours sur les travaux d'Eclairage Public, composés par des factures de sous-traitance et des matériels déjà affectés aux chantiers concernés.

- Par un stock de Certificats d'Economie d'Energie :Au 31 décembre 2016, notre société s'inscrit dans le cadre d'une obligation triennale pour la période 2015-2017.
  Nos obligations s'élèvent à : 109.8 GWh pour 2015 et 85.8 GWh pour 2016

  A cette date, le volume de CEE validé sur notre compte était de 540GWh cumac classiques et 10GWh précarités.

  Nos obligations sont couvertes au 31/12/2016. Nous avons comptabilisé un stock de CEE correspondant à 354Gwh cumac pour un montant de 1 063K€.

  Compte-tenu du niveau de nos obligations à la date du 31/12/2016, du volume validé et du volume en attente de délivrance par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE) notre obligation triennale est couverte.

k) Créances d'exploitation :

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale et intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, ainsi que l'énergie en compteur non relevée et non facturée.

Dans l'énergie en compteur est intégrée la part fourniture ainsi que la part acheminement pour les clients C5 (anciens tarifs bleus) aux tarifs réglementés de ventes.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Le risque de non-recouvrement des créances clients est déterminé statistiquement, et apprécié par type de créance.

Les autres créances sont composées principalement :

- de comptes courants auprès de Sociétés du Groupe non intégrées globalement,

- Des subventions à recevoir dans le cadre de l'aide au financement des travaux d'améliorations et d'aménagements esthétiques des réseaux électriques,

- de TVA à régulariser (sur Factures Non Parvenues & Acomptes),

- De produits à recevoir,

- Des impôts différés actif.

l) Disponibilités

Les disponibilités sont constituées :

- De Comptes à Terme inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ces valeurs sont évaluées à la date de clôture.
- Des intérêts courus à recevoir provisionnés.
- Des liquidités immédiatement disponibles.

m) Subventions d'Investissement :

Les subventions des organismes distributeurs tels que le FACE et le SEV sont comptabilisées dès qu'elles sont accordées, en contrepartie d'un compte "créances d'exploitation".

Les autres subventions d'investissement sont comptabilisées par prudence lors de leur encaissement.

Elles sont ensuite rapportées au compte de résultat (en exploitation) au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont contribués à financer.

n) Provisions :

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement par :

- Le solde d'une provision destinée à couvrir les opérations relatives aux Risques de Marchés (achat et vente d'énergie).
- Une provision destinée à couvrir le coût du rattachement du régime de retraite des IEG (Industries Electrique et Gazières) au régime général, et notamment le financement des droits spécifiques "passés" des agents IEG,
- Une provision destinée à couvrir les coûts liés aux médailles professionnelles du travail,
- Une provision destinée à couvrir la requalification des cuves gaz, obligatoire tous les 10 ans,
- Une provision pour renouvellement des réseaux électriques et des compteurs gaz calculée à partir d'un plan de renouvellement détaillé sur 15 ans, lui-même intégré dans le plan global de renouvellement calé sur la durée de la concession, soit 30 ans,

Cette provision est complétée lors de chaque exercice par glissement d'une année, et fait l'objet d'une reprise à la clôture de chaque exercice, pour le montant des immobilisations effectivement renouvelées,

- Une provision pour risque constituée suite à une décision du CORDIS concernant un litige avec les producteurs d'énergie renouvelable sur le montant du TURPE facturé,

- Une provision pour démantèlement des parcs éoliens en contrepartie d'un actif amorti sur la durée de fonctionnement des parcs. Cette provision correspond à une obligation légale suite à l'arrêté ministériel du 26 août 2011.

o) Compte "Droits du Concédant" :

Dans ce compte qui permet à nos concédants d'avoir un suivi patrimonial de ses actifs concédés, figurent :

- le montant des réseaux remis par les concédants dans le cadre des Délégations de Services Publics gaz et d'électricité gérés par le groupe,

- les dépréciations de ces ouvrages,

- la reprise des provisions pour renouvellement comptabilisée au cours de la concession pour le réseau électricité,

- la part financée (par le concédant, ou par des tiers) dans le renouvellement des immobilisations concédées.

p) Avances conditionnées :

Dans le cadre du Fonds de résistance photovoltaïque, la région Poitou-Charentes peut accorder des avances remboursables pour les projets réalisés par les structures du groupe SERGIES. Un échéancier est établi et le remboursement des avances sera effectué sur 5 ans entre la 16ème et la 20éme année.

SRD a bénéficié d'avances remboursables de l'Ademe dans le cadre du projet IPERD.

q) Dettes financières auprès des établissements de crédit :

Ce poste est composé principalement :

- du solde des emprunts contractés pour financer :

  ⇨ le développement de nos réseaux gaz en dehors du département, pour **22,90 M€**

  ⇨ la 2ème tranche du financement de notre contrat d'accès à la production, pour **79 ,36 M€,**

  Cet emprunt fait l'objet de contrats de couvertures sur 94,3% du solde restant à rembourser.

  ⇨ le développement des ENR pour **129.1M€**

- des intérêts courus sur ces emprunts au 31 décembre, soit **3,13 M€.**
- d'emprunts obligataires contractés dans le cadre du financement participatif soit **0.5M€.**

r) Produits Constatés d'Avance :

Ce poste est constitué par :

i. les abonnements sur contrats Energies et les maintenances facturées d'avance aux clients.

ii. le solde du prix de vente d'une option de 26 MWH (sur 200 au total) sur notre outil de production de Saint-Avold.

Nous avons validé auprès de l'administration fiscale l'étalement sur la durée restant à courir de notre contrat de cette prime à l'investissement.

Le solde restant à ramener au compte de résultat au titre des exercices futurs est de **16.31 M€** au 31 décembre 2016.

iii. CO2 : voir § sur les immobilisations incorporelles.

Nous avons comptabilisé les quotas reçus en immobilisations incorporelles non amortissable en contrepartie d'un compte 489 « Quotas d'Emission Alloués par l'Etat ».

Ce compte est présenté dans le même poste que les produits constatés d'avance, son solde s'élève au 31 décembre 2016 à **2,93 M€.**

s) Transfert de charges :

Pour financer la construction ou le renouvellement des réseaux Electriques et Gaz, le groupe perçoit des subventions par l'intermédiaire des concédants, (SEV, SIEML, SYDEV et SIEIL), qui nous reversent les fonds alloués par le FACE, ainsi que des communes à qui nous avons demandé une participation financière pour la réalisation de travaux.

Ces subventions, comptabilisées en subventions d'investissement au passif du bilan, sont ramenées au compte de résultat sur la durée d'amortissement des immobilisations qu'elles ont financées.

Ces amortissements grèvent chaque année le résultat d'exploitation de l'exercice.

Les reprises de subventions sont par nature affectées au résultat exceptionnel.

Afin de permettre une meilleure lecture du résultat d'exploitation, il a été décidé de comptabiliser ces reprises de subventions au résultat d'exploitation par le biais du compte "Transferts de Charges".

t) Engagements en matière de retraites et autres droits sociaux :

Droits Spécifiques (Passés et Futurs) :

La CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières) communique chaque fin d'année à l'ensemble des entreprises du secteur les modes de calculs des divers engagements qui sont les leurs au 31 décembre en matière de financement des retraites.

Cette communication nous permet de valoriser le montant global de nos engagements, soit un total de **14,84 M€,** non compris les frais de gestion et les autres prestations de services (voir Autres Engagements)

Ce montant est couvert par :

- une provision de 1,88 M€,
- et, pour le complément, par un contrat d'externalisation.

Le calcul de ces engagements est effectué avec un taux d'actualisation de **3,50%** afin de tenir compte de la duration de ceux-ci ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts sur ces dernières années.

NB : une valorisation de ces engagements avec des taux respectifs de 3% et 4% aurait une incidence globale sur le montant de ces engagements respectivement de **+ 2,99 M€** et **- 1,62 M€.**

Indemnité de Fin de Carrière :

L'ensemble du passif est géré par un prestataire externe. Nous avons fait réévaluer notre en-cours au 31 décembre 2016, celui-ci s'élève à **1,452 M€**. Il est intégralement couvert.

Autres engagements hors bilan :

Les autres engagements de la société au titre des retraites, valorisés au taux de 3,50%, s'élèvent à **5.47 M€.**

u) Mouvements Significatifs avec les entreprises liées :

Principaux flux entre le Syndicat Energie Vienne et les sociétés Sorégies et SRD :

-Facturation par le SEV à SRD d'une redevance de concession pour 4 838K€.
-Facturation par le SEV à SOREGIES d'une redevance de concession pour 709K€.

v) L'activité trading

Cette activité a représenté sur l'exercice 2016 environ 5.4% du chiffre d'affaires total du groupe.

Nous avons comptabilisé cette activité en produits avec les charges correspondantes.

Les engagements au 31 décembre 2016 concernant cette activité pour les années à venir sont les suivants :

-	2017	45 202	Mwh
-	2018	225 570	Mwh
-	2019	218 212	Mwh
-	2020	- 43 800	Mwh

IV) Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice :

✓ **Titres de participation** :

Prises de participation :

Au cours de l'exercice 2016, SOREGIES a :

- ⇨ Participé à l'augmentation de capital de la société ALTERNA, à hauteur de 419 711€ par incorporation de créances, portant ainsi sa participation de 64,11% à **63,78%,**
- ⇨ Souscrit au capital de la société Energies Services de Lannemezan pour un montant de 647 680€ pour une quote-part de 9.50%,
- ⇨ Obtenu, 66% des titres de la société SRD par apport en nature du Syndicat Energie Vienne. Sorégies détient désormais 100% du capital,
- ⇨ Racheté 8 800 actions de la société Sergies,
- ⇨ Obtenu, par l'apport en nature du Syndicat Energie Vienne, du CATP, de la CDC des actions de la Société SERGIES dont elle détient désormais 100% du capital.

Provision :

Dans les comptes sociaux compte–tenu de l'évolution de la conjoncture et des résultats de la Société Boutineau, une provision complémentaire des titres a été comptabilisée au 31/12/2016. Cette provision a été neutralisée dans les comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2016, SERGIES a :

- ⇨ Participé à l'augmentation de capital de la société ENERSIEL, BIO ENERGIE RIVAULT,SIPENR.
- ⇨ Racheté la société ENFINITY PV 15 à hauteur de 100%.
- ⇨ Racheté la société ENFINITY PV 8 à hauteur de 100% .
- ⇨ Racheté la société FERME EOLIENNE D'AVESSAC à hauteur de 51%.
- ⇨ Effectué une prise de participation dans la société SOL'R PARC CHARENTE à hauteur de 60%.

✓ **Cession de la Branche DOR DCR :**

Afin de répondre aux exigences de la Commission de Régulation de l'Energie en matière de séparation des activités de gestion de réseaux de distribution d'énergie et de fourniture d'énergie, la société SOREGIES a cédé le 20 décembre 2016, la branche complète d'activité « Opérateur de Réseaux » à la société SRD pour 14M€.
L'entrée en jouissance est intervenue au 1er janvier 2017.

La valeur de la branche a été inscrite en immobilisation corporelle et incorporelle et la plus-value de cession a été annulé dans le compte de résultat des comptes consolidés.

✓ **Appels de marge**

Dans le cadre de ses opérations d'achats et de reventes d'énergies sur le marché, notamment réalisés dans le cadre de l'approvisionnement d'ALTERNA, Sorégies a signé des contrats d'approvisionnement avec différentes contreparties.

Ces contrats prévoient des appels de marge à verser par l'une ou l'autre des parties en fonction de fortes variations à la hausse ou à la baisse du marché de l'électricité.

Les appels de marge sont soldés au 31/12/2016.

La société a mis en place 2 garanties bancaires de 5M€ chacune.

✓ **Sourcing**

Compte tenu de la baisse des prix du marché de l'électricité depuis fin 2015, Sorégies est sortie du Tarif de cession pour ses achats d'électricité et se source sur le marché à compter du 1er mai 2016.

✓ **Contrat de droit de tirage (centrale de Saint-Avold)**

Au cours de l'exercice 2010, SOREGIES a comptabilisé en immobilisations incorporelles le contrat d'accès à la production signé en janvier 2008, pour un montant de 156,8 M€. Ce contrat est amorti sur 25 années, durée d'exploitation de la centrale de production à laquelle il est rattaché.

Le montant net au 31 décembre 2016 de cet investissement s'élève à **132 809 K€** avant dépréciation.

Compte tenu des évolutions intervenues sur les marchés, altérant la rentabilité des cycles combinés gaz, nous avons signé un avenant au contrat initial pour réduire nos coûts d'exploitation sur cette centrale.

Cet avenant avait entériné la suspension de notre contrat sur la période du 1er aout 2013 au 31 décembre 2016 et a permis :

- D'une part de limiter l'amortissement à la partie rétrocédée à nos partenaires,

- D'autre part de diminuer les coûts d'exploitation de la centrale, une prime fixe annuelle étant désormais payée à EON.

La mise sous cocon a limité l'impact global avant IS et dépréciation de la centrale a **- 5 815 K€** sur le compte de résultat 2016 de la société.

La période de mise sous cocon se terminant au 31/12/2016 et compte-tenu du redémarrage du cycle de façon dégradée, nous avons sollicité un Expert qui a mené des études successives sur 2016 et début 2017 afin d'évaluer la valeur de ce cycle à la fin de l'exercice.

Ces études tiennent compte des dernières transactions constatées sur le marché, de la vision du marché (prix de l'électricité, garanties de capacité, ...), des couvertures réalisées par Sorégies pour 2017 et 2018. Les taux d'actualisation retenus sont de 8%, 9% et 10%.
Selon cette méthodologie, une provision a été comptabilisée dans les comptes (en charges exceptionnelles) correspondant à une moyenne des 3 études réalisées soit 81.5M€.

Nous ferons procéder à des actualisations de cette étude par l'Expert courant 2017 et début 2018.

✓ **Participation des salariés:**

Dans le cadre de la participation groupe et compte tenu des résultats de Sorégies sur l'exercice, le Directoire a voté un complément de participation de 900K€ qui a été provisionné dans les comptes de l'exercice.

✓ **Rattrapage Tarifaire :**

Courant 2016, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté fixant les tarifs réglementés de ventes pour la période 2014-2015, obligeant l'état à redéfinir ces tarifs et les fournisseurs d'électricité à facturer à leurs clients le rattrapage tarifaire issu de cette modification des tarifs.

La société a rattaché la facturation de ce rattrapage auprès de ses clients sur l'exercice 2016, son incidence positive sur le résultat est de **3 679 K€** et a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

✓ **Fonds de péréquation :**

A ce jour, l'arrêté relatif au FPE 2016 n'a pas été publié. En conséquence, il a été provisionné, par prudence le FPE correspondant au minimum perçu sur les années antérieures.

Par ailleurs, en date du 30 mai 2016, le Conseil du FPE a fixé les modalités d'application du rattrapage des péréquations 2012, 2013 et 2014 et les modalités d'application de la péréquation 2015 qui ont fait

l'objet d'un arrêté interministériel en juillet 2016. La société a ainsi perçu sur l'exercice :
Au titre de 2012, 2013 et 2014 : 9 728 756€
Au titre de 2015 : 5 292 305€ (une partie avait été provisionnée en Produit à recevoir au 31/12/2015 pour 3 387 260€)

Ces sommes ont été comptabilisées sur l'exercice en produits exceptionnels.

II) Périmètre et méthode de Consolidation :

Ci-joint la liste des filiales au 31 décembre 2016, ainsi que la méthode de consolidation retenue pour chacune d'elles.

Sociétés	%	Méthode
SOREGIES	**mère**	**Intégration Globale**
SRD	**100,00%**	**Intégration Globale**
BOUTINEAU	**100,00%**	**Intégration Globale**
ALTERNA	**63,78%**	**Intégration Globale**
ENE'O	**8,68%**	**Mise en Equivalence**
HYDROCOP	**13,79%**	**Mise en Equivalence**
SEM VENDEE ENERGIE (*)	**15,00%**	**Mise en Equivalence**
SERGIES	**100,00%**	**Intégration Globale**
Dont périmètre de la sous consolidation SERGIES		
VIENNE PHOTOVOLTAIQUE	**55,00%**	**Intégration Globale**
VOLTA Développement Vendée	**70,00%**	**Intégration Globale**
SUN POITOU	**100,00%**	**Intégration Globale**
SARL MONTS JOUBERT ENERGIES	**100,00%**	**Intégration Globale**
SARL GRANDS CHAMPS	**100,00%**	**Intégration Globale**
CHAMPS CHAGNOTS	**80,00%**	**Intégration Globale**
VIENNE BIO ENERGIES	**35,00%**	**Mise en Equivalence**
SENERGIES	**20,00%**	**Mise en Equivalence**
METHA BEL AIR	**24,93%**	**Mise en Equivalence**
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	**19,35%**	**Mise en Equivalence**
SEM VENDEE ENERGIE	**4,99%**	**Mise en équivalence**
AVESSAC	**51,00%**	**Intégration Globale**
ENFINITY PV 15	**100,00%**	**Intégration Globale**
Périmètre au 31 12 2016		

(*) dont 4.99% dans le périmètre Sergies.

Titres Mis en équivalence :

Les participations détenues inférieures à 50% sont mises en équivalence en raison de leur incidence jugée significative sur les comptes de SOREGIES, ou de l'intérêt stratégique qu'elles ont pour le groupe.
L'incidence sur le compte de résultat de ces mises en équivalence est de **-69K€.**

Sociétés non intégrées :

Sociétés	Valeur brute	Part
SEM SOLEIL (SIE Loire)	55 530,00	**15,00%**
SEM ENERSIEL	402 000,00	**15,00%**
SAS BIO ENERGIES RIVAULT	25 125,00	**25,00%**
METHA CENTER 86 SARL	9 800,00	**49,00%**
SAS METHANISATION BRENNE ELEVAGE	150 000,00	**20,00%**
SEML SIPENR	33 500,00	**1,00%**
ENERGIE SERVICE LANNEMEZAN	647 680,00	**9,50%**
S'TILE	249 994,25	**2,84%**
TERRA Energies	160 000,00	**1,60%**
HYDROCOP Concessions	35 000,00	**35,00%**
SEM Bois de la MOTHE	1 008 500,00	**1,62%**
ENERCOOP	60 000,00	
SEM ARTEE	100 000,00	
Autres NS	6 792,00	
Total au 31 décembre 2016	2 935 421,25	

Variation de périmètre :

AVESSAC : rachat de 51% la société qui a été intégrée dans les comptes consolidés de l'exercice et dont l'incidence sur le résultat est de -174K€.

ENFINITY PV 15 : rachat de l'intégralité des parts sur l'exercice qui a été intégrée dans les comptes sociaux de l'exercice et dont l'incidence sur le résultat est de -57K€.

ALTERNA : une augmentation de capital a ramené notre participation de 64 à 63%, l'incidence sur le résultat et les réserves est NS.

SERGIES : Sorégies a racheté des parts Sergies et le SEV, le CATP et la CDC ont apporté leurs parts ce qui permet à Sorégies de détenir 100% du capital, l'incidence sur le résultat est de 1 654K€.

SRD : le SEV a apporté les parts qu'il détenait de la société SRD, Sorégies détient désormais 100% du capital de SRD. L'incidence sur le résultat est de 13 425K€.

IV) Tableau de variation des Capitaux Propres :

Ci-dessous la variation des capitaux propres sur le l'exercice 2016 :

	31/12/2015 Proforma	affectation résultat 2015	Apport/ Ajustements / Dividendes	résultat 2016	**31/12/2016**
Capital	25 726 600				25 726 600
Réserves Sociales	74 440 171	11 695 564	106 436 540		192 572 275
Réserves Consolidées	9 762 966	13 696 887	-4 021 303		19 438 550
Réserves techniques	90 442 363		-90 442 363		0
Résultat	25 392 451	-25 392 451		-37 730 691	-37 730 691
Total	**225 764 551**	**0**	**11 972 874**	**-37 730 691**	**200 006 734**

(1) Réserves techniques relatives à l'établissement des comptes pro-forma

Synthèse : la variation de la situation nette sur l'exercice 2016 peut être synthétisée comme suit :

SN au 1er janvier 2016	**225 764 551**
Résultat consolidé 2016	-37 730 690
Dividendes distribués	
Périmètre & Ajustement	11 972 874
SN au 31 décembre 2016	**200 006 734**

Remarque : le résultat "social" 2016 de SOREGIES, soit 11 695 564 €, est reclassé dans le poste "réserves sociales", et donc sorti des réserves consolidées.

Part de chaque société dans les réserves consolidées et évolution entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

Réserves Consolidées	2015	2015 proforma	2016
SOREGIES	3 124 200	3 122 885	13 655 014
SRD	2 453 022	7 214 436	5 972 343
BOUTINEAU	164 696	164 696	62 266
ALTERNA	-739 051	-739 051	-251 099
divers			-1 276
sous total	*5 002 867*	*9 762 967*	*19 437 248*
Ecritures techniques de consolidation		90 442 363	
TOTAL	**5 002 867**	**100 205 330**	**19 437 248**

NB : La part "SOREGIES" est constituée du retraitement de la centrale de La REOLE, des Impôts Différés et des réserves accumulées, du retraitement de la PV de cession de la branche DOR DCR à SRD

Part de chaque société dans le résultat consolidé au 31 décembre 2016 et évolution :

Résultat	2015	2015 Proforma	2016
SOREGIES	9 482 139	9 347 237	-53 580 395
SRD	3 519 320	2 042 838	13 424 664
SRD Exceptionnel		8 307 623	
BOUTINEAU	-74 688	60 227	239 266
ALTERNA	92 662	92 662	500 599
SERGIES Groupe		2 422 705	1 696 428
+Value / Titres		3 138 488	
QP Sociétés ME	-19 330	-19 329	-11 253
	13 000 104	**25 392 451**	**-37 730 690**

V) Tableau des Flux de Trésorerie :

Tableau des Flux de Trésorerie	31-déc-16	31/12/2015 Proforma	31-déc-15
Trésorerie à l'Ouverture (A)	**57 110 513**	**42 826 240**	**27 800 693**
Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions	-62 311 690	-41 111 668	-5 627 792
Cessions	3 455 855	528 170	238 766
Aurore			
Variation des Immobilisations financières	4 435 030	-2 167 632	-2 172 053
Variation liée au périmètre & Ajustement	-16 229 777	15 836 192	
Flux net de Trésorerie liés aux opérations d'investissements (B)	**-70 650 583**	**-26 914 938**	**-7 561 079**
Flux de Trésorerie liés à l'activité			
Marge Brute d'Autofinancement	69 666 063	33 046 249	5 451 242
Variation du BFR lié à l'activité	14 935 603	-3 287 433	2 420 423
Flux net de Trésorerie liés à l'activité (C)	**84 601 666**	**29 758 816**	**7 871 664**
Flux de Trésorerie liés aux opérations de financements			
Subventions reçues	9 020 192	14 109 385	1 017 798
Aurore		11 442 205	
Variation liée au périmètre	13 107 325		164 889
Emprunts & dettes div	36 829 696	8 188 335	3 278 609
Remboursement Emprunts et Option	-12 496 711	-21 777 074	-8 995 949
Dividendes perçus	126 495	159 132	
Dividendes distribués	-653 534	-681 587	32 312
Flux net de Trésorerie liés aux opérations de financements (D)	**45 933 462**	**11 440 396**	**-4 502 341**
Variation de trésorerie (B + C + D) = E	**59 884 545**	**14 284 273**	**-4 191 756**
Trésorerie à la Clôture (A + A' + E)	**116 995 058**	**57 110 513**	**23 608 937**

Du fait de la restructuration du groupe les exercices ne sont pas comparables.

VI) Explication des principaux postes du bilan et du Compte de Résultat :

a) Immobilisations :

Immobilisations	31/12/2015 Proforma	invest	Périm.	sorties	31/12/2016
Logiciels & divers	21 634 364	15 223 888		1 503 105	35 355 147
Droit de Tirage (Production)	156 838 091	0		0	156 838 091
En-Cours	751 168	733 677		0	1 484 845
Sous total "Immobilisations Incorporelles"	**179 223 623**	**15 957 566**		**1 503 105**	**193 678 084**
Outil de Travail	34 692 564	9 071 301		9 053 699	34 710 166
Réseau Gaz	50 407 830	2 471 815		22 059	52 857 586
Concédant Gaz	21 976 745	132 345		0	22 109 090
Réseau Elec Ext	114 897 593	12 169 399		108 838	126 958 154
RéseauxElec Renouv	148 426 829	12 889 281		0	161 316 109
Concédant Elec	244 469 850	1 279 430		327 598	245 421 682
Parc Eoliens	52 518 881	0		0	52 518 881
Instal Photovoltaïques	78 433 122	1 909 435		26 731	80 315 826
En-Cours Travaux	13 020 050	46 246 098	16 273 631	29 420 579	46 119 200
Sous total "Immobilisations Corporelles"	**758 843 462**	**86 169 104**	**16 273 631**	**38 959 504**	**822 326 693**
Titres de participations	2 102 591	841 430	-100	0	2 943 921
Ecartd d'Acquisition	78 042 436	947 368		0	78 989 804
Titres mis en Equivalence	4 284 128	9 495	-43 754	126 495	4 123 374
Compte gagé	29 932 510	2 390 715		3 587 663	28 735 562
Autres immobilisations financiéres	5 893 312	465 404		5 492 284	866 432
Sous total "Immobilisations Financières"	**120 254 976**	**4 654 411**	**-43 854**	**9 206 441**	**115 659 093**
Total	**1 058 322 061**	**106 781 081**	**16 229 777**	**49 669 050**	**1 131 663 869**

Les principaux investissements ont été réalisés :

- sur les extensions de réseaux électricité et gaz pour 27.6 M€,
- sur les logiciels et divers : il s'agit des investissements sur les logiciels et le fonds de commerce « opérateur de réseau » acquis par SRD
- sur les investissements ENR (Eoliens et photovoltaïques) pour 1,9M€
- sur les encours pour 33M€ dont 16M€ sur les investissements ENR (pour les Sociétés Champs Chagnot, Enfinity PV15, Avessac et Sergies)

Les immobilisations financières sont en baisse (-5 M€) avec notamment :

- hausse des participations +0.8M€
- le compte gagé -1M€
- les autres immobilisations financières -5M€ (appels de marges soldés au 31/12/2016)

b) Variation des Amortissements et provisions:

Amortissements et provisions	31/12/2015 Proforma	dotations	Périm.	reprises	31/12/2016
Logiciels & divers	10 735 056	84 056 904		1 148 627	93 643 333
Droit de Tirage (Production)	23 122 738	906 000		0	24 028 738
Outil de Travail	24 713 111	9 331 396		8 115 883	25 928 625
Réseau Gaz	6 111 983	1 119 014		1 117	7 229 881
Concédant Gaz	5 415 982	567 598		0	5 983 580
Réseau Elec Ext	26 657 272	5 835 808		91 106	32 401 974
Réseaux Elec Renouv	17 867 934	3 764 105		0	21 632 038
Concédant Elec	102 515 782	7 877 881		245 518	110 148 145
Parc Eoliens	7 996 203	1 959 366		0	9 955 569
Instal Photovoltaïques	17 846 141	5 181 430		10 458	23 017 113
Provisions titres	210 494	114 500			324 994
Ecartd d'Acquisition	1 083 244	3 299 776		0	4 383 020
Total	**244 275 942**	**124 013 778**		**9 612 709**	**358 677 011**

c) Stocks

Stocks	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	31/12/2016	variation
Matiéres premiéres et approvisionnements	3 269 076	3 281 510	2 810 885	**-470 625**
En-Cours production reseaux	2 161 680	2 161 680	1 896 739	**-264 941**
Sous total	**5 430 756**	**5 443 190**	**4 707 624**	**-735 566**

Baisse des stocks de matériels sur 2016 qui s'élèvent à 2,8 M€.

Les en-cours diminuent légèrement du fait de la baisse des en-cours de production

d) Créances d'Exploitation

Créances d'exploitation	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	31/12/2016	variation	- d'un an	+ d'un an
Clients	68 928 342	70 083 012	85 119 866	**15 036 854**	85 119 866	
Autres créances	6 092 838	26 509 373	47 749 274	**21 239 901**	47 749 274	
Total	**75 021 180**	**96 592 385**	**132 869 140**	**36 276 755**	**132 869 140**	

► Clients : Ce poste enregistre une forte hausse (+15 M€), avec notamment l'augmentation des créances clients ALTERNA (+12M€) liée au fort développement commercial de notre filiale.

► Autres Créances : Hausse de 21M€ principalement liée aux impôts différés actifs sur les déficits reportables de l'exercice pour 17M€, aux subventions à recevoir de SRD

e) Dépréciations de l'actif circulant

Provisions pour dépréciations	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	dotations	reprises	31/12/2016
sur stocks	247 392	247 392	5 458	57 802	195 047
sur créances clients	2 222 242	2 908 477	99 744	329 151	2 679 070
sur VMP	0				0
Total	**2 469 633**	**3 155 869**	**105 201**	**386 953**	**2 874 117**

f) Provisions

Provisions	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	dotations	reprises	31/12/2016
Provisions pour risques	6 434 781	8 732 280	1 294 215	827 933	9 198 562
Provision pour Renouvellement	297 122	53 574 408	7 856 893	4 951 688	56 479 613
Total	**6 731 903**	**62 306 688**	**9 151 108**	**5 779 621**	**65 678 175**

Dont dotation d'une provision :
- pour renouvellement des compteurs gaz
- pour renouvellement électricité

g) Dettes financières

Dettes Financières	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	sousription	rembourst	31/12/2016
Emprunts auprès des étab. de crédit	109 315 555	212 507 549	35 000 550	11 314 121	236 193 978
Emprunts et dettes financières diverses	4 394 211	3 963 737	12 477 354	14 481 159	5 859 931
Total	**113 709 766**	**216 471 286**	**47 477 904**	**25 795 280**	**242 053 909**

Stabilisation des dettes, avec les caractéristiques suivantes :

- Emprunts :
  - Souscription d'emprunts pour le développement des ENR 32.5M€
  - Souscription par SOREGIES de 2.5 M€ d'emprunt pour financer les travaux d'investissements GAZ,
  - Remboursement aménagé de l'échéance de l'emprunt contracté pour le financement du contrat de droit de tirage (2,56 M€),
  - Remboursement des emprunts conformément aux échéances
- Dettes financières diverses : il s'agit essentiellement des avances remboursables et des comptes courant avec les sociétés non consolidées en intégration globale

Répartition :

Dettes Financières	31/12/2016	- 1 an	1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	236 193 978	18 831 294	62 799 672	154 440 082
Emprunts et dettes financières diverses	5 859 931	3 601 442	60 000	2 198 490
Total	**242 053 909**	**22 432 736**	**62 859 672**	**156 638 572**

La part à -1an des Emprunts auprès des établissements de crédit de 18.8M€ correspond pour :

-11M€ aux emprunts Sorégies dont 6M€ pour le contrat de financement du droit de tirage

-7M€ aux emprunts du groupe Sergies

h) Dettes d'Exploitation

Dettes d'exploitation	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	31/12/2016	variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 887 682	42 242 019	27 586 038	56 654 088	**29 068 050**
Dettes fiscales et sociales	22 396 044	30 851 975	36 923 217	53 857 727	**16 934 510**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 199 555	729 617	8 295 841	11 017 407	**2 721 567**
Autres	2 770 069	1 735 862	2 601 954	6 924 909	**4 322 955**
Total	**65 253 350**	**75 559 473**	**75 407 050**	**128 454 132**	**53 047 082**

Forte augmentation

- ⇨ du poste Fournisseurs, lié à la hausse de l'activité et plus particulièrement Alterna (en liaison avec le poste Clients notamment +12M€),
- ⇨ Des fournisseurs d'immobilisations compte-tenu des investissements
- ⇨ Des dettes fiscales et sociales (notamment la CSPE pour Alterna et Soregies),
- ⇨ Des autres dettes

i) Evolution du Chiffre d'Affaires

Chiffre d'Affaires	31/12/2015	31/12/2015 pro forma	31/12/2016	variation
Ventes Energie Electricité	130 661 679	130 661 679	199 627 945	52,78%
Ventes Energie Gaz	22 631 726	22 631 726	22 571 291	-0,27%
Ventes ENR		1 290 131	1 475 552	14,37%
Ventes acheminement		1 002 293	3 406 191	239,84%
Trading	21 162 660	21 162 660	15 258 278	-27,90%
Production	1 208 196	1 208 196	1 192 760	-1,28%
Prestations de Services	43 813 486	32 346 832	37 273 044	15,23%
Total	219 477 747	210 303 517	280 805 061	33,52%

- ⇨ La progression du CA (+ 33.52%, soit + 70,4 M€) est principalement due au fort développement commercial de notre filiale ALTERNA, et à la progression de nos activités traditionnelles.
- ⇨ L'activité Production, qui ne dégage quasiment pas de CA suite à la suspension de notre contrat relatif à Saint-Avold.
- ⇨ Légère baisse des facturations de prestations de services liée à la diminution de prestations de travaux (par rapport aux comptes pro-forma).

Effectif

Catégories	Effectif	
	2016	2015 proforma
Cadres	76	74
Agents de maîtrise	216	224
Employés et techniciens	80	74
Ouvriers	44	52
Total	**416**	**424**

j) Résultat Financier

Libellé	Charges	Produits
Produits (VMP, Comptes à Terme)	0	1 361 550
La Réole	19 274	0
Provisions sur VMP	114 500	0
Int c/c	48 695	-48 402
Intérêts des emprunts	9 615 177	0
Escomptes accordées aux clients	1 639	0
Résultat Financier	**9 799 285**	**1 313 147**
		-8 486 138

Le résultat financier est essentiellement constitué par les intérêts sur emprunts

k) Résultat Exceptionnel

Libellé	Charges	Produits
Divers	1 799 596	2 978 562
depreciation cycle combine gaz	81 500 000	0
depréciation titres	141 598	0
Droits Spécifiques passés DSP	177 163	176 541
Rattrapage tarif	0	3 678 933
FPE		11 864 956
Résultat sur cession d'éléments d'actif	3 289 978	5 161 637
Quote part subv invest virée au résul	0	1 028 227
Total	**86 908 335**	**24 888 856**
Résultat Exceptionnel		**-62 019 479**

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement par :

- ⇨ la Quote-Part des subventions ramenée au résultat,
- ⇨ le rattrapage du FPE
- ⇨ les PV de cession d'éléments actif
- ⇨ la dépréciation du cycle combiné gaz
- ⇨ le rattrapage tarifaire.

I) Impôts différés

Société	2 015		2 016		Variation
	Base	ID	Base	ID	
SOREGIES	2 511 395	837 132	-47 570 353	-15 856 784	16 693 916
La Réole	78 267	26 089	73 011	24 337	1 752
Alterna	0	0	0	0	0
SRD	0	0	346 289	115 430	-115 430
BOUTINEAU	5 276	1 758	-1 317 206	-439 069	440 827
	2 594 938	**864 979**	**-48 468 259**	**-16 156 086**	**17 021 066**

Les éléments constitutifs de ce tableau sont :

- o les provisions non déductibles lorsque leurs montants sont significatifs : Effort de Construction, Contribution Sociale de Solidarité et la Participation,
- o les incidences du retraitement du contrat de location de la centrale de production de La Réole,
- o Sur SOREGIES, l'Impôt Différé latent sur la provision pour risques de marché, dont la reprise ne sera pas imposable.
- o Sur SOREGIES et BOUTINEAU, l'impôt différé actif sur les déficits reportables soit 17 402 846€

Répartition de l'IS :

Impôt sur les Sociétés		
NATURE DES OPERATIONS	**Base**	**IS**
Exploitation	15 816 865	4 312 723
Exceptionnel	-62 019 479	4 236 413
Variation des Impôts Différés Latents	50 895 408	-17 021 060
Total	**4 692 794**	**-8 471 924**

m) passage du résultat social au résultat consolidé

	2015	2015 Proforma	2016
SOREGIES	11 695 564	11 695 564	-54 592 564
SRD		10 350 461	13 424 664
SERGIES Groupe		3 014 446	1 624 304
ALTERNA	144 537	144 537	784 938
BOUTINEAU	30 227	30 227	-1 088 926
Total des "Résultats Sociaux"	**11 870 328**	**25 235 235**	**-39 847 584**
Dividendes retraités	-82 312	-649 342	-45 746
Retraitement La Réole	2 009	2 009	5 256
Retraitement +Value VIALIS	-2 107 090	-2 107 090	
Retraitement +Value / Titres SOREGIES		3 138 488	
QP sociétés mises en équivalence	3 499 990	120 781	-11 253
Amortissement écart d'acquisition	-134 915	-172 384	-3 260 697
ID actif	3 968	66 662	17 021 065
retraitement PV branche			-12 707 708
retraitement provision Boutineau			1 328 192
Minoritaires SERGIES		-190 034	72 124
Minoritaires ALTERNA	-51 874	-51 874	-284 339
	13 000 104	**25 392 451**	**-37 730 691**

Remarque : Les résultats dits « sociaux » pour le groupe Sergies correspondent aux résultats de la sous consolidation de ce groupe. Ils intègrent déjà les retraitements du sous-groupe.

Les retraitements consolidés au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- Le reclassement en immobilisations et en dettes financières du contrat de location de 15 ans avec la régie de La Réole pour une centrale de production,
- Le reclassement de la Quote-part de résultat ALTERNA allouée aux minoritaires,
- Le reclassement de la Quote-part de résultat SERGIES allouée aux minoritaires,
- Le retraitement de la plus-value de cession de la branche,
- Le retraitement de la provision sur les titres Boutineau,

- Les retraitements liés aux impôts différés (voir page précédente),

- L'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur :

  -l'achat du groupe BOUTINEAU,
  -sur l'augmentation de capital d'HYDROCOP,
  -sur l'augmentation de capitald'ALTERNA,
  -sur l'acquisition du groupe SERGIES,
  -sur l'acquisition de SRD,
  -les filiales consolidées dans le groupe SERGIES.

- Les Quotes-Parts de résultat des sociétés mises en équivalence

n) Engagements Hors Bilan

✓ Engagements sociaux hors bilan

➔ *Cf § t) Engagements en matière de retraites et autres droits sociaux pages 22 et 23*

✓ Engagements financiers

- **Engagements donnés SOREGIES**

  Dans le cadre du contrat d'accès à la production signé en 2008 (centrale de Saint-Avold), et mis en œuvre à compter du 1er avril 2010 avec le déblocage de la Tranche B (128 M€), un certain nombre de garanties ont été données au pool bancaire qui a financé cette acquisition, dont voici les principales :

  i. nantissement des titres SRD, BOUTINEAU SAS, ALTERNA, HYDROCOP et HYDROCOP Concessions, ainsi que des marques déposées par SOREGIES,

  ii. cession des créances professionnelles sur SRD (un trimestre de facturation des conventions),

  iii. cession des créances CSPE liées aux obligations d'achat,

  iv. délégation des créances monétaires issues du contrat de droit de tirage,

  v. délégation de certains contrats d'assurance,

  vi. intérêts non échus sur emprunts, en particulier sur le contrat de droit de financement de la centrale.

Engagements donnés Sorégies	montant
Garanties dans le cadre du contrat de financement CCG	cf paragraphe ci-dessus
Cautionnement maximum du CATP	6 000 000

- **Engagements donnés SERGIES**

Les engagements hors bilan du sous –groupe consolidé Sergies sont constitués pour chacun des emprunts contractés :

-de cession de créances Dailly,
-de cession de créances professionnelles,
-de nantissement de créances Assurances Pertes d'Exploitation,
-de nantissement de créances Assurances Dommages,
-de nantissement du matériel et outillage,
-de nantissement du contrat de rachat électricité.

Engagements donnés du sous-groupe SERGIES	Montant
Engagements donnés par Sergies pour ses emprunts propres	37 882 508
engagements donnés pour l'ensemble des filiales du groupe Sergies	67 230 006
TOTAL	**172 342 520**

- **Engagements reçus**

Engagements reçus	Montant
Engagements reçus pour Sorégies (garanties bancaires)	10 900 000
Engagements reçus pour Alterna (garanties bancaires)	3 355 523
Engagements reçus pour le sous groupe Sergies (garanties de la Région et garanties bancaires)	8 455 143
TOTAL	**19 355 143**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PRESENTATION DES COMPTES SEM : ALTER CITE - ALTER ENERGIE et SOREGIES

Date de transmission de l'acte : 27/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/10/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY40 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20171017-DELCOSY40-DE

Date de décision : 17/10/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°41 /2017

Objet : Reversement partiel du produit de redevances gaz R1 au profit de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM » qui a étendu les compétences obligatoirement détenues par les EPCI urbaines ;

Vu l'article L. 5215-20 du CGCT énumérant les nouvelles compétences obligatoires parmi lesquelles figurent des domaines susceptibles d'avoir antérieurement fait l'objet d'un transfert au syndicat, notamment concernant les concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz (art. L. 5215-20-6°-d) ;

Vu l'article L. 5215-22 du CGCT qui règle les conséquences d'un chevauchement de périmètre entre un syndicat préexistant et une communauté urbaine, ou d'une inclusion totale d'une CU dans un syndicat, par création, fusion ou transformation de ladite communauté urbaine :

- pour l'ensemble des compétences obligatoires des CU, les communes sont retirées des syndicats préexistants ;
- Pour les éventuelles compétences facultatives dont disposerait la CU, c'est un mécanisme de représentation substitution qui s'applique. La compétence obligatoire relative à la distribution publique d'électricité est traitée de cette façon à titre dérogatoire ;

Le rapporteur expose :

L'exercice de la compétence gaz transférée au Siéml consécutivement à la création de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, à savoir :

Depuis sa création le 1er janvier 2016 par transformation de l'ancienne communauté d'agglomération, la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (CU ALM) est obligatoirement dotée de la compétence relative à la distribution de gaz, conformément aux dispositions de l'article L. 5215-20 du Code général des collectivités territoriales. Or, au 1er janvier 2016, 25 communes membres de la nouvelle communauté urbaine avaient déjà transféré ladite compétence au Siéml dont elles étaient adhérentes.

C'est donc un mécanisme de retrait obligatoire des communes membres du Siéml qui est intervenu concomitamment à la création de la CU ALM.

En dépit du retrait des communes du Siéml depuis le 1er janvier 2016, il demeure possible pour la CU ALM de procéder à son tour à un transfert de la compétence vers le syndicat, le cas échéant pour une partie seulement de son territoire ou l'intégralité de son territoire.

Dans l'attente d'une telle décision éventuelle, en conséquence du retrait obligatoire des communes, les impacts sur les contrats de concession de la distribution de gaz doivent être envisagés.

A cet égard, le principe posé par le CGCT en matière de retrait d'une structure intercommunale est celui du maintien des contrats en cours et de la poursuite de leur exécution par les entités qui persistent. Pour le périmètre d'un contrat qui correspondrait à la fois au Siéml et à la CU ALM, il y a lieu de considérer que ce contrat se poursuit en devenant désormais tripartite.

Par ailleurs, le retrait d'une commune d'un EPCI ou d'un syndicat, n'emporte aucune conséquence sur l'objet du contrat non plus que sur ses conditions d'exécution. Le contrat demeure intact et est donc nécessairement transféré.

En l'état, le retrait des communes emporte la transmission automatique des contrats conclus par le Siéml pour la distribution publique du gaz à la CU ALM. Cette transmission conduit à distinguer deux cas de figures possibles :

- pour les contrats dont le périmètre est exclusivement situé sur le territoire de la CU ALM, la substitution de personne publique est pure et simple, l'EPCI à fiscalité propre se substituant au Syndicat ;
- s'agissant des contrats dont le périmètre se situe à cheval sur le périmètre du syndicat et sur celui de la CU ALM, ils deviennent tripartites : le Siéml demeure l'autorité concédante sur le territoire qui le concerne, tandis que la CU ALM devient l'autorité concédante sur son propre territoire.

Dans les deux hypothèses, des avenants prenant acte de ces modifications doivent être conclus.

Par ailleurs, l'article L. 5211-61 du CGCT permet à la CU ALM de retransférer au Siéml sa compétence en matière de distribution de gaz naturel, sur tout ou partie de son territoire.

Dans ce cadre, le syndicat échange avec la CU ALM depuis la fin de l'année dernière au sujet du devenir de cette compétence relative à la distribution de gaz naturel. A ce jour, la CU ALM ne s'est pas encore positionnée sur le sujet. Néanmoins, ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Le rapporteur précise :

Qu'ALM verra son périmètre augmenté dans le cadre du SDCI 2.0 avec l'intégration de la commune nouvelle de Loire-Authion au 1er janvier 2018.

Dans cette perspective, l'objectif serait d'inscrire le Siéml et ALM dans un partenariat concernant la réalisation de divers projets liés à la transition énergétique sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Le Sieml propose de mettre en place un accompagnement financier et technique sur la réalisation de ces projets et injecterait, ainsi, l'équivalent du montant de la redevance optimisée de concession gaz qui serait perçue et corrélée au territoire d'ALM ainsi que des fonds propres valorisés sous formes financières ou d'ingénierie.

A ce jour, les contrats conclus antérieurement au 1er janvier 2016 sont maintenus et leur exécution est poursuivie. Dans l'attente de la position de la CU ALM sur le transfert de la compétence gaz au syndicat, il est donc nécessaire de traiter les enjeux financiers liés à l'exercice 2017, en répartissant le produit des redevances concession gaz au prorata des nouveaux périmètres de compétence.

Un point spécifique reste à faire sur le montant de la redevance de concession concernant Soulaines-sur-Aubance dont le concessionnaire est Finagaz.

Le rapporteur expose :

Les éléments financiers liés à l'exercice 2017, à savoir :

Le Sieml perçoit au titre de la redevance annuelle de fonctionnement gaz dénommée R1 Gaz, un montant de l'ordre de 160 K€ de la part de GrDF ;

Pour 2017, comme pour 2016, une solution « transitoire » a été actée avec l'accord des différentes parties ;

Cette année, la CU ALM percevra directement la redevance concernant les 6 contrats « historiques » indépendants et le Siéml reversera à ALM la part liée à son territoire concernant la redevance que percevait « historiquement » le Siéml sur les communes qui avaient transféré au syndicat la compétence gaz.

Redevance R1 Gaz	**Les différents traités de concession Siéml concernant ALM**	**Part Siéml**	**Part ALM**
Redevance R1 GrDF (155 135 €)	Traité « contrat historique » (134 678,99 €)	88 978,92 €	41 734,79 €
	Répartition optimisation traité « contrat historique »	2 600,53 €	1 364,75 €
	Traité Saint-Lambert La Potherie – Saint Léger des Bois	-	2 522,78 €
	Traité de La Membrolle sur Longuenée-Pruillé	-	3 477,15 €
	Traité de la DSP 2007-02 (La Meignanne et le Plessis-Macé)	-	1 962,04 €
	Traité de la DSP 2007-05 (Corzé, Pellouailles-les-Vignes et Villeveque)	885,15 €	2 640,83 €
Redevance R1 Finagaz	Soulaines-sur-Aubance		791 €
		Montant reversé à ALM	54 493,34 €

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les évolutions territoriales et les transferts de compétences en cours ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de reverser au titre de l'exercice 2017 à la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole la part liée à son territoire concernant le produit des redevances que percevait « historiquement » le Siéml sur les communes qui avaient transféré au Syndicat la compétence gaz soit 54 493,34 € ;

- DÉCIDE d'imputer la dépense au compte 658 de l'exercice 2017 et d'ajuster les crédits correspondants lors de la DM de clôture de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

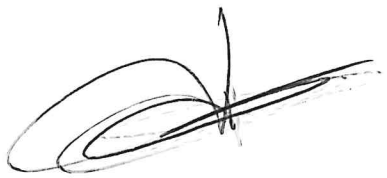

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	REVERSEMENT PART REDEVANCE GRDF A ALM
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY41 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY41-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.6. Contributions budgetaires

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n °42 /2017

Objet : Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;

.../...

- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République obligeant l'ensemble des collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de télétransmettre leurs documents budgétaires dans le délai de cinq ans après la promulgation de la loi ;

Le rapporteur expose :

La démarche de dématérialisation des documents budgétaires est accessible à toutes les collectivités et leurs établissements publics depuis le 1er janvier 2012.

Ce projet « actes budgétaires » porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire : depuis l'élaboration du budget puis sa transmission électronique jusqu'à son contrôle par le représentant de l'Etat. Il s'agit à terme de faciliter le travail d'élaboration des documents budgétaires et fiabiliser le processus de création, d'acheminement et de contrôle des budgets de la collectivité.

Cette démarche s'inscrit également dans la poursuite de la dématérialisation mise en œuvre depuis 2 ans par le syndicat sur toute la partie exécution budgétaire (signature électronique, dématérialisation des bordereaux, mandats, titres, factures et pièces justificatives).

Par ailleurs, ce projet viendra enrichir et compléter la convention passée le 18 novembre 2009 avec la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes règlementaires soumis au contrôle de légalité.

Le rapporteur précise :

La télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans Totem (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) avant la télétransmission et le respect du format XML. Cette application mise à disposition gratuitement par la DGCL permet le téléchargement des maquettes budgétaires à jour dès le premier jour ouvré suivant l'entrée en vigueur des arrêtés d'actualisation ;
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice donné à partir du premier document télétransmis ;
- la complétude des actes budgétaires transmis (budgets et états annexes) ;
- l'envoi concomitant, via Actes Règlementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

Considérant que le Siéml souhaite s'engager, en plus des actes règlementaires qu'il télétransmet actuellement, dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture et souhaite participer ainsi activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique ;

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de mise en œuvre, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à compter de l'exercice 2018 en complément des actes règlementaires faisant déjà l'objet d'une télétransmission ;

- APPROUVE les termes de la convention entre le Siéml et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (actes règlementaires et actes budgétaires) étant précisé que ladite convention annulera et remplacera celle signée le 18 novembre 2009 et prendra effet le 1er janvier 2018 ;

- AUTORISE le Président à signer cette convention de télétransmission.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

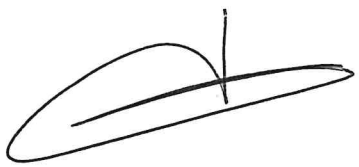

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

CONVENTION

ENTRE

LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE
ET
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES

DE MAINE ET LOIRE

(SIEML)

POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

1)PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION 3

2)PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR 3

2.1.L'opérateur de transmission et son dispositif 3

2.2.Identification de la collectivité 4

2.3.L'opérateur de mutualisation [facultatif -si nul, supprimer le présent paragraphe] 4

3)ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE 4

3.1.Clauses nationales 4

3.1.1.Organisation des échanges 4

3.1.2.Signature 4

3.1.3.Confidentialité 5

3.1.4.Interruptions programmées du service 5

3.1.5.Suspension et résiliation de la convention pour les collectivités non soumises à l'obligation de transmission électronique 5

3.1.6.Preuve des échanges 5

3.2.Clauses locales 6

3.2.1.Classification des actes par matières 6

3.2.2.Support mutuel 6

3.3.Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires 6

3.3.1.Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours 6

3.3.2.Documents budgétaires concernés par la transmission électronique 6

4)VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION 6

4.1.Durée de validité de la convention 6

4.2.Modification de la convention 7

PREAMBULE

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Convient de ce qui suit.

Article 1. La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission des actes au titre du contrôle de légalité prévu au code général des collectivités territoriales.

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

1) PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION

La présente convention est passée entre :

1) La préfecture de Maine-et-Loire représentée par le préfet ou le sous-préfet, ci-après désignée : le « préfet».

2) Et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML), représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DAVY, ci-après désigné : la « collectivité ». Pour les échanges effectués en application de la présente convention, la collectivité est identifiée par les éléments suivants :

Numéro SIREN : 254 901 309 ;

Nom : Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML) ;

Nature : Syndicat mixte ;

Adresse : 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon ECOUFLANT CS 60145 49001 ANGERS CEDEX 01.

2) PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

2.1 L'opérateur de transmission et son dispositif

Article 2. Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant : FAST : dispositif de télétransmission retenu et mis à disposition à titre gratuit par le Conseil Départemental de Maine et Loire. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation sous les références CDC CEE ; Ce dispositif est actuellement utilisé par la collectivité pour la télétransmission des actes règlementaires.

2.2 Identification de la collectivité

Article 3. Afin de pouvoir être dûment identifiée ou, à défaut, pour pouvoir identifier les personnes chargées de la transmission, la collectivité s'engage à faire l'acquisition et à utiliser des certificats d'authentification conformément aux dispositions du cahier des charges de la transmission prévu à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

3 ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE

3.1 Clauses nationales

3.1.1 Organisation des échanges

Article 4. La collectivité s'engage à transmettre au préfet les actes soumis au contrôle de légalité et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Un accusé de réception électronique est délivré automatiquement pour chaque acte. Il atteste de la réception de ces derniers par le préfet.

Article 5. La collectivité s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, elle peut transmettre ces actes numérisés.
La double transmission d'un acte est interdite.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier ou par tout autre moyen préalablement accepté par le préfet.

3.1.2 Signature

Article 6. La collectivité s'engage à ne faire parvenir par voie électronique que des actes existant juridiquement dont elle est en mesure de produire un exemplaire original signé, de façon manuscrite ou électronique.
Elle mentionne sur les actes transmis par voie électronique le prénom, le nom et la qualité du signataire.

Article 7. La collectivité s'engage à ne pas scanner des actes à seule fin d'y faire figurer la reproduction de la signature manuscrite du signataire, la valeur d'une signature manuscrite numérisée étant quasi nulle.

Article 8. Lorsque cela est possible, la collectivité transmet des actes signés électroniquement dans les conditions prévues à l'article L. 212-3 du code des relations entre le public et l'administration.

3.1.3 Confidentialité

Article 9. La collectivité ne peut diffuser les informations fournies par les équipes techniques du ministère de l'intérieur permettant la connexion du dispositif à ses serveurs pour le dépôt des actes autres que celles rendues publiques par les services de l'État.
Ces informations doivent être conservées et stockées de façon à ce qu'elles soient protégées d'actions malveillantes.

Article 10. La collectivité s'assure que les intermédiaires techniques impliqués dans ses échanges avec les services préfectoraux respectent également les règles de confidentialité et qu'ils ne sous-traitent pas indûment certaines de leurs obligations à un autre opérateur.

3.1.4 Interruptions programmées du service

Article 11. L'accès électronique à l'infrastructure technique du ministère de l'intérieur peut être interrompu une demi-journée par mois en heures ouvrables. Le préfet s'engage à ce que l'équipe technique du ministère de l'intérieur avertisse les « services supports » des opérateurs de transmission des collectivités trois jours ouvrés à l'avance.
En cas d'interruption de l'accès à l'infrastructure technique pour cause de maintenance, il appartient à la collectivité d'attendre le rétablissement du service pour transmettre ses actes par voie électronique.

3.1.5 Suspension et résiliation de la convention pour les collectivités non soumises à l'obligation de transmission électronique

Article 12. Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les parties peuvent suspendre ou résilier la présente convention à tout moment si elle concerne une collectivité ou un établissement dont la population est inférieure ou égale à 50 000 habitants. Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit à l'autre partie. Cette notification doit intervenir au moins un mois avant la prise d'effet de la décision. À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

Article 13. La collectivité peut demander au préfet l'autorisation de mettre fin à la suspension. La demande doit être formulée par écrit et préciser la date à laquelle la collectivité souhaite utiliser à nouveau la transmission électronique. Le préfet s'engage à accuser réception de cette demande et à indiquer à la collectivité la date à compter de laquelle les envois dématérialisés sont à nouveau acceptés.
En cas d'absence de volonté exprimée de reprise des relations contractuelles dans le cadre de la présente convention à l'issue d'une année franche à compter de leur suspension, la convention est résiliée de plein droit.

3.1.6 Preuve des échanges

Article 14. Les parties à la présente convention s'engagent à reconnaître la validité juridique des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.
Les accusés de réception délivrés par les infrastructures techniques du ministère de l'intérieur et de l'opérateur de transmission attestent de la réception des échanges intervenus dans les procédures du contrôle de légalité et du contrôle administratif.

3.2 Clauses locales

3.2.1 Classification des actes par matières

Article 15. La collectivité s'engage à respecter la nomenclature des actes en vigueur dans le département (voir classification en annexe) prévoyant la classification des actes par matières, utilisée dans le contrôle de légalité dématérialisé et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

3.2.2 Support mutuel

Article 16. Dans l'exécution de la présente convention, les parties ont une obligation d'information mutuelle.

3.3 Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires

3.3.1 Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

Article 17. La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

Article 18. Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

Article 19. Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.
La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

Article 20. Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

3.3.2 Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

Article 21. La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

4 VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

4.1 Durée de validité de la convention

Article 22. La présente convention annule et remplace la convention du 19 novembre 2009 et prend effet le 1er janvier 2018 et a une durée de validité d'un an, soit jusqu'au 1er janvier 2019.
La présente convention est reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

4.2 Modification de la convention

Article 23. Entre deux échéances de reconduction de la convention, certaines de ses clauses peuvent être modifiées par avenants.

Article 24. Dans l'hypothèse où les modifications apportées au cahier des charges de la transmission des actes auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre le préfet et la collectivité avant même l'échéance de la convention.

Fait à ANGERS et à ECOUFLANT

Le

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

LE PRESIDENT DU SIEML
Jean-Luc DAVY

CODIFICATION DES MATIERES DES ACTES TRANSMISSIBLES

FAMILLE		CODE	OBJET
1	COMMANDE PUBLIQUE	1.1	Marchés publics
		1.2	Délégations de service public
		1.3	Conventions de mandat
		1.4	Autres contrats
		1.5	Transactions (protocole d'accord transactionnel)
		1.6	Maîtrise d'oeuvre
		1.7	Actes spéciaux et divers
2	URBANISME	2.1	Documents d'urbanisme
		2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
		2.3	Droit de préemption urbain
3	DOMAINE et PATRIMOINE	3.1	Acquisitions
		3.2	Aliénations
		3.3	Locations
		3.4	Limites territoriales
		3.5	Actes de gestion du domaine public
		3.6	Autres actes de gestion du domaine privé
4	FONCTION PUBLIQUE	4.1	Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.
		4.2	Personnels contractuels
		4.3	Fonction publique hospitalière
		4.4	Autres catégories de personnels
		4.5	Régime indemnitaire
5	INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE	5.1	Election exécutif
		5.2	Fonctionnement des assemblées
		5.3	Désignation de représentants
		5.4	Délégation de fonctions
		5.5	Délégations de signature
		5.6	Exercice des mandats locaux
		5.7	Intercommunalité
		5.8	Décision d'ester en justice
6	LIBERTES PUBLIQUES et POUVOIRS DE POLICE	6.1	Police municipale
		6.2	Pouvoirs du président du conseil général
		6.3	Pouvoirs du président du conseil régional
		6.4	Autres actes réglementaires
		6.5	Actes pris au nom de l'Etat
7	FINANCES LOCALES	7.1	Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A....)
		7.2	Fiscalité
		7.3	Emprunts
		7.4	Interventions économiques
		7.5	Subventions
		7.6	Contributions budgétaires
		7.7	Avances
		7.8	Fonds de concours
		7.9	Prise de participation (SEM,etc.)
		7.10	Divers
8	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES	8.1	Enseignement
		8.2	Aide sociale
		8.3	Voirie
		8.4	Aménagement du territoire
		8.5	Politique de la ville, habitat, logement
		8.6	Emploi, formation professionnelle
		8.7	Transports
		8.8	Environnement
		8.9	Culture
9	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	9.1	Autres domaines de compétence des communes
		9.2	Autres domaines de compétence des départements
		9.3	Autres domaines de compétence des régions
		9.4	Voeux et motions

DSI/DPE-19/04/2006 *Source : Ministère de l'Intérieur, norme d'échange*

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY42 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY42-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	1. Commande Publique 1.4. Autres types de contrats

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°43 /2017

Objet : Restitution par ENEDIS au Siéml du terrain situé à AVRILLE – rue du Champ des Martyrs et déclassement dudit terrain du domaine public du Siéml en vue de son intégration dans le domaine privé du Siéml

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;

- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-37 ;

Le Président expose :

Par courriel en date du 9 janvier 2017, M. GUILMEAU, représentant d'ENEDIS, informe le Siéml qu'il est à l'origine d'une convention de rétrocession d'un terrain sis rue du Champ des Martyrs à AVRILLE – cadastré section AZ – n° 367 de 8 m² dont est propriétaire Electricité de France. Ce terrain est destiné à être vendu à la SCCV 4T, société de construction vente, dont le siège social est situé immeuble le Cairn, 103 route de Vannes - CS 10333 – à 44803 SAINT HERBLAIN CEDEX.

Considérant qu'en vertu du contrat de concession signé le 28 novembre 1992 entre EDF et le Siéml, ce terrain qui a cessé d'être affecté au service public de la distribution publique d'électricité ne supporte plus d'ouvrage de distribution publique d'électricité et n'a donc plus lieu de demeurer dans le domaine concédé ;

Considérant que par la convention de restitution du terrain signée d'ENEDIS (nouvelle dénomination d'EDF) et du Siéml le 30 mars 2017, sans demande d'indemnité d'ENEDIS, ENEDIS renonce au droit de faire usage du terrain et que le Siéml accepte de prendre possession en l'état du terrain ;

Il est lieu de constater :
- le transfert de propriété par EDF (devenu ENEDIS) au Siéml ;
- le déclassement de la parcelle du domaine public.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président à signer l'acte de restitution intégrant la parcelle AZ – N° 367 de 8 m² située rue du Champ des Martyrs à AVRILLE dans le domaine public du Siéml ;

- AUTORISE le Président à déclasser la parcelle du domaine public du Siéml en raison de sa non-affectation à un usage public suivant la convention de restitution intervenue entre ENEDIS et le Siéml et de l'intégrer dans le domaine privé du Siéml.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

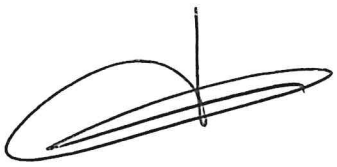

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	RESTITUTION PAR ENEDIS D'UN TERRAIN A AVRILLE AU PROFIT DU SIEML
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY43 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY43-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	3. Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°44 /2017

Objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune d'Avrillé

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-37 ;

Le Président expose :

Suite à la convention de restitution du terrain de 8 m² situé rue du Champ des Martyrs – section AZ n° 367 à AVRILLE, signée d'ENEDIS et du Siéml le 30 mars 2017, ce terrain est rentré dans le patrimoine public du Siéml.

Ce bien de retour, déclassé du domaine public par délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 a donné lieu à la signature d'un acte de restitution destiné à légitimer l'appartenance du bien au Siéml et destiné également aux formalités de publicité foncière.

Considérant le respect les dispositions de l'article L. 5211-37 du CGCT par le Siéml, ce terrain désormais propriété privée du Siéml peut être vendu à la SCCV 4T ;

Considérant la consultation de FRANCE DOMAINE effectuée par le Siéml en date du 29 mars 2017 ;

Considérant l'estimation proposée par FRANCE DOMAINE pour le prix de 80 € la parcelle et parvenue le 5 avril 2017 au Siéml ;

Considérant la prise en charge de l'ensemble des frais par la SCCVT 4T ;

Considérant le caractère consultatif de l'avis de FRANCE DOMAINE et que par conséquent, le Siéml peut éventuellement céder cette parcelle à un prix différent de l'évaluation qui en a été faite par les Domaines ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la vente de cette parcelle au profit de la SCCV 4T ;

- FIXE le prix de cette vente, en acceptant l'estimation de France Domaine, soit à un prix de 80 € étant donné que l'ensemble des frais sont à la charge de l'acquéreur ;

- SORT ce terrain de l'actif du Siéml ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente du terrain au profit de la SCCV 4T.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

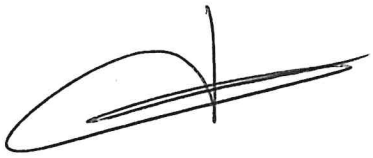

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	ALIENATION D'UN TERRAIN A AVRILLE
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY44 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY44-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	3. Domaine et patrimoine 3.2. Alienations

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°45 /2017

Objet : Relance des marchés de travaux et de maintenance relatifs à l'électrification et l'éclairage public

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

.../...

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur expose :

Le Siéml dispose de compétences en matière de travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques.

De même, il assure des travaux d'éclairage public pour le compte des collectivités ayant transféré leur compétence. Il réalise également, en co-maîtrise d'ouvrage, des travaux de génie civil de télécommunication pour les collectivités qui en font la demande.

Enfin, il assure, en tant que maître d'ouvrage des travaux de maintenance, l'entretien préventif, les dépannages et les petites réparations sur le réseau d'éclairage public pour les collectivités qui le souhaitent.

Afin d'assumer ces missions, le Siéml fait appel à des entreprises spécialisées par le biais de marchés publics qui ont débuté le 1er janvier 2016, pour une durée initiale d'un an. Ces marchés, renouvelables trois fois par périodes d'un an, ont fait l'objet d'une reconduction pour l'année 2017.

Au titre de l'année 2018, le Siéml engage une procédure de consultation en vue de la passation de deux marchés de travaux (accords-cadres à bons de commandes) d'une durée initiale d'un an, renouvelable pour une durée maximale de quatre ans.

Pour chacun des marchés - travaux électriques et d'équipement et travaux d'éclairage public –, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert, les montants estimatifs étant supérieurs aux seuils européens.

Le rapporteur précise qu'il rendra compte du résultat de ces appels d'offres au Comité Syndical du 19 décembre 2017.

I. MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET D'ÉQUIPEMENTS 2018

Les besoins annuels sont estimés à 34 M€ HT.

Les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- marché de travaux ;
- Marché d'un an renouvelable 3 fois ;
- accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires ;
- le nombre d'attributaires est fixé à 7 ;
- par attributaire, le minimum est fixé à 2,4 M€ ;
- les candidats doivent indiquer dans leur offre les coefficients suivants qui s'appliqueront sur le bordereau des prix unitaires établi par le Siéml :
    - coefficient sur prix des prestations d'études,
    - coefficient sur prix des travaux de terrassement,
    - coefficient sur prix des travaux de réseaux électriques,
    - coefficient sur prix des travaux d'éclairage public et génie civil télécommunication ;
- modalités de notation :
    - valeur technique de l'offre : 60 % apprécié au vu des thèmes à développer dans le mémoire technique remis par le candidat (notation sur 60 points),
    - prix des prestations : 40 % (notation sur 40 points).

II. MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – MAINTENANCE 2018

Les besoins annuels sont estimés à environ 1 400 k€ HT.

Les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- marché de travaux ;
- marché d'un an renouvelable 3 fois ;
- accord-cadre à bons de commandes ;
- sept (7) lots géographiques ;
- les candidats doivent indiquer dans leur offre un coefficient qui s'appliquera sur le bordereau des prix unitaires établi par le Siéml ;
- un même candidat ne peut se voir attribuer plus de trois (3) lots ;
- modalités de notation :
    - valeur technique de l'offre : 60 % apprécié au vu des thèmes à développer dans le mémoire technique remis par le candidat (notation sur 60 points),
    - prix des prestations : 40 % (notation sur 40 points).

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la procédure de consultation pour la passation de ces deux marchés en procédure d'appel d'offres ouvert prévue par les articles 25 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

.../...

- AUTORISE le Président, sur la base de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel décrits dans le présent rapport, à signer les marchés et l'ensemble des pièces afférentes, conformément à la décision d'attribution que prendra la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

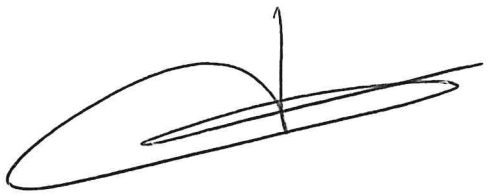

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	RELANCE DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE EP
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY45 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY45-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	1. Commande Publique 1.1. Marchés publics

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°46 /2017

Objet : Fonds de concours 2017 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)

.../...

MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;

- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2017 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

  - en matière de Travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés - annexe 1) ;
  - en matière d'Éclairage Public :
    - l'extension des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités – annexe 2),
    - la rénovation du réseau éclairage public (projets nouveaux et modifiés – annexe 2),
    - la rénovation du réseau éclairage public liée à un renforcement (annexe 2),
    - le changement de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 3),
    - l'entretien curatif – dépannages des réseaux d'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 (annexe 4).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY

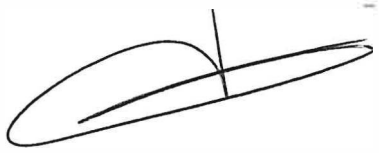

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

Annexe 1

Fonds de Concours
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune Déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.14.12	RUE DESMAZIERES	15 091,00 €	12 275,00 €
ANGERS		007.14.12	RUE DE LA MADELEINE-travaux supplémentaires-	126 193,00 €	110 418,00 €
ANGERS		007.16.32	RUE CHEF DE VILLE	2 988,00 €	2 241,00 €
BOUILLE MENARD		036.16.01	Rue de la Mairie	141 756,00 €	28 352,00 €
CANDE		054.16.03	AVENUE FIRMIN TORTIGER	236 536,00 €	94 615,00 €
OREE D'ANJOU	LIRE	069.16.17	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA LIBERATION (LE FOURNEAU)	247 635,00 €	99 054,00 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	LA CORNUAILLE	108.16.02	RUE DE LA FONTAINE ET RUE DU GENET	256 722,00 €	51 345,00 €
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.17.01	RUE NAPOLEON	39 512,00 €	7 903,00 €
MARCE		188.16.01	rue Principale et rue St Léonard	124 536,00 €	24 908,00 €
DOUE EN ANJOU	St GEORGES S/LAYON	282.15.05	GRANDE RUE à ST GEORGES SUR LAYON	172 702,00 €	34 541,00 €
OREE D'ANJOU	St SAUVEUR DE LANDEMONT	320.14.03	chemin de l'Ilette	76 805,00 €	30 722,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	FAVERAYE MACHELLES	345.16.04	PLACE DE L'EGLISE	73 842,00 €	29 537,00 €
TURQUANT		358.14.02	RUE DU SECTEUR DE BEAU	77 625,00 €	31 050,00 €

Fonds de Concours
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune Déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
TUFFALUN	NOYANT LA PLAINE	003.16.04	Extension EP Abris Bus Rue Principale (NOYANT LA PLAINE)	3 262,00 €	2 447,00 €
BAUGE EN ANJOU	VIEIL BAUGE	018.14.05	AVENUE D'ANGERS	11 444,00 €	8 583,00 €
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	018.17.17	Eclairage giratoire RD938 - RD217	12 753,00 €	9 565,00 €
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.16.09	Extension Eclairage stade d'entrainement Roger Serreau	33 680,00 €	25 260,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	JALLAIS	023.16.10	(JALLAIS) ECLAIRAGE DU PARKING DE LA MAISON DE SANTE	11 800,00 €	8 850,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.16.35	Extension EP parkings hôtel de Ville	41 901,00 €	31 426,00 €
BREZE		046.17.01	Modification EP Rue E. VALADE	4 573,00 €	3 430,00 €
CERQUEUX		058.16.02	AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CUREAU	24 214,00 €	18 160,00 €
CHAMPTOCE S/ LOIRE		068.17.03	POSE D'UNE LANTERNE SUPPLEMENTAIRE SQUARE DES GRANDS JARDINS	875,00 €	656,00 €
CHAZE S/ ARGOS		089.17.02	impasse des marronniers	4 029,00 €	3 022,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.17.01	RENFORCEMENT DE ECLAIRAGE DU GIRATOIRE ET DES PASSAGES PIETONS	29 760,00 €	22 320,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	St GEORGES DES GARDES	092.17.02	2ème phase (cable et matériel) accès et parkings salle Colinéa à St Georges des Ga	63 744,00 €	47 808,00 €
CORZE		110.16.09	STADE TERRAIN DE FOOTBALL	25 157,00 €	18 868,00 €
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.17.11	EXTENSION ECLAIRAGE Parking Collège Lucien Mille.	6 090,00 €	4 568,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE		140.17.01	Prises Guirlandes ALLEE SAINTE CATHERINE	1 098,00 €	823,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	St JEAN DES MAUVRETS	167.17.03	RTE DU PONT DE CLABEAU	3 364,00 €	2 523,00 €
LOURESSE ROCHEMENIER		182.17.01	EXTENSION ECLAIRAGE LA BROSSE	10 742,00 €	8 056,00 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	LE LOUROUX BECONNAIS	183.17.05	Ecole de musique	13 353,00 €	10 015,00 €
MAY SUR EVRE		193.17.01	TERRAIN DE FOOTBALL (STABILISE)	34 067,00 €	25 550,00 €
MAY SUR EVRE		193.17.01	TERRAIN DE PETANQUE	7 973,00 €	5 980,00 €
MAZE MILON		194.16.08	Changement de 3 candélabres Rue du Fayet	4 996,00 €	3 747,00 €
MENITRE		201.16.04	Base : 8 nouveaux projecteurs et 4 conservés	41 128,00 €	30 846,00 €
MONTILLIERS		211.17.02	Mise en place d'un lampadaire solaire	5 353,00 €	4 015,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.04	VOIE NOUVELLE ATELIERS MUNICIPAUX	15 131,00 €	11 348,00 €
MONTREUIL BELLAY		215.17.02	Prises Guirlandes PLACE DES ORMEAUX	837,00 €	628,00 €
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	DAUMERAY	220.17.01	Extension EP rue du Gennetay	1 576,00 €	1 182,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.17.19	rue des Goganes	24 908,00 €	18 681,00 €
PONTS DE CE (LES)		246.16.05	RENOUVELEMENT DU STOCK	6 181,00 €	4 636,00 €
St BARTHELEMY D'ANJOU		267.17.02	STADE DE LA GEMMETRIE - TERRAIN DE BASE BALL	8 681,00 €	6 511,00 €
St CHRISTOPHE DU BOIS		269.16.07	Chemin piéton le long du ruisseau.	1 867,00 €	1 400,00 €
St CLEMENT DE LA PLACE		271.17.02	Z.A. de l'Alouette	10 649,00 €	7 987,00 €
St GEORGES S/LOIRE		283.17.02	abords de la salle des sports	6 193,00 €	4 645,00 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.16.35	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING COMPLEXE SPORTIF RUE LOUIS PASTEUR	20 380,00 €	15 285,00 €
SEVREMOINE	St MACAIRE EN MAUGES	301.17.23	Déplacement de trois candélabres (Rue du Poirier)	4 389,00 €	3 292,00 €
SEVREMOINE	MONTFAUCON - MONTIGNE	301.17.24	Extension EP Parking college Pont de Moine	44 458,00 €	33 344,00 €
St MARTIN DU FOUILLOUX		306.15.01	RUE DU PETIT ANJOU	8 740,00 €	6 555,00 €
LOIRE AUTHION	CORNE	307.16.16	Rénovation Eclairage, stade de Corné	12 841,00 €	9 631,00 €
LOIRE AUTHION	CORNE	307.17.01	Extension EP Rond Point Departemental - CORNE	16 533,00 €	12 400,00 €
LOIRE AUTHION	BRAIN S/ L'AUTHION	307.17.03	Extension EP acces Villa du Parc -rue de la Croix de Bois	2 997,00 €	2 248,00 €
St MELAINE S/AUBANCE		308.16.02	ECLAIRAGE ROUTE DU PLESSIS	97 603,00 €	73 203,00 €
St PHILBERT DU PEUPLE		311.16.03	Accès Salle de Sports	4 929,00 €	3 697,00 €
St SYLVAIN D'ANJOU		323.14.07	RUE DES BLES D'OR - PARKING (ST SYLVAIN D'ANJOU)	5 956,00 €	4 467,00 €
SAVENNIERES		329.17.03	DEPLACEMENT CANDELABRES PLACE DU MAIL	4 838,00 €	3 629,00 €
TOUTLEMONDE		352.16.07	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DU STADE	9 277,00 €	6 958,00 €
TREMENTINES		355.17.01	Extension EP Chemin du Petit Cossé	2 058,00 €	1 543,00 €
ERDRE EN ANJOU	VERN D'ANJOU	367.16.07	(VERN D'ANJOU) PARKING HERVE BAZIN	6 181,00 €	4 636,00 €
LYS HAUT LAYON	TIGNE	373.17.06	ECLAIRAGE DES ABRI BUS AUX VILLAGE D'AMIGNE ET A LA TOUCHE	8 258,00 €	6 193,00 €
VIVY		378.14.01	AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE: DEPLACEMENT ET REMPLACEMENT DE 1	38 553,00 €	28 915,00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.16.08	Câblage réseau EP Zone Actival 2 suite à un vol	2 708,00 €	2 031,00 €
BREZE		046.17.01	RENOVATION EP 2017 Le Clos des Alouettes ,Rue des sureaux	18 266,00 €	9 133,00 €
CANTENAY EPINARD		055.17.01	RUES LOGERAIS ET LEMASSON	28 544,00 €	14 272,00 €
JARZE VILLAGES	LUE EN BAUGEOIS	163.17.03	Renovation EPu 2017 (Boule)	3 173,00 €	1 587,00 €
JARZE VILLAGES	LUE EN BAUGEOIS	163.17.03	Renovation EPu 2017 (remplacement de Mats)	9 813,00 €	7 360,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	Route de Blou, rue de la Gestrie, rue du Collège, route de St Martin, rue de l'Usine	13 662,00 €	6 831,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	rue Jeanne d'Arc, rue de la Guiberderie	7 376,00 €	3 688,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	Rue et impasse Pierre Bourdan, rue des Accacias	11 268,00 €	5 634,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	Routes de Brion et St Philbert à JUMELLES	5 294,00 €	2 647,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	Rues de la Rigauderie, de l'Abattoir et Route des Rosiers	13 711,00 €	6 856,00 €
LONGUE JUMELLES		180.17.01	Routes de Brion et de Jumelles, Chemin de Chantonnay	10 629,00 €	5 315,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.01	AVENUE DE L'EUROPE à MONTREUIL JUIGNE	37 053,00 €	18 527,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.01	RUES BLERIOT, P. LOTI, IMP. DU PARC et HAUT COUDRAY	38 318,00 €	28 739,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.06	ABORDS MAIRIE ET MAISON MEDICALE. RUE GEORGES BRASSENS	30 731,00 €	15 366,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.06	RUE EMILE ZOLA	27 642,00 €	20 732,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.17.06	RUE VICTOR HUGO	21 667,00 €	16 251,00 €

MONTREUIL BELLAY		215.16.07	Rénovation Éclairage EP 2017 - Rue de l'Expansion	27 857,00 €	20 893,00 €
MONTREUIL BELLAY		215.17.03	Rénovation EP 2017 - secteur rues Girouy - Maligras - Poingt	29 695,00 €	22 272,00 €
ROMAGNE		260.16.04	REMPLACEMENT DE LANTERNES LOTISSEMENT BEAUSEJOUR	47 835,00 €	23 918,00 €
St GEORGES S/LOIRE		283.16.04	RENOVATION EP PROGRAMME 2017 - rue de Chalonnes	7 223,00 €	3 612,00 €
St GEORGES S/LOIRE		283.16.04	RENOVATION EP PROGRAMME 2017 - rue nationale et rue tuboeuf	9 289,00 €	4 645,00 €
St GEORGES S/LOIRE		283.16.04	RENOVATION EP PROGRAMME 2017 - chemin du marion	23 226,00 €	11 613,00 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.16.36	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017 (Place de l ' Eglise)	37 284,00 €	18 642,00 €
SEVREMOINE	TILLIERES	301.17.14	Rénovation Rue des Chénes etc...	27 427,00 €	13 714,00 €
SAUMUR		328.16.01	RENOV EP PARKING PISCINE	13 920,00 €	10 440,00 €
SAVENNIERES		329.17.01	EPIRE	27 157,00 €	13 579,00 €
SOULAINES S/AUBANCE		338.17.01	PARKING SALLE HENRI CORTEQUISSE	6 758,00 €	3 379,00 €
VEZINS		371.16.03	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017 (Rue du Metreau)	7 964,00 €	3 982,00 €
VEZINS		371.16.03	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017 (Rue du moulin)	7 065,00 €	3 533,00 €
VEZINS		371.16.03	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017 (Chemin de l'Enclos)	3 314,00 €	1 657,00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement					
AUBIGNE S/ LAYON		012.15.02	Effacement éclairage Rue des Fours à chaux	14 478,00 €	7 239,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	069.15.03	POSTE N° 14 MAIRIE à CHAMPTOCEAUX	25 641,00 €	12 821,00 €
LEZIGNE		174.15.01	Rues du Vivier, de la Gare, Gandon, du Rail et d'Ignerelles	51 530,00 €	25 765,00 €
LEZIGNE		174.15.02	RENFORCEMENT P. 13 MOULIN IGNERELLES	12 564,00 €	6 282,00 €
MARCE		188.16.01	rue Principale et rue St Léonard	27 387,00 €	13 694,00 €
MIRE		205.16.02	avenue de bretagne (controle technique)	12 584,00 €	6 292,00 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	285.13.04	RENF P52 SAINT GILLES	55 035,00 €	27 518,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	St JEAN DES MAUVRETS	290.15.07	P1 BOURG	11 118,00 €	5 559,00 €
TIERCE		347.17.02	Place de la barre	20 725,00 €	10 363,00 €

Fonds de Concours

TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

N° Opération	COLLECTIVITE	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Taux du Fonds de Concours demadé (%)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
EP015-16-298	**ALM (Avrillé)**	rempl cand 2632/2633 accid route Nationale	**2 249,18 €**	75%	**1 686,89 €**
EP015-17-364	**ALM (Avrillé)**	remp armoire C14 rue de la Nouette	**2 173,79 €**	75%	**1 630,34 €**
EP015-17-368	**ALM (Avrillé)**	rempl horloge coffrets C64 C65 C66	**2 192,84 €**	75%	**1 644,63 €**
EP020-16-115	**ALM (Beaucouzé)**	rempl lanterne 266 et 267 rue de la Mancharderie	**1 906,66 €**	75%	**1 430,00 €**
EP020-17-157	**ALM (Beaucouzé)**	rempl cand 643 chemin de la rouairie	**833,88 €**	75%	**625,41 €**
EP020-17-160	**ALM (Beaucouzé)**	réparation 20 lanternes armoire C22	**5 844,44 €**	75%	**4 383,33 €**
EP035-17-1295	**ALM (Bouchemaine)**	rempl lanterne HS 488 rue de la Galerne	**806,51 €**	75%	**604,88 €**
EP035-17-1299	**ALM (Bouchemaine)**	rempl cand vêtuste 489 rue de la galerne	**1 218,00 €**	75%	**913,50 €**
EP242-17-56	**ALM (Le Plessis Macé)**	rajout cand 118 dans le fond de l'impasse	**4 061,99 €**	75%	**3 046,49 €**
EP246-16-199	**ALM (Les Ponts de Cé)**	rempl lanterne 2396 rue du Commandant Bourgeois	**1 693,65 €**	75%	**1 270,24 €**
EP246-17-251	**ALM (Les Ponts de Cé)**	rempl horloge de l'armoire C41 allée des pâtureaux	**852,86 €**	75%	**639,65 €**
EP246-17-249	**ALM (Les Ponts de Cé)**	réalimentation cand n° 2458 promenade serge juret	**3 882,81 €**	75%	**2 912,11 €**
EP246-16-205	**ALM (Les Ponts de Cé)**	dépose armoire C84 et 8 cand n° 2596 à 2603	**227,33 €**	75%	**170,50 €**
EP214-17-246	**ALM (Montreul Juigné)**	rempl lanterne 158 rue pierre loti	**760,23 €**	75%	**570,17 €**
EP214-17-247	**ALM (Montreul Juigné)**	rempl mât 458 rue georges brassens	**1 850,76 €**	75%	**1 388,07 €**
EP223-17-128	**ALM (Murs Erigné)**	rempl variateur armoire C25 Erigné route de Nantes	**2 687,03 €**	75%	**2 015,27 €**
EP238-17-123	**ALM (Pellouailles Les Vignes)**	rempl mât 241 rue de la vieille poste	**1 265,22 €**	75%	**948,92 €**
EP238-17-121	**ALM (Pellouailles Les Vignes)**	rempl mât 168 place de l'échanson	**1 265,59 €**	75%	**949,19 €**
EP238-17-122	**ALM (Pellouailles Les Vignes)**	rempl lanterne 181 place de l'échanson	**789,59 €**	75%	**592,19 €**
EP238-17-132	**ALM (Pellouailles Les Vignes)**	rempl lanterne 389 parking salle de sport	**789,59 €**	75%	**592,19 €**
EP339-17-42	**ALM (Soulaire et Bourg)**	rempl lanterne n°10 route d'Angers	**482,79 €**	75%	**362,09 €**
EP267-17-316	**ALM (St Barthélémy d'Anjou)**	Bd de la Romanerie	**1 232,86 €**	75%	**924,65 €**
EP267-17-321	**ALM (St Barthélémy d'Anjou)**	rempl lanterne 586 HS rue de l'Aubépine	**742,84 €**	75%	**557,13 €**
EP267-17-322	**ALM (St Barthélémy d'Anjou)**	rempl latnerne 1517 rue de la paperie	**742,84 €**	75%	**557,13 €**
EP267-17-323	**ALM (St Barthélémy d'Anjou)**	rempl lanterne 1363 HS route de Pignerolles	**591,82 €**	75%	**443,87 €**
EP267-17-335	**ALM (St Barthélémy d'Anjou)**	rempl horloge sur armoires C10 et C48	**1 490,76 €**	75%	**1 118,07 €**
EP271-16-67	**ALM (St Clément de la Place)**	rempl lanterne n° 113 rue du Pinelier	**831,00 €**	75%	**623,25 €**
EP271-17-82	**ALM (St Clément de la Place)**	rempl cand 82 rue du pinelier	**585,01 €**	75%	**438,76 €**
EP289-17-157	**ALM (St Jean de Linières)**	Suite sinistre pour n° 111 et 112 rue National face mairie	**603,20 €**	75%	**452,40 €**
EP289-17-159	**ALM (St Jean de Linières)**	F et P étiquettes de numérotation sur 443 foyers	**2 483,23 €**	75%	**1 862,42 €**
EP306-17-44	**ALM (St Martin du Fouilloux)**	rempl cand n° 43 rue des Tilleuls	**822,58 €**	75%	**616,94 €**
EP306-17-44	**ALM (St Martin du Fouilloux)**	rempl cand 43 rue des tilleuls	**822,58 €**	75%	**616,94 €**
EP018-16-118	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	rempl armoire C12 rue du Martray	**4 803,28 €**	75%	**3 602,46 €**
EP018-16-125	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	rempl cand 576 rue des vieux jardins	**1 687,17 €**	75%	**1 265,38 €**
EP018-16-133	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	rempl vitrerie encastré sol n° 666	**478,91 €**	75%	**359,18 €**
EP018-16-137	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	cand accid n° 924 près du centre culturel	**566,46 €**	75%	**424,85 €**
EP018-17-142	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	réfection armoire C5 rue de la giroudière	**5 196,79 €**	75%	**3 897,59 €**
EP018-17-152	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	rempl lanterne accid n° 842 avenue Legoulz de la Boulaie	**781,65 €**	75%	**586,24 €**
EP018-17-158	**BAUGE EN ANJOU (Baugé)**	rempl lanterne n° 483 HS rue du Martray	**705,64 €**	75%	**529,23 €**
EP143-17-35	**BAUGE EN ANJOU (Fougeré)**	rempl lanterne 100 rue des écoles	**1 463,05 €**	75%	**1 097,29 €**
EP372-17-71	**BAUGE EN ANJOU (Le Vieil Baugé)**	remise en état n° 125 rue de la Croix de Mission	**535,51 €**	75%	**401,63 €**
EP380-17-23	**BAUGE EN ANJOU (Vaulandry)**	deux porté HS n° 22 = relamping du hameau	**883,45 €**	75%	**662,59 €**
EP375-17-310	**BEAUPREAU EN MAUGES (Villedieu la Blouère)**	rempl 2 lampes IM suite intervention du 11,04,2017	**469,66 €**	75%	**352,25 €**
EP027-17-54	**BEGROLLES EN MAUGES**	mise en place 9 prises guirlandes	**2 015,66 €**	75%	**1 511,75 €**
EP256-17-114	**BELLEVIGNE EN LAYON (Rablay sur Layon)**	rempl lanterne 41 rue St Vincent	**644,77 €**	75%	**483,58 €**
EP256-17-115	**BELLEVIGNE EN LAYON (Rablay sur Layon)**	rempl lanterne 47 rue Neuve	**644,77 €**	75%	**483,58 €**
EP345-17-65	**BELLEVIGNE EN LAYON (Thouarcé)**	mise en place prises guirlandes sur points 2 et 25	**521,78 €**	75%	**391,34 €**
EP345-17-68	**BELLEVIGNE EN LAYON (Thouarcé)**	rempl cand 492 rue st Martin	**714,31 €**	75%	**535,73 €**
EP030-17-26	**BLOU**	rempl vitreries sur 7 lanternes rue de la gare	**1 365,08 €**	75%	**1 023,81 €**
EP030-17-27	**BLOU**	rempl lanterne accid 125 route de vernantes	**556,87 €**	75%	**417,65 €**
EP063-17-149	**CHALONNES SUR LOIRE**	rempl lanterne HS n° 114 rue du colonnel Vigière	**760,39 €**	75%	**570,29 €**
EP110-17-89	**CORZE**	rempl platine sur mât n° é stade de foot	**410,67 €**	75%	**308,00 €**
EP249-17-43	**ERDRE EN ANJOU (La Pouëze)**	rempl poteau bois cassé au lieu dit la butte	**813,49 €**	75%	**610,12 €**
EP132-17-110	**ETRICHE**	réfection armoire C1 place abbé humeau	**2 186,84 €**	75%	**1 640,13 €**
EP065-16-49	**HAUTS D'ANJOU (Champigné)**	Rue des Palmiers - Remplacement accidenté N°4	**839,44 €**	75%	**629,58 €**
EP180-16-260	**LONGUE JUMELLES**	rempl n° 614 rue de la tête noire	**1 284,31 €**	75%	**963,23 €**
EP180-17-308	**LONGUE JUMELLES**	F et P illumination façade de la mairie n° 53 - 57	**887,37 €**	75%	**665,53 €**
EP182-17-64	**LOURESSE ROCHEMENIER**	pose éclairage au n° 120 rte de la bournée	**539,88 €**	75%	**404,91 €**
EP194-17-95	**MAZE MILON (Mazé)**	réfection complète armoire C1 route de la loire	**2 792,65 €**	75%	**2 094,49 €**
EP083-17-193	**MONTREVAULT SUR EVRE (Chaudron en Mauges)**	dépose point lumineux rue d'anjou pour démolition	**458,58 €**	75%	**343,94 €**
EP083-17-194	**MONTREVAULT SUR EVRE (Chaudron en Mauges)**	déplacement du cand n° 5 rue d'Anjou	**1 052,05 €**	75%	**789,04 €**
EP085-17-27	**MONTREVAULT SUR EVRE (La Chaussaire)**	remp horloge de l'armoire C3 rue de la loire	**788,68 €**	75%	**591,51 €**
EP137-17-45	**MONTREVAULT SUR EVRE (Le Fief Sauvin)**	réglag projecteur 161 terrain de football	**196,36 €**	75%	**147,27 €**
EP137-17-47	**MONTREVAULT SUR EVRE (Le Fief Sauvin)**	rempl cand 92, 126, 128 allée des sports et rue de la forêt	**636,20 €**	75%	**477,15 €**
EP145-17-129	**MONTREVAULT SUR EVRE (Le Fuilet)**	remise en état de la herse du point 311 au terrain de foot	**2 139,87 €**	75%	**1 604,90 €**

EP218-16-34	**MONTREVAULT SUR EVRE (Montrevault)**	remp n° 166 allée des Acacias	**805,69 €**	75%	**604,27 €**
EP201-17-203	**MENITRE (la)**	f et p de 6 prises guirlandes	**1 372,64 €**	75%	**1 029,48 €**
EP173-17-28	**NOYANT VILLAGES (Lasse)**	réfection complète armoire C1 route de la fontaine	**3 137,87 €**	75%	**2 353,40 €**
EP228-17-212	**NOYANT VILLAGES (Noyant)**	lanterne 302 absente	**1 198,46 €**	75%	**898,85 €**
EP234-17-31	**NOYANT VILLAGE (Parçay les Pins)**	rempl cand 59 lotissement la chapellerie	**1 061,68 €**	75%	**796,26 €**
EP226617620	**OMBREE D'ANJOU (Noëllet)**	STADE dap projecteurs n° H84 H86 H86	**2 590,61 €**	75%	**1 942,96 €**
EP248-17-88	**OMBREE D'ANJOU (Pouancé)**	rempl cand accid 632	**1 674,30 €**	75%	**1 255,73 €**
EP360-16-60	**OREE D'ANJOU (La Varenne)**	rempl cand n° 139 rue des coccinelles	**768,97 €**	75%	**576,73 €**
EP360-17-81	**OREE D'ANJOU (La Varenne)**	pose luminaire n° 236 autonome à la chocardière	**3 623,58 €**	75%	**2 717,69 €**
EP296-17-402	**OREE D'ANJOU (St Laurent des Autels)**	rempl n° 71 rue du stade	**604,67 €**	75%	**453,50 €**
EP296-17-403	**OREE D'ANJOU (St Laurent des Autels)**	rempl câble au n° 76 sur n° 120 rue du stade	**2 601,01 €**	75%	**1 950,76 €**
EP261-17-83	**ROSIERS SUR LOIRE (Les)**	rempl mât 224 rue du pattoue	**925,58 €**	75%	**694,19 €**
EP081-16-42	**SEGRE EN ANJOU BLEU (Châtelais)**	rempl lanterne n° 62 rue de Pilmil	**760,24 €**	75%	**570,18 €**
EP179-17-656	**SEVREMOINE (Le Longeron)**	dépose n° 401 rue du commerce	**149,83 €**	75%	**112,37 €**
EP206-17-60	**SEVREMOINE (Montfaucon Montigné)**	rempl sources terrain de football de Montigné	**2 704,39 €**	75%	**2 028,29 €**
EP301-17-43	**SEVREMOINE (St Macaire en Mauges)**	rempl mât et lanterne n° 673 rue du Dr Jean lebrun	**1 595,76 €**	75%	**1 196,82 €**
EP274-17-103	**ST CYR EN BOURG**	rempl lanterne 49 rue de la crilloire	**851,76 €**	75%	**638,82 €**
EP274-17-104	**ST CYR EN BOURG**	rempl lanterne 179 rue du clos de l'Hôpital	**2 054,57 €**	75%	**1 540,93 €**
EP308-17-77	**ST MELAINE SUR AUBANCE**	rempl mât 247 rue des hauts de l'Auvance	**806,58 €**	75%	**604,94 €**
EP086-16-15	**TERRANJOU (Chavagnes)**	dépose armoire C10	**526,30 €**	75%	**394,73 €**
EP191-17-42	**TERRANJOU (Martigné Briand)**	remise en état lanterne n° 280 rue St Vincent	**467,11 €**	75%	**350,33 €**
EP191-17-45	**TERRANJOU (Martigné Briand)**	rempl cand n° 237 allée Pierre Ruais	**468,81 €**	75%	**351,61 €**
EP347-17-149	**TIERCE**	étiquetage sur l'ensemble des mâts de la collectivité	**3 916,88 €**	75%	**2 937,66 €**
EP358-17-44	**TURQUANT**	rempl encastré de sol n° 11 rue Château Gaillard	**1 094,23 €**	75%	**820,67 €**
EP183-16-54	**VAL ERDRE AUXENCE (Louroux Béconnais)**	contrôle coffret C16 rue Stéphane Grappelli	**977,09 €**	75%	**732,82 €**
EP292-17-36	**VAL DU LAYON (St Lambert du Lattay)**	remise en état de l'éclairage	**5 715,41 €**	75%	**4 286,56 €**
EP368-17-23	**VERNANTES**	rempl mât accid n° 140 lotissement du lathan	**598,25 €**	75%	**448,69 €**
EP381-16-36	**YZERNAY**	pose de prises guirlandes	**515,28 €**	75%	**386,46 €**
		TOTAL :	**132 172,60 €**		**99 129,54 €**

Annexe 4

Fonds de Concours

DEPANNAGES SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

COLLECTIVITE	Montant Travaux en € TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
ALLONNES	954,05 €	75%	715,54 €
ANGERS LOIRE METROPOLE	141 781,92 €	75%	106 336,44 €
ANGRIE	392,00 €	75%	294,00 €
ANTOIGNE	953,83 €	75%	715,37 €
ARTANNES SUR THOUET	128,86 €	75%	96,65 €
BARACE	517,79 €	75%	388,34 €
BAUGE EN ANJOU	12 450,93 €	75%	9 338,20 €
BEAUFORT EN ANJOU	7 039,83 €	75%	5 279,87 €
BEAULIEU SUR LAYON	933,79 €	75%	700,34 €
BEAUPREAU EN MAUGES	10 338,55 €	75%	7 753,91 €
BECON LES GRANITS	1 817,90 €	75%	1 363,43 €
BEGROLLES EN MAUGES	2 191,48 €	75%	1 643,61 €
BELLEVIGNE EN LAYON	3 984,31 €	75%	2 988,23 €
BLAISON SAINT SULPICE	177,44 €	75%	133,08 €
BLOU	333,47 €	75%	250,10 €
BOURG L'EVEQUE	342,80 €	75%	257,10 €
BRAIN SUR ALLONNES	690,80 €	75%	518,10 €
BREILLE LES PINS (la)	514,55 €	75%	385,91 €
BREZE	2 501,58 €	75%	1 876,19 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	12 286,89 €	75%	9 215,17 €
C.A. DE MAUGES COMMUNAUTE	3 285,79 €	75%	2 464,34 €
C.A. DU SAUMUR VAL DE LOIRE	4 568,15 €	75%	3 426,11 €
C.C ANJOU LOIR ET SARTHE	1 468,34 €	75%	1 101,26 €
C.C VALLEES DU HAUT ANJOU	226,92 €	75%	170,19 €
C.C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	5 780,45 €	75%	4 335,34 €
C.C. BAUGEOIS VALLEE	131,59 €	75%	98,69 €
C.C. LOIRE LAYON AUBANCE	3 135,85 €	75%	2 351,89 €
CANDE	3 878,18 €	75%	2 908,64 €
CARBAY	263,14 €	75%	197,36 €
CERNUSSON	632,57 €	75%	474,43 €
CHACE	1 454,44 €	75%	1 090,83 €
CHALLAIN LA POTHERIE	726,06 €	75%	544,55 €
CHALONNES SUR LOIRE	11 023,93 €	75%	8 267,95 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	2 425,47 €	75%	1 819,10 €
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	691,09 €	75%	518,32 €
CHATEAUNEUF SUR SARTHE	2 900,53 €	75%	2 175,40 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	951,01 €	75%	713,26 €
CHAZE SUR ARGOS	128,86 €	75%	96,65 €
CHEFFES	427,04 €	75%	320,28 €
CHEMILLE EN ANJOU	10 735,65 €	75%	8 051,74 €
CHENILLE CHAMPTEUSSE	585,71 €	75%	439,28 €

CIZAY LA MADELEINE	128,86 €	75%	96,65 €
CORNILLE LES CAVES	361,12 €	75%	270,84 €
CORON	1 103,01 €	75%	827,26 €
CORZE	4 058,45 €	75%	3 043,84 €
COUDRAY MACOUARD (le)	1 571,12 €	75%	1 178,34 €
COURLEON	375,38 €	75%	281,54 €
DENEE	3 798,39 €	75%	2 848,79 €
DENEZE SOUS DOUE	658,47 €	75%	493,85 €
DISTRE	518,26 €	75%	388,70 €
DOUE EN ANJOU	9 912,14 €	75%	7 434,11 €
DURTAL	3 518,94 €	75%	2 639,21 €
ERDRE EN ANJOU	4 137,73 €	75%	3 103,30 €
ETRICHE	331,28 €	75%	248,46 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	1 521,36 €	75%	1 141,02 €
FREIGNE	1 275,86 €	75%	956,90 €
GENNES VAL DE LOIRE	2 315,08 €	75%	1 736,31 €
GREZ NEUVILLE	1 181,33 €	75%	886,00 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	787,02 €	75%	590,27 €
JARZE VILLAGES	4 664,04 €	75%	3 498,03 €
JUVARDEIL	439,85 €	75%	329,89 €
LANDE CHASLES (la)	403,47 €	75%	302,60 €
LE LION D'ANGERS	7 930,67 €	75%	5 948,00 €
LES BOIS D'ANJOU	131,59 €	75%	98,69 €
LES GARENNES SUR LOIRE	3 978,97 €	75%	2 984,23 €
LES HAUTS D'ANJOU	3 297,54 €	75%	2 473,16 €
LES RAIRIES	469,33 €	75%	352,00 €
LEZIGNE	509,32 €	75%	381,99 €
LOIRE	813,54 €	75%	610,16 €
LOIRE AUTHION	12 748,85 €	75%	9 561,64 €
LONGUE JUMELLES	10 674,81 €	75%	8 006,11 €
LYS HAUT LAYON	4 288,73 €	75%	3 216,55 €
MARCE	989,54 €	75%	742,16 €
MAUGES SUR LOIRE	10 108,46 €	75%	7 581,35 €
MAULEVRIER	1 564,70 €	75%	1 173,53 €
MAY SUR EVRE (le)	2 778,61 €	75%	2 083,96 €
MAZE-MILON	1 308,49 €	75%	981,37 €
MAZIERES EN MAUGES	961,46 €	75%	721,10 €
MENITRE (la)	2 070,94 €	75%	1 553,21 €
MIRE	1 449,15 €	75%	1 086,86 €
MONTIGNE LES RAIRIES	340,61 €	75%	255,46 €
MONTILLIERS	1 180,74 €	75%	885,56 €
MONTREUIL BELLAY	3 969,58 €	75%	2 977,19 €
MONTREUIL SUR LOIR	1 241,05 €	75%	930,79 €
MONTREUIL SUR MAINE	4 022,70 €	75%	3 017,03 €
MONTREVAULT SUR EVRE	13 952,18 €	75%	10 464,14 €
MONTSOREAU	2 059,20 €	75%	1 544,40 €
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	1 746,20 €	75%	1 309,65 €
MOZE SUR LOUET	1 399,76 €	75%	1 049,82 €
NEUILLE	337,09 €	75%	252,82 €
NOYANT VILLAGES	2 561,92 €	75%	1 921,44 €

NUAILLE	738,93 €	75%	554,20 €
OMBREE D'ANJOU	11 422,73 €	75%	8 567,05 €
OREE D'ANJOU	8 759,14 €	75%	6 569,36 €
PARNAY	586,89 €	75%	440,17 €
PLAINE (la)	300,53 €	75%	225,40 €
POSSONNIERE (la)	2 916,50 €	75%	2 187,38 €
RAIRIES (les)	734,59 €	75%	550,94 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 835,29 €	75%	2 126,47 €
ROMAGNE (la)	338,99 €	75%	254,24 €
ROSIERS SUR LOIRE (les)	3 970,48 €	75%	2 977,86 €
ROU MARSON	931,41 €	75%	698,56 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	1 019,66 €	75%	764,75 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	2 077,65 €	75%	1 558,24 €
SAINT CYR EN BOURG	2 587,24 €	75%	1 940,43 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	5 018,40 €	75%	3 763,80 €
SAINT GERMAIN DES PRES	3 735,54 €	75%	2 801,66 €
SAINT JUST SUR DIVE	1 638,79 €	75%	1 229,09 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET	459,96 €	75%	344,97 €
SAINT MARTIN DE LA PLACE	2 659,25 €	75%	1 994,44 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	2 260,83 €	75%	1 695,62 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	263,74 €	75%	197,81 €
SAINT SIGISMOND	247,39 €	75%	185,54 €
SCEAUX D'ANJOU	447,52 €	75%	335,64 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	10 751,48 €	75%	8 063,61 €
SEGUINIERE (la)	2 184,94 €	75%	1 638,71 €
SEICHES SUR LE LOIR	3 571,45 €	75%	2 678,59 €
SERMAISE	836,31 €	75%	627,23 €
SEVREMOINE	22 208,29 €	75%	16 656,22 €
SOMLOIRE	508,55 €	75%	381,41 €
SOUZAY CHAMPIGNY	510,48 €	75%	382,86 €
TERRANJOU	2 799,14 €	75%	2 099,36 €
TESSOUALLE (la)	1 785,70 €	75%	1 339,28 €
THORIGNE-D'ANJOU	181,21 €	75%	135,91 €
TIERCE	4 503,91 €	75%	3 377,93 €
TREMENTINES	2 879,61 €	75%	2 159,71 €
TUFFALUN	586,68 €	75%	440,01 €
TURQUANT	2 016,83 €	75%	1 512,62 €
ULMES (les)	792,34 €	75%	594,26 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	3 741,90 €	75%	2 806,43 €
VAL DU LAYON	2 353,03 €	75%	1 764,77 €
VARENNES SUR LOIRE	965,34 €	75%	724,01 €
VARRAINS	759,71 €	75%	569,78 €
VAUDELNAY	538,32 €	75%	403,74 €
VERNANTES	481,03 €	75%	360,77 €
VERNOIL LE FOURRIER	1 532,21 €	75%	1 149,16 €
VEZINS	1 775,50 €	75%	1 331,63 €
VILLEBERNIER	447,55 €	75%	335,66 €
VIVY	1 628,23 €	75%	1 221,17 €
YZERNAY	465,06 €	75%	348,80 €
TOTAL	524 456,68 €		393 342,72 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	FONDS DE CONCOURS
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY46 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY46-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.8. Fonds de concours

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n °47 /2017

Objet : Plan stratégique des énergies renouvelables (2017-2030) – 1ère partie : état des lieux

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur rappelle :

Depuis plusieurs années, le Siéml s'engage auprès des collectivités adhérentes et de leurs structures intercommunales dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Aussi, le plan stratégique des énergies renouvelables s'inscrit dans la continuité des plans stratégiques gaz et biogaz puis éclairage public, adoptés par les élus du Siéml depuis le début de la mandature.

Plus concrètement, le syndicat est confronté à des demandes croissantes pour accompagner, voire piloter des projets de production d'électricité renouvelable qui émanent des territoires et notamment de syndicats de déchets.

Le Siéml est également très impliqué dans la promotion du nouveau dispositif proposé par l'ADEME concernant le développement énergies renouvelables thermiques et négocie actuellement un contrat d'objectif à l'échelle du département.

Ces diverses sollicitations ont amené les élus du bureau à s'interroger sur l'état de développement des énergies renouvelables sur le Maine-et-Loire et à décider de l'élaboration d'un plan stratégique afin de préciser l'ambition politique du Siéml. L'objectif est de définir une offre d'accompagnement et de positionner clairement le Siéml comme un des acteurs clés sur le territoire.

Le rapporteur expose :

Le diagnostic, première phase du plan stratégique des énergies renouvelables, qui s'articule autour de cinq thématiques :

- le contexte législatif et réglementaire :
  - au niveau national,
  - au niveau régional ;
- l'état des lieux de la consommation énergétique dans le Maine-et-Loire :
  - la consommation d'énergie par secteur,
  - la balance énergétique ;
- l'état des lieux des principales filières d'énergies renouvelables sur le département :

    - le bois énergie,
    - l'éolien terrestre,
    - le solaire photovoltaïque,
    - le biogaz ;
- l'état des lieux des acteurs du territoire ;
- l'enquête EnR lancée dernièrement auprès des collectivités dont les résultats seront exposés lors du prochain comité syndical.

En conclusion, l'état des lieux montre que la production d'énergies renouvelables est plutôt limitée et inégalement répartie sur le département. De plus, le développement des énergies renouvelables s'est jusqu'à présent principalement fait à l'initiative des acteurs privés du territoire ou d'investisseurs extérieurs.

Ainsi, dans les années à venir, il sera nécessaire d'accélérer fortement le développement des énergies renouvelables sur le département pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à 2050. Pour cela, il semble indispensable d'assurer une meilleure lisibilité et de renforcer l'offre d'accompagnement existante mais également de mettre en place une dimension plus proactive des acteurs du territoire. Il sera également important de ne pas négliger le levier « maîtrise de l'énergie » ainsi que l'utilisation efficiente des différents vecteurs énergétiques pour répondre aux besoins du territoire (chaleur, électricité, mobilité).

En outre, pour que les projets d'énergies renouvelables puissent être au service d'un réel développement économique et social du territoire, il est nécessaire que les investissements et la rente liée à la production des énergies renouvelables bénéficient au territoire : création d'emplois et nouvelles recettes pour les collectivités. Ces revenus pourraient ensuite être réinvestis dans l'efficacité énergétique ou le développement d'énergies renouvelables dans la perspective de créer une « boucle vertueuse » pour le territoire.

Ainsi, pour toutes ces raisons, il semble indispensable de renforcer le rôle des collectivités, et plus particulièrement celui du Siéml, dans la construction de ce nouveau modèle énergétique.

Dans la seconde partie de ce plan, le Siéml s'attachera à définir son rôle dans le développement des énergies renouvelables sur le département ainsi que les actions stratégiques et les outils à mettre en place pour favoriser un développement optimal et cohérent sur le département.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE du diagnostic, première phase du plan stratégique des énergies renouvelables.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	PLAN STRATEGIQUE ENR
Date de transmission de l'acte :	27/10/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2017
Numéro de l'acte :	DELCOSY47 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20171017-DELCOSY47-DE
Date de décision :	17/10/2017
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.8. Environnement

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n °48 /2017

Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN-SUR-ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

…/…

- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE);
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :
Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

Vu les demandes de 6 collectivités qui ont déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques destinées à leurs bâtiments communaux ;

Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesses s'élève à 79 453 €, calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

Vu l'autorisation de programme 2017 inscrite au budget pour un montant de 1 M€ sur laquelle il restera 137 762 € après versement des subventions susvisées ;

Vu la demande de la commune de Bois d'Anjou de prolonger la durée de la convention d'un an jusqu'au 15 juin 2018 afin d'effectuer le versement de la subvention pour la rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Fontaine Guérin.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

…/…

- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour attribuer aux communes concernées mentionnées à l'annexe 1 une subvention totale de 79 453 € destinée à leurs opérations d'économie d'énergie sur leurs bâtiments communaux ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions « Maîtrise de l'énergie » correspondantes avec les collectivités concernées ;
- AUTORISE le Président à prolonger la durée de validité de la convention de Bois d'Anjou.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

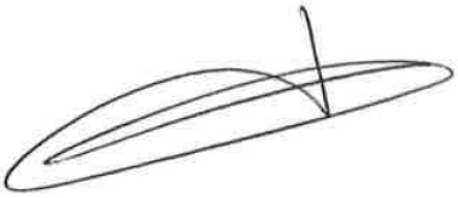

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

…/…

ANNEXE 1

DETAIL DES SUBVENTIONS A ATTRIBUER AUX COLLECTIVITES DEMANDERESSES

Demandeurs	Opérations subventionnées		Montant de l'opération de rénovation (€ HT)	Montant de la subvention (€)
	Type	Site		
Les Rosiers sur Loire	Rénovation thermique et ENR	Logement rue de la Croix	102 530	13 260
Tuffalun	Rénovation thermique	Mairie d'Ambillou le Chateau	117 291	27 776
Mauges sur Loire	Rénovation thermique	Logement du Frêne à la Pommeraye	28 333	5 740
Maulévrier	Rénovation thermique	Salle Alliot	113 426	16 760
Chemillé en Anjou	Rénovation thermique	Mairie de Cossé en Anjou	105 000	8 413
Morannes sur Sarthe-Daumeray	Rénovation thermique	Salle de spectacle Négrier à Morannes	45 026	3 450
Morannes sur Sarthe-Daumeray	Rénovation thermique	Salle Pierre Poitevin à Daumeray	32 500	4 054
				79 453

…/…

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS FIPEE (REMPLACE ET ANNULE LA PRECEDENTE DELIB 48)

Date de transmission de l'acte : 20/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2017

Numéro de l'acte : DELIB48BIS (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20171017-DELIB48BIS-DE

Date de décision : 17/10/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions